COMBATTRE POUR LE SOCIALISME

«On ne peut aller de l'avant si l'on craint d'aller au socialisme» (Lénine)

C.P.S. Nouvelle série N°56 (N°138) – 1,50 € **19 FÉVRIER 2015**

GROUPE POUR LA CONSTRUCTION DU PARTI OUVRIER REVOLUTIONNAIRE
LA CONSTRUCTION DE L'INTERNATIONALE OUVRIERE REVOLUTIONNAIRE

À bas l'Union nationale !

Pour le Front unique des organisations ouvrières (partis et syndicats) pour mettre en échec le gouvernement Hollande-Valls-Macron-Pinel ! Rupture des directions des organisations ouvrières avec le gouvernement et le MEDEF !

Unions nationales d'hier et d'aujourd'hui

« À bas l'"union sacrée" des ouvriers et des capitalistes dans tous les pays, car cette « union » a condamné et condamne l'humanité aux horreurs d'une guerre impérialiste de brigandage faite dans l'intérêt des capitalistes ! ».

Ainsi concluait Lénine en avril 1917 en réponse à l' «accusation » selon laquelle les bolcheviks travaillaient pour le gouvernement de Guillaume II. La situation n'est pas la même en 2015 et en 1917. En 1917, les champs de bataille et les charniers couvraient toute l'Europe. Les guerres impérialistes restent aujourd'hui, si l'on peut dire « localisées » : en Afrique, au Moyen-Orient et même à l'est de l'Europe, en Ukraine. Mais hier comme aujourd'hui, l'» union sacrée » demeure au service de la même cause : celle de la guerre impérialiste. Confirmation en a été donnée par Le Drian en personne, ministre de la défense, qui a ouvertement défini le contenu politique du 11 janvier comme un soutien aux interventions militaires de l'impérialisme français : *« Il y a un lien entre le 11 janvier 2015 et le 11 janvier 2013 […] Le 11 janvier 2013, c'était le début de l'opération au Mali. C'est le même ennemi. La menace intérieure et la menace extérieure ne font qu'un »*.

Et voilà pourquoi, au-delà des différences de situation, cette formule de Lénine, ce mot d'ordre de Lénine sont les nôtres.

Le 11 janvier a vu les dirigeants du PS, du PCF, de la CGT, de FO, de la FSU se ranger derrière le gotha de la réaction mondiale qui flanquait Hollande et Valls, les dirigeants de toutes les puissances impérialistes, ceux de l'Union européenne (Merkel, Cameron, Rajoy), la brochette des égorgeurs des peuples, les Netanyahou, Sissi, Bongo. Elle faisait suite aux attentats djihadistes des 5 et 7 janvier (voir le communiqué de notre Groupe dans ce numéro).

Le 13 janvier, après une *Marseillaise* unanime qui n'avait pas résonné au Palais-Bourbon depuis 1918, les députés adoptaient à l'unanimité moins un député UMP – avec l'abstention des députés du PCF, abstention pas moins infâme que le vote favorable des députés PS, « frondeurs » compris - le renforcement de l'intervention militaire française en Irak. Le porte-avions "Charles-de-Gaulle" était envoyé aux abords de ses côtes. Les annulations de postes dans l'armée étaient pour une bonne part elles-mêmes annulées. 1400 postes étaient créés dans la police.

La manifestation du 11 janvier avait été convoquée sous la bannière de la *« liberté d'expression »*. Elle n'a pas tardé à se révéler pour ce qu'elle était : à savoir le contraire de ce qu'elle prétendait être, un formidable levier pour interdire la liberté d'expression. Le sommet de l'ignominie était atteint par la ministre de l'Éducation nationale, Vallaud-Belkhacem. Cette dernière répondait à l'Assemblée nationale au sinistre Goasgen, député UMP, applaudisseur frénétique de tous les massacres opérés par l'État d'Israël contre le peuple palestinien, militant de toujours pour la pénalisation de l'antisionisme. (suite p. 2)

Sommaire :

- ÉDITORIAL P.1
- DÉCLARATION À PROPOS DE *CHARLIE HEBDO* ET DU 11 JANVIER 2015 ..... P.11
- ENSEIGNEMENT PUBLIC P.13
- LA LAÏCITÉ ET LE PROLÉTARIAT (ARTICLE DE C.P.S. N° 31 ANCIENNE, 27 JANVIER 1990) P.24
- LES MILITANTS INTERVIENNENT ET INFORMENT C.P.S. P.27
- ITALIE P.30
- NOTE DE LECTURE (« LE NOUVEAU GRAIN DE SABLE ») P.38

Abondant dans le sens de ce dernier qui réclamait des sanctions contre tous ceux qui avaient refusé dans les établissements scolaires de participer au grand frisson sacré de la minute de silence, elle annonçait des sanctions, pas seulement lorsqu'il y avait *« apologie du terrorisme »*, mais lorsqu'avaient été posées des *« questions insupportables »*. Parmi ces *« questions insupportables »* , elle en citait une entre autres : *« N'y a-t-il pas deux poids deux mesures »* ?

En effet, n'y a-t-il pas deux poids, deux mesures quand on se rappelle que Hollande, grand pourfendeur de la barbarie contre les dessinateurs de *Charlie Hebdo*, avait applaudi aux massacres de Gaza cet été, déclarant que c'était « *le droit d'Israël de se défendre »*, allant jusqu'à interdire des manifestations contre les massacres à Gaza et à faire inculper un de ses organisateurs ?

On lira avec attention dans ce même numéro l'article consacré à l'Enseignement. Qu'il nous suffise ici de dire ce qu'il en est des *« défenseurs de la liberté d'expression »* qui sont au gouvernement : 4 mois de suspension pour un professeur de philosophie de Poitiers accusé d'avoir invité les élèves à réfléchir sur *« les causes du terrorisme »* ; des gosses de 8, 9 ans interrogés dans les commissariats de police, pour ne pas avoir respecté la minute de silence, et dans certains cas, leurs parents poursuivis pour avoir protesté ! Et pendant ce temps, l'éditorial du SNES – le journal du syndicat censé défendre l'enseignant de Poitiers titrait son éditorial : *« Toujours Charlie ! »*. Ce qui, nonobstant le fait que les responsables syndicaux locaux ne peuvent faire moins que protester contre la sanction, signifiait : « Vous pouvez cogner ! ».

Cogner ? C'est ce que font les flics à Calais contre les immigrés syriens, afghans, érythréens et autres qui cherchent désespérément à passer en Angleterre et, en attendant, vivent dans des conditions ignobles de froid, de crasse, de sous-alimentation : des dizaines de cas de brutalité allant jusqu'à des fractures de membres. Et lorsque les associations de défense des immigrés s'en plaignent publiquement au ministre Cazeneuve, celui-ci s'indigne : *« Les faits ne sont pas avérés. Et ils peuvent toujours porter plainte... à la police »*.

Valls parle, selon *Le Monde* du 14 janvier, d'un *« esprit du 11 Janvier »*. C'est sans doute cet *« esprit du 11 Janvier »* qui a conduit, depuis ladite date, à des dizaines de condamnations pénales à des peines allant jusqu'à des années de prison fermes *« pour apologie du terrorisme »* - le plus souvent suite à une simple altercation avec la police. C'est cet *« esprit du 11 Janvier »* qui a conduit à la multiplication depuis cette date des agressions anti-arabes (davantage en quelques jours que durant toute l'année 2014). On voit quel sens précis il faut donner à la déclaration du même Valls à l'Assemblée : *« Nous sommes en guerre »*. C'est vrai. Et on sait contre qui.

L' *«esprit du 11 Janvier »* plane sur la discussion parlementaire de la loi Macron

L'*« esprit du 11 Janvier »* est partout. Il est aussi et d'abord à l'Assemblée nationale. Car dès le 12 janvier, à l'Assemblée, il n'y a pas relâche. L'offensive anti-ouvrière ne saurait connaître de trêve sous prétexte des événements. C'est tout le contraire. L'Union nationale doit permettre d'accélérer l'offensive. À l'ordre du jour, ouverture de la discussion sur la loi Macron. *Le Monde* raconte :

« La tonalité des débats, en ce premier jour de réunion de la commission spéciale, est loin d'être à l'affrontement. Probablement la gravité du moment y contribue-t-elle, mais pas seulement. "On n'était pas sur les articles les plus difficiles mais ça n'empêche pas de constater que nous sommes dans un climat très constructif", *reconnaît Jean Frédéric Poisson, porte-parole des membres de l'UMP de la commission »*

L'*« esprit du 11 Janvier », « mais pas seulement »*. En effet ! Il y a aussi le contenu de la loi Macron qu'en conscience – si on peut dire – l'UMP ne peut qu'approuver. De cette loi Macron, Hollande a fait une étrange apologie : *« Ce n'est pas la loi du siècle »*. Il a ses raisons. Mieux vaut la banaliser le plus possible. Autrement dit, mieux vaut en masquer le contenu : à savoir une attaque qualitativement supérieure à tout ce qui précède contre ce qui reste d'acquis du prolétariat.

Gérard Filoche, membre du Bureau national du PS – et dont on se gardera bien d'endosser toutes les positions politiques, en particulier son récent appel (lui aussi) à la manifestation du 11 janvier, a une autre appréciation. Il caractérise cette loi comme *« le recul le plus spectaculaire du droit du travail depuis le Conseil national de la Résistance »*, autrement dit depuis les conquêtes qui ont suivi la seconde guerre mondiale, conquêtes qui étaient le sous-produit de la mobilisation révolutionnaire des masses, consécutive à la Libération. Et il détaille pourquoi :

- extension du travail du dimanche, derrière laquelle il faut voir la volonté de *« casser la semaine de travail et la durée légale du travail »*. Par ailleurs, la prétendue augmentation du salaire horaire du travail du dimanche est une escroquerie puisque celle-ci est soumise à *« négociation avec les partenaires sociaux »* donc au bon vouloir patronal ;
- jusqu'à minuit, le travail n'est plus considéré comme travail de nuit mais rebaptisé « travail de soirée »;
- facilitation des licenciements en cas de « plan social » . Le patron décide à sa guise de qui il licencie en fonction du seul impératif du profit. Les « maisons-mères » sont dispensées de l'obligation de financer les « plans sociaux » dans les filières ;
- fin de l'élection des conseillers prud'homaux ;
- transformation des amendes pénales en amendes administratives pour les patrons, remise en cause des prérogatives des inspecteurs du travail au profit d'arrangements entre les directeurs du travail (hauts fonctionnaires) et les patrons ;
- remise en cause des prérogatives de la médecine du travail : visites moins fréquentes, qui pourront, dans certains cas être effectuées par d'autres professionnels (qui seront plus aisément sous influence patronale) ;
- possibilité élargie d'ouvertures de lignes de bus privées entre villes, ce qui consiste à organiser une concurrence à bas prix par rapport à la SNCF (comme le gouvernement l'a déjà fait pour le fret), dans le but évident de fermer des

lignes et d'exercer une pression supplémentaire dans le sens de la liquidation du statut cheminot.

Mais si graves que soient déjà ces attaques, le clou de la loi Macron est sans doute ailleurs, dans l'amendement de l'article 2064 du Code civil. Jusqu'ici, la relation patron-salarié faisait exception à la règle qui régit les contrats privés entre personnes. Ces derniers contrats stipulent les obligations des uns et des autres et interdisent pour le temps que dure le contrat tout appel à la justice tant que les termes librement négociés entre les deux parties sont respectés. À l'inverse le contrat de travail, contrat de subordination du salarié à l'employeur, impliquait jusqu'à présent que cette subordination était nécessairement encadrée par le Code du travail, limite légale à l'exploitation, quand bien même le salarié – du fait d'une situation de détresse particulière – se déclarerait prêt à renoncer aux garanties qu'il offre.

C'est précisément ce statut d'« exception » du contrat de travail qui disparaît, permettant au patron et au salarié de décider d'un commun accord, « librement », que, dans ce cas, le Code du travail n'est plus opposable. Cela veut dire que le « Code du travail » devient optionnel. C'est la mort de celui-ci, le retour au « contrat de gré à gré », à la loi Le Chapelier qui, en 1791, au compte de la bourgeoisie et contre le prolétariat en plein essor, interdisait à la fois les coalitions ouvrières et les droits et conventions collectives pour les travailleurs. C'est donc peu dire avec Filoche qu'il s'agit du *recul le plus spectaculaire du droit du travail depuis le Conseil national de la Résistance* ».

Dirigeants CGT et FO ne font même pas mine de combattre la loi Macron

Force est de le constater : les dirigeants CGT et FO n'ont pas même fait mine (on peut déjà employer le passé) de combattre cette loi.

Il faut commencer par évoquer la suppression de l'amendement sur "le secret des affaires", finalement retiré de la loi, qui permettait d'inculper quiconque était accusé d'avoir divulgué des informations sur l'entreprise au nom de la lutte contre "l'espionnage industriel". À ce propos, la confédération CGT s'est fendue d'un bref communiqué, qui commence ainsi : *« Suite à une forte mobilisation des journalistes et des citoyens, l'amendement qui devait introduire la notion de ''secret des affaires'' dans la loi Macron a été retiré à la demande du gouvernement, ce 30 janvier. Dans un communiqué du 1er février, le SNJ CGT se réjouit du retrait d'un amendement qu'il a qualifié de liberticide… »*

Tout est pesé dans ce court texte :

1°) Il est bien souligné que les travailleurs – et donc la confédération – ne sont pour rien dans le retrait de cet amendement, qualifié pourtant de ''liberticide". Alors que non seulement le mouvement ouvrier doit être à la pointe du combat pour la défense des libertés démocratiques, mais encore que cette loi aurait représenté un formidable moyen d'imposer le silence à tout syndicaliste et, plus généralement, à tout travailleur, sous peine de 3 ans de prison et 375000 euros d'amende (le tout double, en cas d'*» atteinte aux intérêts économiques essentiels de la France »*).

2°) Message implicite aux patrons, au gouvernement : la direction de la CGT, quant à elle, continuera à pratiquer la « confidentialité », nécessaire au « bon fonctionnement » des organismes de participation (conseils d'administration…).

Sur la loi elle-même, le 26 janvier, la direction de la CGT a publié un communiqué dont voici le début :

« *Ce lundi, jour de l'ouverture du débat parlementaire sur le projet de loi Macron, des milliers de salariés de retraités et de privés d'emplois se sont rassemblés et ont manifesté leur hostilité à ce projet de loi, incarnant déréglementation du travail, les attaques contre la prud'homie, privatisation, diminution des protections et des garanties collectives des salariés au profit du patronat et de la libéralisation du travail. Depuis plusieurs jours sur tout le territoire, de nombreuses initiatives (manifestations, rassemblement, dépôt de motion, interpellation des députés, pétition…) ont eu lieu. Dans plusieurs départements, ces initiatives, souvent unitaires avec FO, Solidaires et FSU ont convergé vers les préfectures, les chambres de commerce et d'industrie et les permanences des élus parlementaires. »*

Ainsi, la direction de la CGT a opposé à la nécessaire centralisation du combat pour le retrait de la loi Macron dans une manifestation nationale à l'Assemblée nationale pour imposer à la majorité PS-PCF, la poussière des initiatives disloquées *"vers les préfectures, les chambres de commerce et d'industrie et les permanences des élus parlementaires."*. Tout travailleur sait bien que ce genre d'''initiative" ne peut aboutir à rien d'autre qu'à entériner la loi.

Il sait en particulier ce qu'il faut penser de la "délégation à la permanence des élus" (toutes tendances confondues), puisque c'est cette tactique qui a déjà été mise en œuvre sur la loi flexibilité (dite ANI) du gouvernement avec le succès que l'on sait. Car ce n'est certes pas par une discussion policée entre gens de bonne compagnie que la loi peut être retirée. La nouvelle manifestation de veulerie des prétendus "frondeurs" du PS, qui après avoir menacé de refuser de voter la loi s'adressent aujourd'hui respectueusement à Hollande, le montre encore : *"En retirant de la loi ses dispositions les plus contestables* – et en gardant quelles autres ?, ndlr - *l'exécutif saurait faire de cette année 2015 le point de départ d'une relance réussie du quinquennat"*. Il faut en conclure que le combat effectif pour le retrait de la loi supposerait l'irruption massive du prolétariat sur son propre terrain de classe, allant saisir la majorité à l'Assemblée pour la contraindre à refuser de la voter. Mais de cela, ni la direction Lepaon, ni la direction Martinez – que la presse complaisante affecte de croire "plus dure" -, ne veut entendre parler.

Pour Mailly, dirigeant FO, le salut passe par le dialogue avec l'UMP

« Le sursaut républicain du dimanche 11 janvier appelle des décisions et des orientations qui ne peuvent être uniquement, même si elles sont nécessaires, des réponses en termes de sécurité et de justice. »

Dans son interview à France 2 du 28 janvier, Mailly prend sa place pleine et entière dans l'union nationale, y compris le soutien aux mesures sécuritaires du gouvernement. Et d'ailleurs lorsqu'il évoque la loi Macron, ce n'est jamais du point de vue des intérêts ouvriers, mais toujours du point de vue de l'''intérêt national". Il ne s'agit pas de combattre pour le retrait de la loi Macron, dont la "critique" est plus que limitée (*« loi fourre-tout, avec une logique de fond qui est une logique libérale* »), mais pour une *« autre politique économique... »,* dont il prétend d'ailleurs qu'elle serait davantage favorable aux entreprises, c'est-à-dire aux patrons. *« Il y a un problème d'orientation économique en France... Il faut rebooster l'économie, redonner confiance* (ndlr à qui ?)*, savoir où l'on va... Quand vous avez une croissance très faible » , « un pouvoir d'achat qui est en berne, quand beaucoup d'entreprises* (ndlr : voilà ; on sait à qui !) *vous disent qu'elles ont des problèmes de demande (...), on a un chômage qui malheureusement augmente »,* déplore Mailly.

Passons sur l'éternelle baliverne qui consiste à expliquer aux patrons qu'ils ont intérêt à augmenter les salaires, donc à diminuer leur propre profit ! Le fait est que Mailly se soucie d'abord du carnet de commandes des entreprises, prétendant au fond que patrons et ouvriers sont ensemble victimes du *« problème d'orientation économique »*. En somme, et au bout du compte, les intérêts des uns et des autres coïncident. Ce n'est donc pas une surprise de voir Mailly se féliciter, au sujet de la loi Macron, d'être reçu… par le groupe UMP, dont le seul rôle au Parlement est de pousser le gouvernement à aller plus avant, plus brutalement contre les intérêts ouvriers *« On a demandé à être reçus par les groupes »* à l'Assemblée nationale, a-t-il signalé. *« L'UMP nous a reçus, mais pas le groupe socialiste. »*. Inutile d'en dire plus....

La collaboration des dirigeants syndicaux à la remise en cause des délégués du personnel

CPS n° 55 avait indiqué l'objectif de la concertation sur le "dialogue social" dans l'entreprise et les "seuils sociaux". Le MEDEF s'était saisi de la proposition de Rebsamen, ministre du travail, qui affirmait clairement l'objectif : faire sauter les "seuils sociaux" qui instituent le droit des travailleurs d'élire leurs délégués du personnel à partir de 11 salariés. Il était allé plus loin, non seulement en reprenant cette proposition à son compte, mais encore en préconisant la fusion de toutes les instances (DP, CE, CHSCT) en un seul "conseil d'entreprise". Le délégué syndical – qui dans le cadre actuel est nommé par le syndicat d'une organisation nationalement "représentative" - devait désormais, selon ces propositions, faire partie des élus du Conseil d'entreprise (ce qui faisait disparaître de nombreux délégués syndicaux de syndicats minoritaires).

CPS 55 avait aussi indiqué le fait que les appareils syndicaux – CGT et FO – avaient d'ores et déjà accepté la suppression des DP dans les entreprises de 11 à 50 salariés et concluait : *« En prenant en charge l'éviction des délégués du personnel des entreprises, les appareils CGT et FO font œuvre de haute trahison : ils désarment la classe ouvrière dans l'entreprise au moment où le patronat et le gouvernement par la voix du banquier Macron, livrent bataille pour faire des négociations au niveau de chaque entreprise le cheval de Troie pour laminer les acquis ouvriers, en particulier la durée légale du temps de travail. »*

Mais, dira-t-on, la "négociation" a finalement échoué et il n'y a pas eu accord. Pourtant, tout était réglé. La CGT et FO, après avoir fait leurs "propositions", ne signaient pas, laissant CFDT, CFTC et CGC signer, permettant de valider l'accord (puisque les trois font plus de 50% des voix). Et voilà qu'au dernier moment, pressés par plusieurs milliers de signatures contre l'accord, les représentants de la CGC font volte-face et renoncent à signer.

Du coup dirigeants CGT et FO se félicitent bruyamment. Mais le gouvernement et le MEDEF ne sauraient renoncer. Signature ou pas, ils peuvent s'appuyer à fond sur le fait que les mêmes dirigeants leur ont fourni abondance de munitions pour porter un coup aux droits syndicaux. Rebsamen a d'ailleurs annoncé immédiatement après l'"échec" de la concertation MEDEF-directions syndicales la relance de la dite concertation sous la houlette du gouvernement. Cela tombe bien : les dirigeants syndicaux ne voulaient plus se réunir au local du MEDEF mais "en terrain neutre". Le but est de négocier un "projet de loi" qui, d'une manière ou d'une autre, reprendra tout ou partie des exigences du MEDEF. Ce n'est donc que partie remise.

Les syndicats demeurent un enjeu de première importance de la lutte des classes

La politique des directions syndicales suscite cependant des résistances au sein même des organisations. À travers l'épisode qui a abouti au départ de Lepaon, on a vu de nombreuses prises de position qui, loin de se situer sur le terrain vermoulu des règlements de compte au sein de l'appareil, reliaient le combat contre les mœurs corrompues du sommet et l'orientation de la direction CGT, en particulier sur la question des "seuils sociaux". On lira avec attention parmi les contributions militantes dans ce numéro l'intervention d'un délégué syndical CGT à l'Assemblée des syndicats CGT du Puy-de-Dôme et l'écho incontestable recueilli. C'est bien pourquoi les intérêts généraux de l'appareil exigeaient que soit mis fin au "désordre" au sommet qui libérait dans une certaine mesure la parole des militants. Ce qui vient d'être fait avec la nomination de Martinez comme secrétaire général, et de son équipe, après des semaines de guérilla interne.

Au moment où ces lignes sont écrites se tient le congrès national confédéral FO. Même dans le cadre de ce congrès, où comme à la CGT, le filtre fonctionne pour que les voix discordantes soient écartées, il est possible que parvienne un écho assourdi de l'interrogation de militants sur le soutien de Mailly à l'union nationale et au dialogue social. C'est en tout cas ce que laisse entendre le compte-rendu du premier jour de congrès par le journal *Le Monde: « C'est devant une salle peu attentive que Serge Gentili,*

un militant FO d'Aéroports de Paris, a recouru à des accents révolutionnaires lors du 23e congrès de Force ouvrière. " Il faut que notre confédération se radicalise contre le capitalisme, a-t-il lancé aux 2 500 délégués réunis à Tours, lundi 2 février. Il faut rompre *avec un faux dialogue social qui est une mascarade." Avant lui, d'autres délégués d'extrême gauche ont réclamé une grève interprofessionnelle pour « bloquer l'austérité ».*

Le Monde mêle tout et son contraire – en ajoutant d'ailleurs la remarque fielleuse d'une *"salle peu attentive"*. Car à vrai dire, l'évocation de la "*grève interprofessionnelle"* ne gêne en rien l'appareil central. C'est même devenu à FO une incantation rituelle, celle de la grève de 24 heures, suite à quoi tout rentre dans l'ordre. Autre chose est évidemment la demande de rupture avec le dialogue social (même si on peut contester l'adjectif "faux" dialogue social", puisqu'au contraire il s'agit d'une "vraie" collaboration pour liquider les acquis ouvriers). À la CGT, comme à FO, et aussi à la FSU, la contradiction entre la politique bourgeoise de l'appareil et la nature de classe de l'organisation syndicale n'a pas disparu. Elle ne pourra que resurgir avec force dès que le prolétariat lui-même se remettra en mouvement.

Le prolétariat plus que jamais paralysé

Ce n'est certes pas encore le cas. L'épisode de l'union nationale n'a fait que renforcer le sentiment d'impuissance du prolétariat. Les rares tentatives de mouvement, dans la plupart des cas, se fracassent sur la politique des appareils syndicaux.

Ce fut le cas chez les éboueurs de Marseille. Après 5 jours de grève, les éboueurs ont repris le travail sans obtenir la moindre de leurs revendications. Non seulement ils n'ont pas obtenu le retour au système du fini – parti qui pendant des décennies avait permis aux éboueurs de quitter le travail au terme de la tournée. Mais encore, la très modeste revendication de création (ou plutôt de rétablissement) de 10 des 25 postes supprimés précédemment est passée à la trappe. Tessier, le représentant patronal de la collectivité de communes, exulte : *« Il n'y aura pas une création de poste, seulement de la mobilité interne »*. Quant au responsable FO, Rué, après avoir expliqué que *« la grève, c'est ce qu'il faut absolument éviter »* et que la direction avait dû lancer un préavis sur l'injonction de la base, il se flatte de sa propre capitulation : *« La preuve est faite qu'entre gens sensés, on peut arriver à un accord »*. Et Tessier peut conclure : *« La privatisation n'est pas un sujet tabou »*, indiquant par là, que contre les éboueurs, il entend pousser son avantage.

L'issue est la même chez les chauffeurs routiers. Dans ce secteur, la concurrence des ouvriers des pays de l'est de l'Europe est terrible. En vertu du scélérat accord européen sur les " travailleurs détachés", ils peuvent être embauchés en France sans que le patron soit astreint à payer les cotisations sociales de droit français. Mais il y a plus. Les grandes entreprises de transport routier comme Dentressangle ont créé leurs propres filiales dans ces pays, ce qui leur permet de payer les camionneurs pour un salaire de quelques centaines d'euros. Elles tournent la loi qui en théorie limitent la durée de travail de ces camionneurs en France. Dans ces conditions les salaires des travailleurs routiers, y compris ceux dont le contrat de travail est entièrement soumis au droit français, est misérable. D'où la revendication de 5% d'augmentation.

Mais les routiers sont victimes d'une véritable politique de bousille de la part de leurs dirigeants syndicaux. Il ne s'agissait pas véritablement de grève, mais de barrages "ciblés" et limités. Ajoutons que le "mouvement" était appelé par plusieurs syndicats, dont la CGT et FO, mais pas par le syndicat majoritaire CFDT, qui finalement appelait le mercredi 28 tout en indiquant à qui voulait l'entendre que *"personne ne peut donner une augmentation de 5%"*. Et dès 17 heures, tous les dirigeants syndicaux appelaient à lever les barrages au nom de l'ouverture des négociations sous l'égide du gouvernement. Dans ces conditions, point besoin d'être grand clerc pour connaître l'issue des dites négociations. C'est la défaite totale qui est annoncée.

La situation de la bourgeoisie française l'exige : le gouvernement est sommé de frapper toujours plus fort !

C'est fort de cet immense désarroi du prolétariat que la bourgeoisie exige du gouvernement qu'il frappe toujours plus fort. *" Fouette, cocher !"* voilà ce qu'exige inlassablement les représentants du capital financier du gouvernement Hollande-Valls-Macron-Pinel, son obligé.

« Il faudrait des remèdes autrement plus vigoureux pour sortir le pays – et la zone euro – du piège de la "stagnation séculaire" », déclare doctement Claire Guélaud dans *Le Monde de l'Économie*. Et de citer favorablement le livre de Marie-Paule Virard et de Patrick Artus (ce dernier est conseiller économique de la banque Natixis) :

« Ils proposent de ramener le smic de 62% à 50% du salaire médian - soit une baisse de 20%, ndlr - *... "de mettre en place un contrat de travail unique* – c'est-à-dire de liquider le CDI –, *de repousser d'une année l'âge de la retraite pour tous et de stabiliser les dépenses vieillesse dans le produit intérieur brut à 14%, de placer les négociations salariales sous surveillance »*.

Déjà on peut entendre le fracas des premiers tirs d'artillerie qui précèdent la prochaine offensive au sol en particulier contre la jeunesse. Cela prend comme toujours la forme de "rapports" dont le gouvernement commence toujours par dire qu'*"ils ne l'engagent pas" :* par exemple celui qui propose de faire payer au tarif fort des droits d'inscription aux étudiants étrangers (pour commencer) ; ensuite, celui qui suggère la fin de l'APL pour les étudiants ou la fin du cumul de cet APL et de la demi-part fiscale liée à la déclaration de l'étudiant comme faisant partie du foyer fiscal. On ne fera que mentionner ici la nouvelle offensive contre l'enseignement public en particulier la réforme des collèges (voir Article enseignant).

Aucune illusion ne peut être entretenue : le feu roulant des attaques ne peut cesser que si le prolétariat et la jeunesse le mettent en échec. Car cette nécessité est guidée par la situation de la bourgeoisie française dans le cadre de la crise récurrente du mode de production capitaliste.

Économie : une situation périlleuse en Europe, plus périlleuse encore en France

« La reprise économique s'esquisse pour 2015 », titrait *Le Monde* du 24 décembre. C'est bien connu, et comme le dit la chanson : *« Le bonheur, c'est toujours pour demain »*. Mais en l'occurrence *Le Monde* du 24 décembre nous invite à croire... au Père Noël. Car à regarder les données objectives, strictement rien n'annonce une quelconque amélioration. La dette continue d'enfler (elle a pris 4 points de PIB en 2014), l'activité du secteur privé continue à se contracter, l'investissement des entreprises continue à diminuer ou stagne (dans les meilleurs trimestres), le chômage vole de record en record. Selon les chiffres officiels – qui sous-estiment grossièrement – voir à cet égard ce qui était dit dans *CPS* 55 – il y a eu 189 000 chômeurs de plus en 2014, après 174 800 de plus en 2013, près de 600 000 de plus depuis l'élection de Hollande. Dans les banlieues, il touche 50% des jeunes, un chiffre "grec" ou "espagnol".

Sur le marché mondial, dans les relations entre puissances capitalistes, c'est la lutte de chacun contre tous. Mais en même temps, chacun dépend de tous. C'est encore plus vrai à l'échelle de l'Europe. Or la situation de l'Europe est particulièrement périlleuse. Jusqu'à un certain point, le taux de change entre monnaies est l'expression du rapport de forces entre les différentes puissances capitalistes – même si, de manière contradictoire, les uns et les autres, comme on le verra, ont intérêt à avoir une monnaie la plus faible possible pour gagner des marchés. En tout cas, il est hors de doute que dans la conjoncture présente la baisse de l'euro par rapport au dollar en particulier est l'expression de la faiblesse des économies des pays d'Europe.

Partout en Europe (sauf en Allemagne) une dette qui enfle, des investissements stagnants, et une déflation dont la menace se précise (- 0,2% en décembre) : déjà un fait dans le sud de l'Europe, elle se propage en son cœur, en particulier au sein de ce qui est censé constituer sa locomotive, l'Allemagne, où les prix à la consommation ont chuté de 0,3% en décembre, une première depuis 2009. Or cette déflation est à la fois l'effet de la récession (en particulier de la baisse des salaires et du resserrement du marché qui pousse à la baisse du prix des marchandises), et la cause de son amplification (puisque chacun attend pour acheter – ou s'agissant des capitalistes pour investir – que les prix baissent).

C'est ce qui a conduit Draghi au nom de la BCE à annoncer l'achat sur 18 mois de plus de 1100 milliards d'obligations sur le marché dit "secondaire" d'obligations d'État. Refusant de payer pour les autres, l'impérialisme allemand avait toujours opposé son veto à des rachats massifs de titres de dettes souveraines par la BCE. À présent, il s'y résout parce que la détérioration de la situation économique de ses rivaux au sein de l'UE pèse de plus en plus sur sa propre croissance, inférieure à celle de l'ensemble de la zone euro aux deuxième et troisième trimestres 2014. Pour autant, c'est aux conditions de l'impérialisme allemand qu'a été prise la décision de la BCE. D'une part, Merkel a insisté pour que ce *« quantitative easing »* soit couplé à l'intensification des « reformes structurelles » que chaque gouvernement devra mettre en œuvre sur le dos de son prolétariat. D'autre part la BCE ne conservera à son bilan que 20% des titres achetés, le solde étant porté à celui des banques centrales nationales afin de réduire au maximum la mutualisation des risques, honnie par l'Allemagne. Une nouvelle fois, éclate au grand jour la véritable nature de l'UE : un cadre de coopération conflictuelle entre impérialismes rivaux, cadre où s'exerce l'influence prépondérante de l'impérialisme allemand.

Mais les divisions en Europe ne sont pas circonscrites à l'UE : elles s'expriment aussi à ses frontières, où la décision de la BCE a fait une première victime collatérale : la Suisse. Anticipant cette décision et la baisse de l'euro qu'elle allait entraîner, la Banque nationale suisse a annoncé de manière précipitée et sans aucune coordination la fin du « plancher » de l'échange du franc suisse contre l'euro. En clair, jusqu'à cette annonce, on ne pouvait contre 1 franc suisse obtenir plus d'1,20 euro. Désormais, cette limite n'existe plus. Il est clair que la décision de la BNS était dictée par les intérêts des banque suisses... fusse au détriment d'ailleurs de l'industrie suisse dont les produits sont renchéris à l'exportation, contraignant le patronat à s'adapter… en procédant à des baisses de salaires.

La conséquence de la décision de la BNS a été la valorisation du franc suisse de 30% par rapport à l'Euro. Ce qui en dit long sur la confiance des "investisseurs" dans les économies de l'Union européenne.

Le but de la BCE est évident : d'une part, inonder le marché d'euros et par conséquent, en augmentant la masse monétaire en circulation, provoquer mécaniquement un effet inflationniste ; d'autre part, par le même biais, obtenir une nouvelle dévalorisation de l'euro par rapport aux autres monnaies, et donc améliorer la compétitivité des marchandises produites en Europe sur le marché mondial ; enfin, permettre aux banques qui se débarrassent ainsi dans de bonnes conditions de leurs obligations d'augmenter leur capital disponible et donc leur possibilité de prêter aux capitalistes à des conditions qui pousseraient ces derniers à investir.

Pourtant une question hante les spécialistes bourgeois de l'économie. Est-ce que cela va marcher ? Et tous de dire : rien n'est moins sûr. Car les capitalistes n'investissent que s'ils ont la perspective de produire. Et ils ne produisent que s'ils ont la perspective de vendre. Or la vente est ardue du fait de la saturation du marché. Et le marché est saturé du fait que – nonobstant le caractère florissant du marché à l'usage de la classe bourgeoise elle-même – la consommation populaire est d'autant plus limitée que baissent salaires et retraites et qu'augmente le chômage. Mais n'en déplaise à Mailly cité plus haut, il ne saurait être question de résoudre le problème en augmentant les salaires, car l'effet serait la baisse de compétitivité, donc la mévente des marchandises, donc à nouveau la

surproduction. Par quelque bout qu'on prenne les choses, l'impasse est celle du mode de production capitaliste lui-même. On ne peut trancher le nœud gordien qu'en en finissant avec le capitalisme lui-même.

Japon, Chine et États-Unis aussi

C'est dire les limites des expédients financiers de la BCE. Le problème est loin d'être propre à l'Europe. La BCE ne fait qu'emprunter le même chemin que la BoJ (Banque centrale du Japon) il y a deux ans. Or le Japon est aujourd'hui en récession. Certes dans un premier temps le yen a baissé, les exportations japonaises ont augmenté, la consommation de la bourgeoisie et de la petite bourgeoisie ont augmenté, stimulée en particulier par l'envolée boursière (les liquidités disponibles ont en effet alimenté la spéculation boursière). Mais l'effet a été de courte durée. La baisse du yen a renchéri les produits d'importation, en premier lieu l'énergie. Le gouvernement a décidé d'augmenter brutalement la TVA pour faire porter aux masses le fardeau de l'écrasante dette japonaise (plus de 200% du PIB). Du coup, la consommation populaire s'est effondrée. Fin du "miracle" japonais...

Des expédients financiers : c'est encore ce à quoi a recours le gouvernement chinois en décidant de baisser les taux d'intérêts de la banque centrale et de réduire le volume légalement obligatoire des fonds propres des banques. Là aussi il s'agit de stimuler les prêts bancaires, donc les investissements. De manière complémentaire, Pékin au début 2015 a donné son feu vert à un plan de relance de 920 milliards d'euros (16% du PIB chinois) en faveur de grands projets d'infrastructures afin de soutenir la construction, secteur-clef de l'économie chinoise. L'ensemble de ces mesures ont pour objectif d'enrayer la baisse de la croissance, située bien en-deçà du chiffre officiel de 7,4% pour 2014. Plus significatif encore est l'annonce de la contraction en janvier de la production industrielle chinoise, du fait notamment de la saturation des marchés d'exportation. Mais le remède risque d'être pire que le mal. La Chine croule déjà sous des milliers de projets non rentables (transports, stades et villes fantômes…), conséquences du gigantesque plan de relance décidé par Pékin en 2008. De ce fait, les banques chinoises sont grevées d'actifs douteux ou irrécouvrables. La crise de surproduction, le krach bancaire menacent.

C'est la situation de l'économie chinoise qui explique fondamentalement l'effondrement des matières premières : le pétrole mais aussi les métaux. Le pétrole comme le fer ont perdu plus de la moitié de leur valeur en six mois. Le facteur décisif, c'est le ralentissement économique, donc la baisse de la demande en énergie et en matières premières industrielles. Sans doute d'autres facteurs peuvent intervenir. Par exemple, il est clair que si l'Arabie Saoudite a décidé de ne pas réduire le débit de sa production, c'est aussi pour ruiner ou affaiblir ses concurrents : l'Iran, mais aussi les producteurs américains du gaz de schiste.

Mais cela constitue un élément secondaire. Le facteur premier, c'est encore et toujours la surproduction. Il faut avoir une bien courte vue pour imaginer que la baisse du pétrole, au-delà de l'effet d'aubaine qu'elle peut provoquer dans certains secteurs ou pour certains pays, constitue une "bonne nouvelle" pour l'économie capitaliste mondiale. Elle constitue au contraire une marque incontestable de la gravité de la maladie...

C'est dans ce contexte qu'il faut apprécier les communiqués de victoire, en premier lieu celui d'Obama dans son discours sur l'État de l'Union, sur l'économie américaine.

Il ne fait aucun doute que l'économie américaine a bénéficié – au détriment de ses concurrents – de la politique de la FED qui la première, avant la BoJ, avant la BCE, avait eu recours, et dans des proportions plus vastes, aux "rachats d'actifs", le fameux "*quantitative easing*", ainsi qu'à la baisse des taux directeurs (lesquels continuent d'ailleurs à être à l'étiage). Elle l'a fait en bénéficiant, en outre, de la place privilégiée du dollar dans les échanges mondiaux. Mais elle a bénéficié surtout – ce que les commentateurs bourgeois se gardent bien de dire - des violentes attaques contre les conditions d'existence de la classe ouvrière américaine permettant de lutter contre la baisse du taux de profit, et de la destruction de masses de capital vivant et mort (ce dont témoignent les fermetures massives d'usines dans l'industrie automobile par exemple).

Cela étant, les chiffres de l'économie américaine sont pour une large part une mystification. En premier lieu bien sûr celui du chômage. On annonce un taux de chômage de 5,6%. Mais le "taux de participation" - qui mesure la proportion de la population active qui occupe un emploi ou en cherche un - est de... 62%, en constante baisse ! Autrement dit, une proportion énorme de la population est dans une telle situation qu'elle a renoncé à chercher du travail. La réalité des États-Unis, c'est donc le chômage massif comme les salaires de misère. Là aussi : il faut rétablir les choses. On nous dit : il y a un point négatif dans la croissance américaine, à savoir la stagnation, voire la baisse des salaires. Mieux vaudrait dire : un des facteurs qui expliquent la "croissance" américaine, c'est justement... la baisse des salaries !

Et déjà, de nouveaux nuages s'accumulent. L'investissement des entreprises américaines, toujours inférieur à son niveau d'avant crise, a subi un net recul au dernier trimestre 2014 dans le domaine des biens d'équipements : - 2%, du jamais vu depuis 2009. Quant à l'embellie des firmes automobiles, elle arrive à son terme. Des bulles spéculatives menacent d'éclater dans plusieurs secteurs : sur celui jusqu'alors juteux du gaz de schiste, dont la rentabilité est remise en question par le prix bas du brut, mais aussi dans le secteur automobile, dont les ventes ont été artificiellement gonflées par le recours à des crédits *subprimes*, sur le modèle de ceux en vogue dans l'immobilier et à l'origine de l'éclatement de la crise financière en 2008 : en 2014, ce type de prêts a représenté le ¼ des 900 milliards de dollars de prêts auto consentis.

Enfin, toute une partie de la bourgeoisie américaine s'inquiète de la hausse du dollar dont l'impact se fait lourdement sentir. Le déficit commercial s'est ainsi creusé de 40 milliards au cours des trois derniers mois, détruisant près d'un point de croissance. Pour l'année 2014, il est en hausse de 6% par rapport à 2013. Euro, yen, dollar et

même yuan : la guerre des monnaies s'intensifie, reflétant l'exacerbation des rivalités entre puissances, incapables de résoudre la crise et de ce fait contraintes, par le biais du cours des monnaies, à tenter de reporter sur leurs concurrentes une part toujours plus grande du fardeau de cette crise.

Grèce : un vote pour en finir avec la paupérisation, la misère, la déchéance produites par la crise du capitalisme

Baisse des salaires, chômage de masse, liquidation du droit du travail, destruction des systèmes de santé et d'enseignement : face au déluge de feu qui s'abat contre le prolétariat, *CPS* a eu l'occasion d'analyser les raisons de la faiblesse relative de la réaction du prolétariat et sa raison fondamentale : son désarroi politique, sur lequel s'appuient, en même temps qu'elles l'alimentent, les directions traîtres du mouvement ouvrier. Et en même temps, nous n'avons cessé d'indiquer que dans des délais que nous ne pouvons prévoir, cette situation aura un terme.

Ce qui vient de se passer en Grèce sur le plan électoral donne une indication des développements à venir. Nous ne mettrons ici en évidence que quelques aspects essentiels de la situation dans ce pays, le prochain *CPS* comprenant un article plus approfondi sur les leçons qui s'en dégagent.

La défaite nette du parti bourgeois Nouvelle Démocratie sur le plan électoral ne peut être séparée des tentatives faites par le prolétariat grec, la jeunesse pour en finir avec les attaques barbares contre ses conditions d'existence sur le terrain direct de la lutte des classes. À plusieurs reprises, le gouvernement grec confronté à la menace de la grève générale n'a dû son salut qu'à la politique de trahison éhontée des dirigeants syndicaux de la GSEE, de l'ADEDY utilement complétée par la politique de division de la PAME (centrale syndicale dirigée par le KKE, parti stalinien en Grèce). Remarquons qu'à la tête de ces organisations, les dirigeants syndicaux qui ont fait barrage au déferlement de la grève générale sont les dirigeants du PASOK, du KKE et aussi dans certains secteurs, tels celui de l'enseignement, ceux de Syriza lui-même.

Faute de trouver un débouché politique sur le terrain de la lutte des classes directe, le prolétariat et la jeunesse se sont saisis du terrain électoral pour chasser le parti Nouvelle Démocratie. Celui-ci était bruyamment appuyé par la "troika" haïe des masses grecques, troïka qui depuis des années exige inlassablement, au nom du paiement de la dette, baisse des salaires et des retraites, fermeture des hôpitaux et des universités, privatisations de tous les secteurs de l'économie, etc.

Il faut le noter. Ce n'est certes pas la première fois que le prolétariat grec se saisit du vote pour les partis d'origine ouvrière pour défaire la bourgeoisie. Rappelons que par exemple en 2009, les travailleurs avaient voté massivement pour le PASOK pour chasser – déjà - Nouvelle Démocratie. Il faut d'ailleurs indiquer que la défaite des partis bourgeois avait été à l'époque beaucoup plus ample encore qu'aujourd'hui. Les partis d'origine ouvrière rassemblaient 56% des voix contre environ 50 % des voix aujourd'hui.

Au sein de ce vote ouvrier, un fait dont la signification déborde de loin la Grèce est l'effondrement du PASOK. Depuis 2009, le PASOK a perdu plus de 9 électeurs sur 10 ! Il faut d'ailleurs y voir une preuve indirecte du caractère "ouvrier-bourgeois" de ce parti. La prise en charge directe, brutale, par le PASOK des plus violents plans contre les masses à travers le gouvernement Papandréou d'abord, puis sa participation au gouvernement Nouvelle Démocratie, a littéralement laminé ce parti car il ne peut exister qu'à travers le vote des masses laborieuses. À l'inverse, l'électorat bourgeois est resté largement fidèle à Nouvelle Démocratie qui ne perd qu'à peine plus de 100000 voix par rapport aux élections de 2012 par exemple.

Le second fait est la progression de Syriza. Syriza est à peine un parti. C'est un regroupement hétéroclite dont la colonne vertébrale est néanmoins constituée de l'ancien Parti communiste dit "de l'intérieur" flanqué d'une myriade de groupes plus ou moins gauchistes. En ce sens, il peut être considéré comme "parti ouvrier", même s'il n'a pas hésité à intégrer en son sein des débris de groupes purement petits-bourgeois, en particulier les "Verts" grecs.

La progression électorale de ce parti – qui depuis 2009 a multiplié par presque 7 le nombre de ses électeurs, la captation par lui d'une bonne partie de l'électorat qui se portait antérieurement sur le PASOK tient à une seule chose. Formellement, ce parti s'est prononcé contre les "mémorandum" pris en charge par les gouvernements dirigés par le PASOK puis Nouvelle Démocratie. Plus le temps passe, plus cette opposition apparaît d'ailleurs plus formelle que réelle. Avant même les élections, la direction de Syriza n'a cessé de donner des gages à la bourgeoisie grecque et aux dirigeants de la troïka ainsi qu'aux Églises, en premier lieu à l'Église orthodoxe grecque qui dispose de monstrueux privilèges (énorme propriété foncière, prise en charge par l'État du clergé, exonération fiscale). Voilà qui, du reste, explique largement les limites de la victoire de Syriza qui est bien loin de retrouver le vote populaire dont bénéficiait le PASOK en 2009. Le prolétariat grec a voté Syriza pour se débarrasser de Nouvelle Démocratie. Mais il l'a fait dans le plus grand scepticisme quant à la volonté réelle des dirigeants de Syriza de s'en prendre réellement au capital, ce dont témoigne aussi le faible enthousiasme populaire à l'annonce des résultats.

Syriza (comme le KKE et le PASOK) dressé contre la constitution d'un gouvernement des seuls partis ouvriers

Il n'en reste pas moins que le résultat des élections donne une majorité incontestable en sièges aux partis d'origine ouvrière à l'Assemblée nationale grecque, en vertu du système électoral qui amplifie considérablement au niveau des sièges l'écart en voix.

Syriza dispose de 149 sièges, le KKE de 17 et le PASOK de 13, soit 179 voix sur 300. N'en déplaisent à tous les commentateurs proches du PCF et des groupes plus ou moins gauchistes, il est juste de compter comme sièges de partis ouvriers-bourgeois les sièges du PASOK. La

politique des dirigeants du PASOK a conduit à réduire à sa plus simple expression la force de ce parti. Il n'est pas encore détruit – quand bien même sa destruction n'est nullement impossible à brève échéance – et continue à avoir une réelle influence par exemple aux sommets des organisations syndicales.

La possibilité mathématique existe donc incontestablement de constituer un gouvernement des seuls partis ouvriers : un gouvernement Syriza-KKE-PASOK. Force est de le constater, les dirigeants de ces trois partis sont au moins d'accord sur une chose : pas question de constituer un tel gouvernement ! Mais évidemment la responsabilité principale appartient aux dirigeants de Syriza. Car c'est à eux que revenait la responsabilité de proposer la constitution d'un tel gouvernement. S'ils l'avaient fait, les dirigeants du KKE et du PASOK auraient été mis dans la situation de porter par leur refus la seule responsabilité de sa non constitution.

Si Syriza ne l'a pas fait, c'est pour une raison très simple. D'un tel gouvernement, les masses auraient été en situation de faire valoir leurs exigences. La toute première de ces exigences porte sur l'annulation pure et simple de la dette, le refus de la payer. Cette dette résulte à la fois des décisions budgétaires des gouvernements bourgeois, par exemple des sommes énormes englouties dans le budget militaire (la Grèce est ainsi le troisième client de l'industrie militaire française !) ; elle résulte de l'exonération d'impôts des patrons et de l'Église ; elle procède de prêts visant à renflouer les banques grecques, elles-mêmes souvent filiales de groupes bancaires émanant de puissances impérialistes dominantes. Elle n'est donc à aucun titre celle du peuple grec. Le peuple grec ne doit pas un sou !

Au-delà de cette première exigence, les travailleurs grecs auraient été amenés à en faire valoir d'autres : à bas l'euro ! rétablissement des salaires et pensions à leur niveau antérieur à 2008 ! rétablissement de tous les postes supprimés dans la Fonction publique ! annulation de toutes les contre-réformes du droit du travail, dans l'Enseignement, dans la Santé !

Inévitablement, l'exigence de l'annulation de toutes les privatisations opérées depuis 2009, de la nationalisation sans indemnité ni rachat de ces entreprises et des banques, de la soumission à l'impôt de l'Église et des capitalistes qui en sont totalement exonérés, sous peine d'expropriation immédiate, aurait surgi.

Voilà ce qu'il fallait éviter à tout prix. Et voilà pourquoi depuis des années les dirigeants de Syriza concoctaient cette alliance scélérate au gouvernement avec les Grecs Indépendants. Voilà pourquoi ils redoutaient plus que tout d'avoir une majorité absolue au Parlement, allant même jusqu'à s'abstenir de combattre pour qu'une partie de la jeunesse, frappée de plein fouet par la crise, puisse participer aux élections, ainsi que le révélait *Libération* la veille du scrutin : *« la génération sacrifiée, les plus jeunes condamnés au chômage ou aux petits boulots à 400 euros, seront en partie exclus du scrutin. 100000 jeunes qui auront 18 ans cette année sont privés de vote. Ils auraient pu en principe être enregistrés sur les listes et voter, mais le gouvernement a invoqué une campagne électorale trop courte (3 semaines) pour anticiper cet enregistrement qui se déroule d'habitude en février. Reste que Syriza ne s'est pas trop battu pour ses voix perdues ».*

En constituant un gouvernement avec les Grecs Indépendants, parti bourgeois ultra-réactionnaire, les dirigeants de Syriza tentent de passer un nœud coulant autour du cou du prolétariat grec

Le parti des Grecs Indépendants est une scission de Nouvelle Démocratie. C'est donc un parti bourgeois qui dispose par ailleurs de caractéristiques bien précises.

C'est un parti ultra-clérical : *« Nous croyons dans les valeurs et le caractère éternel de la religion orthodoxe »*, indique son programme. Il s'oppose à toute remise en cause des liens entre l'Église et l'État, il est violemment anti-laïque, se dresse contre la remise en cause de l'enseignement religieux à l'école, contre toute remise en cause des privilèges fiscaux de l'Église.

C'est un parti panhéllenique qui défend les revendications territoriales chauvines de la Grèce à Chypre, qui développe une rhétorique anti-macédonienne et anti-albanaise, qui défend l'énorme budget militaire grec et la place de la Grèce dans l'OTAN.

C'est un parti raciste, homophobe qui soutient que la Grèce ne doit pas tolérer plus de 2,5 % d'immigrés sur son territoire et donc chasser les autres.

C'est un parti qui non seulement se réclame clairement de la défense du capitalisme mais considère que la fiscalité sur les sociétés déjà dérisoire doit être baissée pour soutenir la « compétitivité » de l'économie grecque.

Voilà quelques-unes des « lignes rouges » que les Grecs Indépendants enjoignent à Syriza de ne pas franchir dans le cadre de l'alliance. En se rendant immédiatement après son intronisation au Mont Athos pour s'y incliner respectueusement devant les autorités de l'Église grecque, Tsipras a commencé à donner les garanties que ces « lignes rouges » ne seraient pas franchies. De même en nommant le dirigeant de ce parti au ministère de la Défense.

L'alliance avec les Grecs Indépendants indique la nature du gouvernement Tsipras-Kammenos : un gouvernement bourgeois de collaboration de classes.

Tout dépend de la capacité du prolétariat et de la jeunesse grecs à imposer la rupture de l'alliance avec la bourgeoisie, l'expulsion du gouvernement des Grecs Indépendants

Il est tout à fait clair qu'avec un tel parti au gouvernement, aucune revendication ne peut être satisfaite pour les masses. Mieux encore, très rapidement, le feu roulant de l'offensive meurtrière contre elle reprendra inéluctablement. Du reste, les dix jours qui viennent de s'écouler sont très éclairants. En Europe, les prétendus amis et présumés ennemis du gouvernement Tsipras-Kammenos ont tous indiqué qu'il ne serait pas fait la ristourne d'un seul euro sur la dette grecque. La BCE a commencé à couper les fonds des banques grecques, lesquelles utilisaient ces fonds pour acheter de la dette publique grecque. Face à cela, le gouvernement grec a

déjà de facto renoncé au combat pour l'annulation, ne serait-ce que d'une partie de la dette grecque. Le ministre de l'économie Varoufakis a donné toutes les garanties sur le fait que les privatisations opérées depuis 2008 ne seraient pas remises en cause.

La situation actuelle ne laisse pas place aux demi-mesures : ou bien la voie du combat pour l'expropriation du capital, la rupture avec la troïka et toutes ses exigences, ce qui commence par la dénonciation de la dette ; ou bien la soumission complète aux exigences du Capital, ce qui signifie que, non seulement les quelques engagements pris par Tsipras sur les augmentations des plus bas salaires et les retraites seront très rapidement mises au placard, mais encore qu'il faudra inlassablement programmer de nouvelles attaques. De par sa composition même, le gouvernement Tsipras-Kammenos ne peut emprunter que cette dernière voie.

En Grèce, en France, partout : la question décisive celle du Parti ouvrier révolutionnaire

Mais l'engagement du gouvernement Tsipras-Kammenos dans cette voie ne peut pas s'opérer sans soubresauts. Car la victoire électorale de Syriza s'est faite non seulement pour en finir avec les plans de misère et de famine de Samaras aux ordres de la troïka, mais aussi avec comme arrière-fond l'expérience de la trahison éhontée du PASOK depuis 2009. Comment les masses pourraient-elles tolérer sans réagir la reproduction par d'autres de la même trahison ?

La question qui demeure entière est de savoir ce qui triomphera de l'écœurement (voire du désespoir) ou de l'aspiration au combat pour une issue ouvrière. Nul ne peut prétendre avoir la réponse. Mais une chose est sûre : tout dépend de la constitution en Grèce d'un regroupement politique qui cherchera, contre la politique des dirigeants de Syriza, du KKE, du PASOK, les voies d'un programme révolutionnaire reliant l'exigence immédiate de constitution d'un gouvernement des seuls partis ouvriers appuyés sur l'existence de la majorité existant pour ces partis à l'Assemblée, au combat pour l'expropriation du capital, pour le socialisme. Inutile de le dire : un tel combat ne peut trouver d'issue sur le seul terrain national, quand bien même il s'engage d'abord sur le terrain national. C'est le combat pour les États-unis socialistes d'Europe.

A cet égard, dans des conditions différentes, c'est le même combat en France et en Grèce. C'est ce combat auquel, avec ses forces, notre Groupe pour la Construction du Parti Ouvrier Révolutionnaire, de l'Internationale Ouvrière entend contribuer. Nous invitons nos lecteurs à s'y associer.

Le 5 février 2015

DÉCLARATION DU GROUPE POUR LA CONSTRUCTION DU PARTI OUVRIER RÉVOLUTIONNAIRE, DE L'INTERNATIONALE OUVRIÈRE RÉVOLUTIONNAIRE

Hollande et Valls ont exploité frauduleusement l'indignation populaire légitime contre les ignobles assassinats des 7 (contre* Charlie Hebdo*) et 9 janvier : toute la réaction mondiale, avec la cohorte des tyrans et des massacreurs des peuples, était aux avant-postes de la manifestation du 11 janvier.

À bas l'Union nationale !

La responsabilité des organisations issues du mouvement ouvrier (partis et syndicats) est de tout faire pour s'opposer à ce qui est à la racine de ce terrorisme : les interventions militaires de l'impérialisme français au Moyen-Orient (Irak) et au Sahel (Mali, Centrafrique)

Le 11 janvier était organisée dans le pays une formidable manifestation d'Union nationale. L'occasion de cette manifestation était donnée par les ignobles assassinats contre *Charlie Hebdo*, puis une épicerie casher.
Cette manifestation n'était pas une manifestation ordinaire. C'était une manifestation officielle, officiellement appelée par le gouvernement et le président de la République, appelée officiellement par tous les médias, radios et télévisions, pilonnant inlassablement les ondes depuis 48 heures. Elle était appelée par tous les partis du PCF à l'UMP. Elle était appelée par tous les dirigeants syndicaux sans exception. Elle était appelée par le MEDEF. Elle était appelée par toutes les Eglises.
Mais elle avait pris un caractère mondial avec la présence non seulement de tous les dirigeants de l'Union européenne, Netanyahou, le Premier ministre israélien, Davutoglu, le Premier ministre turc, et une brochette de tyrans africains.
La bannière de cette manifestation était celle de la défense de la «liberté d'expression».

Quelle forfaiture de voir drapés dans cette bannière et en défense de *Charlie Hebdo*, ceux, dirigeants des Eglises en particulier, qui n'ont eu de cesse pendant des décennies de tenter d'interdire son expression ! Une fois de plus, la religion se montre la morale la plus répandue pour justifier les actes les plus ignobles.
Quelle forfaiture de voir ceux qui, dans leur propre pays, emprisonnent, torturent leurs opposants (en Turquie, en Afrique) venir à Paris métamorphosés en défenseurs des libertés !
Quelle forfaiture de voir un Netanyahou qui a sur les mains le sang de milliers de Palestiniens à Gaza, en Cisjordanie, déguisé en «démocrate» !

Des groupes terroristes armés, équipés, entraînés par les puissances impérialistes et leurs vassaux

Mais comment expliquer ces odieux assassinats ? Ils sont le fait de groupes puissamment armés et organisés, qui assassinent au nom du Djihad. D'où viennent-ils ? Qui les arme ? L'administration US ne se cache pas d'avoir soutenu les Talibans, créé, développé, armé Al Qaïda, alors utilisé pour ses besoins dans le combat contre le régime «pro-Moscou» de Kaboul à la fin des années 70.
L'EI (État islamique) a été soutenu, équipé par les régimes des États du Golfe pour faire pièce à l'Iran et au régime chiite d'Irak. Il a bénéficié longtemps du soutien à peine camouflé d'Erdogan, dont le Premier ministre... manifestait à Paris «contre le terrorisme».
Les groupes islamistes du Sahel bénéficient de l'arsenal militaire... qui leur a été généreusement abandonné par les gouvernements français et anglais lors de l'intervention en Libye.
Les groupes djihadistes ne sont rien d'autre que des créatures des puissances impérialistes ou de leurs vassaux, créatures qui à un moment échappent à la tutelle de leurs créateurs pour leurs propres intérêts !

Les responsables des attentats terroristes, ce sont les gouvernements des puissances impérialistes ! Et parmi eux, le gouvernement présidé par Hollande !

Ces groupes djihadistes ont trouvé un terrain de recrutement parmi les éléments déclassés des cités, voire des éléments de la pègre. Ce sont les interventions militaires en Irak, en Afghanistan, en Libye, au Sahel qui ont alimenté et alimentent ce recrutement. Ces guerres ont fait des centaines de milliers de morts depuis 1991.
Quant à la France, après l'intervention en Libye du gouvernement Sarkozy-Fillon, c'est le gouvernement Hollande qui multiplie les interventions impérialistes pour la défense des intérêts des grands groupes capitalistes : interventions au Mali, en République Centrafricaine ; et aujourd'hui bombardement en Irak.

Il y a un rapport direct entre l'intervention militaire impérialiste du gouvernement français en Afrique, au Moyen-Orient et les attentats. En décidant et continuant ces interventions, le gouvernement Hollande-Valls porte la responsabilité du développement de ces groupes terroristes et des attentats.

La manifestation du 11 janvier va être utilisée comme un tremplin pour s'en prendre aux libertés démocratiques, pour amplifier les interventions militaires de l'impérialisme français

L'usage que va faire le gouvernement de la manifestation du 11 janvier ne fait aucun doute. Il avait commencé à s'en prendre brutalement aux libertés démocratiques avant même les attentats : interdiction de manifestations contre les massacres d'Israël à Gaza cet été, loi anti-terroriste qui donne, de fait, tout pouvoir à la police d'interdire l'entrée ou la sortie du territoire français sur la base de présomptions. *«Il faut de nouvelles mesures»,* a commencé à dire Valls, aiguillonné par l'UMP et le FN. *«Nous sommes en guerre»,* a-t-il ajouté. *«Une guerre de civilisations»,* a précisé Sarkozy. Cela annonce renforcement policier (déjà 500 postes supplémentaires), chasse au faciès contre les Arabes, etc. Il s'agit d'aller vers un véritable *«Patriot Act»* à la française, sur le modèle de l'Espagne, dont le gouvernement vient de faire adopter une loi de remise en cause radicale du droit de manifester, avec peines de prison à la clef pour ceux qui enfreindraient les interdictions ou simplement qui... filmeraient la police confrontée aux manifestants !
Par ailleurs, dès le 13, le Sénat et l'Assemblée nationale sont saisis de la prorogation des bombardements en Irak. Intensifier l'intervention en Irak, en Afrique, voilà ce qui est à l'ordre du jour au nom de la «guerre contre le terrorisme».

Il faut exiger que les organisations du mouvement ouvrier rompent l'Union nationale et exigent l'arrêt immédiat des interventions impérialistes françaises en Afrique comme en Irak, le retrait de toutes les troupes françaises

Les organisations du mouvement ouvrier, et particulièrement les dirigeants syndicaux, ont pris la lourde responsabilité de s'associer à l'Union Nationale en appelant à manifester derrière le gouvernement, les dirigeants de l'UE, Netanyahou, Erdogan et la brochette de dictateurs. La défense des intérêts des travailleurs, de la jeunesse exige que cette association soit immédiatement rompue. Elle exige que les dirigeants des organisations ouvrières cessent de soutenir les interventions impérialistes, exigent leur arrêt immédiat, le départ des troupes françaises du Sahel, de la RCA, d'Irak.

Tel est le combat mené par le Groupe pour la construction du Parti Ouvrier Révolutionnaire, de l'Internationale Ouvrière Révolutionnaire regroupé autour du bulletin *Combattre pour le Socialisme.*

Le 12 janvier 2015

Directeur de la publication : Roland MICHEL -- Commission paritaire n°67187 -- Numéro°ISSN: 0763790 X -- Imprimerie spéciale

Site web : http://socialisme.free.fr - e-mail : socialisme@free.fr

Avec la collaboration des dirigeants syndicaux (FSU, Snes, Snuipp),le gouvernement a infligé aux enseignants deux défaites majeures :« rythmes scolaires », liquidation des décrets de 1950. Avec l'» Union nationale », il entend redoubler ses coups contre l'enseignement public

La mise en place du « deuil national » dans l'enseignement public : un instrument politique de mise au pas du corps enseignant

L'une des victimes des attentats du mois de janvier n'a été déplorée nulle part dans les médias : il s'agit de la liberté pédagogique des enseignants. Exploitant la situation, le gouvernement a exigé d'eux qu'ils renoncent à leur métier et se transforment en propagandistes de « l'union nationale républicaine ».

Au soir du 7 janvier, François Hollande annonçait la mise en place d'un « deuil national », avec mise en berne des drapeaux pendant trois jours et imposition d'une minute de silence, le 8 à midi, dans toute la Fonction publique, notamment dans les salles de classe. Une circulaire du Premier ministre Valls invitait les différentes administrations publiques à *« un moment de recueillement permettant aux agents des services publics de s'associer à cet hommage »*. Dans l'Éducation nationale, la ministre Vallaud-Belkacem faisait circuler cette « injonction » auprès des chefs d'établissements. Il importe de souligner que, du strict point de vue de la « légalité républicaine », celle de la Ve République, la procédure légale pour décréter un tel « deuil national » n'était même pas respectée.

Historiquement, en France, le principe du « deuil national » et ses modalités remontent aux lendemains de la première guerre impérialiste mondiale : il s'agissait, alors même que la vague révolutionnaire culminant en Russie avait pratiquement mis fin à la boucherie, de réunir victimes et bourreaux – les premiers au garde-à-vous derrière les seconds – sous l'injonction à s'» unir » derrière les drapeaux nationaux. Avant même cette guerre, les premiers syndicalistes enseignants avaient eu à mener de durs combats contre l'» injonction » de préparer les écoliers à la « défense de la patrie », par exemple en refusant de les faire défiler avec des fusils de bois dans les cours des écoles.

Sous la Ve République, le « deuil national » n'a été décrété dans les règles que 5 fois : une fois au lendemain des attentats du 11 septembre 2001 pour préparer la « guerre contre le terrorisme » et les opérations impérialistes contre l'Afghanistan. Les trois autres précédents ont consisté à imposer le silence autour des dépouilles des présidents décédés : ironiquement, c'est pour ne pas avoir respecté un tel dispositif, au lendemain de la mort de De Gaulle – ô blasphème ! – que l'ancêtre de *Charlie Hebdo*, *Hara Kiri*, avait été interdit en 1970.

Comble d'ironie, c'est sous le prétexte de défendre la « liberté d'expression » que Hollande a cette fois sommé tous les fonctionnaires, les enseignants, la jeunesse scolarisée à s'incliner devant son injonction à se taire sans réserve. Les suites férocement répressives de l'opération ont montré qu'il y avait, à l'école comme ailleurs et plus encore, un objectif politique très clair du côté du gouvernement : mettre les enseignants en coupe réglée pour faciliter et accélérer la mise en place de ses contre-réformes de destruction de l'enseignement public.

Aiguillonné par l'UMP, le gouvernement lance la chasse aux sorcières

Il ne fait pas de doute que, bouleversés par le massacre, avertis aussi des remous prévisibles et des questionnements qui ne pouvaient que secouer la jeunesse, les enseignants ont fait de leur mieux, dans leurs classes, pour remettre en perspective la situation et organiser les discussions. Mais débattre, comprendre, argumenter, critiquer : voilà précisément des notions que le gouvernement et ses alliés de circonstance entendent bannir des écoles. Il ne fait aucun doute non plus que Hollande et le gouvernement savaient parfaitement que leur minute de silence donnerait lieu, en particulier au sein de la jeunesse issue de l'immigration, à des débats, des mises en cause, voire des réactions houleuses : le but recherché était précisément de se servir de ces réactions pour déchaîner la répression contre enseignants et jeunes.

Au-delà du ressentiment mal canalisé de fractions de la jeunesse, les bonnes raisons ne manquaient pas de contester l'injonction à s'aligner sans réserve derrière Hollande, le gouvernement, les institutions de la Ve République : ce gouvernement n'a-t-il pas interdit plusieurs manifestations contre les massacres organisés par l'État d'Israël au cours de l'été dernier ? Un étudiant, Rémi Fraisse, n'a-t-il pas été récemment assassiné suite à l'emploi de grenades offensives contre des manifestants « écologistes » ? Les guerres impérialistes menées par Hollande et son gouvernement, leur politique anti-ouvrière et anti-immigrés en France ne les rendent-ils pas largement responsables de l'essor du « terrorisme » ? Pour Hollande et son gouvernement, ces questions doivent être étouffées.

Dès les lendemains de la manifestation du 11 janvier, les colonnes de la presse bourgeoise regorgent de brèves faisant état de multiples « incidents » dans le cadre de l'imposition de la minute de silence. Ce faisant, sont mis dans le même sac des phénomènes tels que des échauffourées violentes, des contestations verbales… et des débats en classe. Du côté de l'UMP, les caciques locaux – enhardis par les nouveaux pouvoirs que les

contre-réformes leur octroient sur les écoles – sont aux avant-postes. Ainsi l'euro-député UMP Juvin, qui appelle *« le ministère de l'Éducation nationale à publier les vraies statistiques, en demandant expressément aux recteurs d'enquêter sur la réalité des sifflets et des refus de se recueillir »*. Eric Ciotti, député UMP des Alpes-Maritimes, en rajoute une louche en clamant qu'» *il faut pouvoir supprimer les allocations familiales aux parents des élèves qui n'ont pas respecté la minute de silence »*.

À l'Assemblée, le 14 janvier, Claude Goasguen de l'UMP – un personnage passé en quelques décennies des remugles fascisants d'Ordre Nouveau à la présidence du groupe d'amitié parlementaire France-Israël, et qui en 2008 qualifiait dans un rassemblement pro-sioniste le peuple palestinien de « peuple sauvage de terroristes épouvantables » – interpelle la ministre de l'éducation Vallaud-Belkacem au sujet des « incidents » : *« Madame la ministre, très simplement ma question : quelles sont les sanctions ? Que comptez-vous faire pour que les valeurs de notre pays soient inculquées et respectées par tous les jeunes Français dans les établissements scolaires ? »*

La réponse de la ministre dépasse toutes ses espérances (les passages soulignés l'ont été par nous, ndlr): *« Vous me demandez combien [d'incidents] nous sont remontés ? Je vais vous répondre. S'agissant de la minute de silence elle-même, c'est une centaine d'incidents qui nous ont été remontés. Les jours qui ont suivi, nous avons demandé la même vigilance et c'est une nouvelle centaine d'événements et d'incidents qui nous ont été remontés. Parmi eux, une quarantaine ont d'ailleurs été transmis aux services de police, de gendarmerie, de justice parce que pour certains, il s'agissait même d'apologie du terrorisme. Nous ne pouvons pas laisser passer cela (…) L'école est en première ligne aussi pour répondre à une autre question, car même là où il n'y a pas eu d'incidents, il y a eu de trop nombreux questionnements de la part des élèves. Et nous avons tous entendu les « Oui je soutiens Charlie mais... », les « deux poids deux mesures », « pourquoi défendre la liberté d'expression ici et pas là ? ». Ces questions nous sont insupportables surtout lorsqu'on les entend à l'école, qui est chargée de transmettre des valeurs. Et il nous faut nous interroger sur notre capacité à le faire. C'est ce que le premier ministre a fait devant les recteurs hier. C'est la raison pour laquelle je mobilise l'ensemble de la communauté éducative pour que nous ne répondions pas que par des discours mais par des actes forts. Merci. »* (Applaudissements, y compris à l'UMP)

Ainsi, les attentats contre *Charlie hebdo* permettent tout d'abord au gouvernement d'appliquer à grande échelle les dispositifs répressifs adoptés récemment : le délit d'» apologie du terrorisme », vague, a été basculé dans le Code pénal lors du vote de la nouvelle « loi anti-terroriste », en novembre dernier. Pratiquement, il relève désormais d'une juridiction d'exception, et offre notamment à l'appareil d'État un très large contrôle… d'Internet et de la « liberté de la presse ». Il permet en outre d'incriminer toute personne pour de simples propos attribués par de tierces personnes.

Mais Vallaud-Belkacem va encore plus loin en précisant que les simples « questionnements » légitimes des jeunes – à commencer bien sûr par ceux de la jeunesse issue de l'immigration – seraient « insupportables ». Dans les jours qui suivent sa prise de position, toute la meute des recteurs, inspecteurs, chefs d'établissements et autres caciques locaux de la FCPE sont sollicités pour repérer, dénoncer et signaler les brebis galeuses. Et de nombreux cas rendus publics ont montré que la ministre ne se payait pas de mots.

Dans le silence, puis avec la caution des dirigeants FSU : la répression s'abat

Dès le lendemain du 8 janvier, un professeur d'Arts Plastiques de Mulhouse est accusé… d'avoir produit en classe des caricatures de Mahomet dans le cadre d'un débat sur la laïcité. Sur dénonciation des parents d'élèves, il est immédiatement suspendu de ses fonctions, en-dehors de toute procédure réglementaire, par le Recteur. Il est utile de rappeler que la séparation des Églises et de l'État n'existe pas en Alsace-Moselle… ce qui montre aussi que les « valeurs de la laïcité », invoquées à tout-va par Hollande et consorts pour mettre les enseignants en coupe réglée, sont à géométrie (très) variable.

Si la mobilisation locale des enseignants, soutenue au niveau départemental par le SNES et la FSU, aboutit le 20 à la levée des sanctions (assortie toutefois d'un « rappel à la loi » !), la chasse aux sorcières ne s'arrête pas là. Le 30 janvier, un professeur de philosophie de Poitiers, *« décrit par le quotidien régional* La Nouvelle République *comme un militant d'extrême-gauche »* (*Le Monde*, 30/1/2015), est suspendu à son tour et fait, grotesquement, l'objet d'une plainte pour « apologie du terrorisme » : il aurait demandé à ses élèves de réfléchir sur les causes du terrorisme.

L'hystérie répressive n'épargne pas les enfants : à Nice, puis à Villers-Cotterêts dans l'Aisne, des écoliers de 8 ou 9 ans sont convoqués au commissariat sur la base de simples dénonciations. Dans le second cas, l'accusation s'avère un simple non-lieu. Qu'importe : elle reflète une orgie de délation et de répression qui bat son plein dans tout le pays. Le Syndicat de la Magistrature lui-même s'en indigne dans un communiqué du 20/1/2015 : « *C'est ainsi que depuis quelques jours s'enchaînent les procédures expédiées (…) pour avoir fait l'apologie du terrorisme. Non pas pour avoir organisé une manifestation de soutien aux auteurs des attentats, élaboré et diffusé à grande échelle des argumentaires, pris part à des réseaux, mais pour des vociférations, lancées sous le coup de l'ivresse ou de l'emportement : en fait, des formes tristement actualisées de l'outrage. Les lourdes condamnations pleuvent, assorties d'incarcérations à l'audience. Telle est la désastreuse justice produite par le recours à la comparution immédiate dont la loi du 13 novembre 2014 a fait une nouvelle arme de lutte contre le terrorisme. »*

Si les juges eux-mêmes s'émeuvent, on serait en droit d'attendre une levée de bouclier solennelle de la part des dirigeants syndicaux enseignants, à commencer par ceux de la FSU majoritaire. Pourtant, au Conseil national de la FSU des 20 et 21 janvier, une motion dans ce sens,

déposée par les représentants du courant Front unique, est rejetée à une très large majorité, sans explication.

Pire encore : rompant finalement le silence par un communiqué du 3 février sur les *« Récents dérapages verbaux de jeunes »* (sic), le secrétariat de la FSU finit par apporter un soutien à peine masqué à la répression organisée sous la houlette du ministre de l'Éducation nationale : *« Si des sanctions pénales devaient être prononcées* [à l'encontre de mineurs, ndlr], *elles devraient répondre au principe de protection qui fonde la Justice des mineurs. »* Le communiqué ajoute encore pour comble de clarté : *« Si des réponses éducatives sont essentielles, elles ne sauront suffire. Car au-delà de la jeunesse c'est la société tout entière qui doit s'interroger et offrir partout et à chacun les conditions qui permettent de se sentir réellement citoyen. »* Quant aux enseignants poursuivis, dont il n'est pas même fait mention, la FSU laisse toute latitude aux inspecteurs et autres recteurs de sanctionner au cas par cas.

Soumettre les enseignants, dresser la jeunesse, accélérer la destruction de l'enseignement public

L'opération menée par le gouvernement dans les écoles, à l'encontre des enseignants et de la jeunesse après les attentats, ne sera pas sans lendemain : elle annonce et prépare une accélération brutale des contre-réformes conduisant à la destruction de l'enseignement public à caractère national, à commencer par la liberté pédagogique des enseignants.

Tout au long de son histoire, le syndicalisme enseignant s'est dressé contre les tentatives visant à faire des enseignants de simples courroies de transmission de l'appareil d'État et de l'idéologie bourgeoise. Pour ne parler que des « valeurs de la République » aujourd'hui à la base du catéchisme que le gouvernement voudrait imposer dans toutes les écoles.

Dès 1905, les instituteurs se dressaient contre cela dans le *Manifeste des instituteurs syndicalistes :* « *Notre enseignement n'est pas un enseignement d'autorité. Ce n'est pas au nom du gouvernement, même républicain, ni même au nom du Peuple français que l'instituteur confère son enseignement : c'est au nom de la vérité. Les rapports mathématiques, les règles de grammaire, non plus que les faits scientifique, historique, moral, qui le constituent, ne sauraient dès lors être soumis aux fluctuations d'une majorité. Il découle de ces principes que le corps des instituteurs a besoin de toute son autonomie (…).* ».

Rappelons aussi que la Fédération de l'éducation nationale s'était dressée, seule de toutes les fédérations syndicales liées au mouvement ouvrier, contre le coup d'État de de Gaulle en 1958 et la proclamation de la Ve République. Adossée aux statuts enseignants codifiés dans les décrets de 1950, la liberté pédagogique des enseignants a pendant des décennies constitué un frein à toutes les opérations tendant à transformer les écoles en centres de lavage de cerveaux. Avec l'abrogation des décrets de 1950 et les contre-réformes en cours d'application, il s'agit de faire sauter ce frein.

Ainsi, le projet de programme d'« éducation morale et civique », valable du primaire au lycée, précise-t-il d'emblée : « *L'enseignement moral et civique se fait quant à lui dans le cadre laïque qui est celui de la République. Ce cadre impose de la part des personnels de l'Éducation nationale une évidente obligation de neutralité, mais celle-ci ne doit pas conduire à une réticence, voire une abstention, dans l'affirmation des valeurs transmises. Les enseignants et les personnels d'éducation sont au contraire tenus de promouvoir ces valeurs dans tous les enseignements et dans toutes les dimensions de la vie scolaire.* » Du même élan, sont proclamés à la fois l'» obligation » pour les enseignants d'abdiquer leur liberté d'expression (telle que l'activité syndicale) et celle de véhiculer sans réserve les orientations définies par le gouvernement ! Les mêmes projets de programme préconisent, par ailleurs, d'ouvrir les classes à des militaires… De plus, le gouvernement a indiqué que pour les futurs enseignants, « *La capacité des candidats* «à expliquer et à faire partager les valeurs de la République» *sera évaluée systématiquement dans les concours de recrutement.* »

Quant aux pratiques de surveillance et de délation qui se sont généralisées au mois de janvier, le gouvernement semble déterminé à leur réserver un bel avenir. En témoigne cet avis publié sur le site du ministère de l'Éducation nationale : *« Le Gouvernement a lancé, mercredi 28 janvier 2015, un site Internet dédié : www.stop-djihadisme.gouv.fr. Ce site s'adresse au grand public, aux proches de jeunes (professeurs, associations) ainsi qu'aux jeunes eux-mêmes. (…) L'ensemble des actions de l'État dans toutes leurs dimensions – répressive, préventive, dissuasive et internationale – y est recensé. »*

Ouvrir en grand les portes de la « forteresse enseignante » pour mieux soumettre enseignants et jeunes à toutes les pressions extérieures : police, armée, patrons, « associations » et autres « experts » divers et variés. Tel est encore l'objectif des « assises de l'Ecole pour les valeurs de la République » annoncées pour le 16 février autour de trois thématiques : « *Comment associer pleinement les parents d'élèves à la mission éducative de l'école ? », « Comment favoriser le travail conjoint des collectivités locales et de l'Éducation nationale ? », « Comment mobiliser les acteurs associatifs, le monde économique et la société civile pour soutenir l'École dans son action de lutte contre les déterminismes sociaux ? ».*

D'ores et déjà, est annoncée la généralisation de « réserves citoyennes » dans tous les bassins d'éducation : « *Dans la continuité de la grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République, une réserve citoyenne d'appui aux écoles et aux établissements scolaires sera créée dans chaque académie. Les enseignants pourront régulièrement faire appel à des intervenants extérieurs dans leurs classes pour illustrer leur enseignement dans l'un des champs d'expertise définis par le ministère. »*

Un exemple de partenariat ainsi défini au niveau national ? Le site *Eduscol* a récemment publié un ouvrage commis par la LICRA, *100 mots pour se comprendre contre le racisme et l'antisémitisme*, dans lequel la question de la Palestine est abordée en ces termes : « *Israël est le seul État du monde dont certaines forces politiques contestent*

encore la légitimité, confondant la critique d'une politique avec la négation de l'État. Avec la deuxième Intifada en septembre 2000, et malgré la signature d'accords de paix entre Israël et plusieurs de ses voisins arabes (Egypte et Jordanie), l'antisionisme recouvre à présent la délégitimation de l'État d'Israël et l'hostilité aux Juifs »…

Le gouvernement multiplie l'usage du terme « laïcité » pour parachever la démolition de ce qui avait été positif dans la loi de 1905 de séparation de l'Église et de l'État. (Nous renvoyons sur cette question à la lecture d'un article que nous avions publié en janvier 1990 et que nous republions dans ce numéro.)

Avant d'essayer de faire un panorama de tous les attaques que le gouvernement compte mener contre l'enseignement public et contre ses personnels, il est nécessaire d'étudier les résultats des élections professionnelles, d'en dégager les enseignements et de s'intéresser aux réactions qu'elles ont suscitées parmi les responsables de la FSU et de ses principaux syndicats.

Élections professionnelles dans l'enseignement public : la marque des défaites subies par les enseignants

On est d'abord frappé par le maintien d'une abstention considérable. Mais si lors du précédent scrutin de 2011 une part de l'abstention était due aux nouvelles modalités de vote électronique, la faible participation en 2014 est d'une toute autre nature. Elle provient du fait qu'une part importante des électeurs des principaux syndicats de la FSU, le Snes et le Snuipp, s'est abstenue, une fraction se reportant même sur le vote FO.

Pendant les deux dernières années, les directions de ces deux syndicats, au diapason de celle de la FSU, ont permis au gouvernement d'infliger aux enseignants des défaites majeures. Pour les enseignants des écoles, la contre-réforme dite des « rythmes scolaires » et pour ceux du second degré, la liquidation des décrets de 1950.

Pour le vote aux commissions paritaires nationales des deux principaux corps des professeurs des collèges et des lycées, certifiés et agrégés, le Snes a perdu plus de 6% de représentativité en perdant respectivement 6 369 et 1 911 voix, soit la perte de 14% de ses voix obtenues en 2011. Pour sa part, en tirant parti de son apparente opposition à la liquidation des décrets de 1950, le syndicat FO progresse respectivement de 3 155 et de 724 voix dans ces deux corps en captant une partie de l'électorat perdu par le Snes. Le vote des professeurs des chaires supérieures est encore plus révélateur de la défaite du Snes. Ce corps est composé d'une partie (environ un tiers) des professeurs des classes préparatoires. Le Snes y recule de 15% en représentativité et perd 30% des voix obtenues en 2011. Comment ne pas rapprocher cet effondrement électoral, du combat qu'avaient mené les professeurs des classes prépas en décembre 2013 quand Peillon avait voulu s'en prendre à leurs acquis statutaires en prélude à la liquidation des décrets de 1950 ? A l'époque, la direction du Snes avait dû se rallier, en traînant les pieds, au puissant combat des professeurs des classes prépas. Ceux-ci ont certainement conservé la mémoire de ces « tergiversations ».

Le Snuipp connaît lui aussi un important recul de presque 4%, même s'il ne perd « que » 743 voix. Mais cet apparent « meilleur » (ou « moins pire ») résultat que celui du Snes est trompeur. Des moyens informatiques importants ont été élaborés nationalement et utilisés par les équipes départementales de ce syndicat quotidiennement pendant le vote. Grâce à ce dispositif, le Snuipp a obtenu de la part de ses syndiqués, un taux de participation au vote exceptionnel, ce qui a permis de compenser, mais en partie seulement, les pertes subies par ailleurs. Quand on observe les votes aux commissions paritaires départementales, on constate des reculs très importants dans les départements les plus urbanisés. Ainsi pour les seuls 16 départements les plus peuplés, le recul du Snuipp est de 3 000 voix. Dans nombre de ces départements, le Snuipp obtient habituellement de très bons résultats. Or on constate cette fois-ci des reculs de 10 à 11% dans les Bouches-du-Rhône, en Gironde, en Seine-St-Denis et dans le Val-de-Marne, de 7,5% dans la Haute-Garonne, de 6% dans les Yvelines et le Val-d'Oise. À noter que dans la Nièvre, département du secrétaire général du Snuipp, ce syndicat diminue sa représentativité de 9,5% et se voit désormais devancé par le SE-Unsa. Il faut s'arrêter aussi sur le cas des Hauts-de-Seine, un bastion du Snuipp dans lequel s'est déployée une lutte intense contre le décret « rythmes scolaires » : l'abstention y atteint des sommets, à 67,2% (416 votants de moins qu'en 2011), et le Snuipp recule de 8,3% en perdant 509 voix, soit un quart de ses voix de 2011.

L'affaiblissement des syndicats majoritaires de la FSU : un nouveau coup contre les enseignants et un encouragement pour le gouvernement

Au bureau national de la FSU du 15 décembre, le représentant du courant Front unique a tiré ainsi les enseignements des résultats des élections professionnelles dans l'enseignement public :

« *La racine de cette débâcle, c'est le bilan de la direction fédérale, des dirigeants du Snuipp, du Snes, du Snep qui l'explique. À savoir :*

- refus acharné d'exiger le retrait du décret instituant la contre-réforme des « rythmes scolaires » et participation au Comité de suivi chargé de l'appliquer ;

- présentation frauduleuse du décret sur les enseignants du second degré comme « sécurisant le statut », participation et même abstention au Comité technique ministériel chargé d'approuver ce décret ;

- appel aux collègues à répondre positivement à toutes les questions du gouvernement sur le projet de « socle commun » ;

- propagation de la fable gouvernementale sur la « création » de 60 000 postes d'enseignants alors que même la presse a dû expliquer que c'était une fumisterie ;

- participation aux discussions en cours dans la Fonction publique qui visent à remettre en cause le statut général des fonctionnaires et leurs acquis, à commencer par la progression à l'ancienneté.

Le courant Front unique explique de longue date qu'avec ces contre-réformes, la destruction de l'enseignement public est engagée. Nous expliquons également de longue date que la participation des dirigeants syndicaux à la mise en place de ces contre-réformes conduit à la destruction des syndicats. C'est cela qui s'exprime à travers le bilan des élections professionnelles.

Mais précisément : quoiqu'il en soit de la politique menée par les dirigeants de la FSU, de ses syndicats, on ne peut pas se réjouir qu'une fraction significative des collègues se détournent des syndicats historiques, majoritaires de leurs professions. L'hémorragie de syndiqués, de militants, la dégradation profonde des liens unissant le corps enseignant à ses syndicats, cela réduit la possibilité même que les enseignants se saisissent de ces organisations pour combattre les contre-réformes, pour se défendre.

Une fraction des collègues s'est tournée vers le vote FO, dans les premier et second degré, pour chercher à exprimer son opposition aux « rythmes scolaires » ou à la liquidation des décrets de 1950 sur les statuts. Néanmoins, ce mouvement n'ouvre aucune perspective réelle.

D'une part, parce que là où les dirigeants FO sont majoritaires, ils portent aussi la principale responsabilité dans la mise en œuvre des contre-réformes : c'est évidemment dans l'enseignement professionnel. C'est vrai aussi au niveau de la Fonction publique, où FO, première organisation syndicale de la Fonction publique d'État, prend toute sa part aux négociations contre le statut général.

Mais aussi, parce que, quelle que soit l'érosion électorale et militante du Snes ou du Snuipp, ce sont ces organisations qui restent décisives dès lors qu'il s'agit d'empêcher la mise en place des contre-réformes, d'engager le combat contre le gouvernement. »

Mais les dirigeants syndicaux excluent de changer d'orientation et veulent poursuivre leur collaboration avec le gouvernement alors que celui-ci redouble ses coups contre l'enseignement public et ses personnels.

Dès le 12 décembre, une semaine après les résultats des élections professionnelles, les dirigeants des syndicats enseignants fournissaient leurs analyses à AEF. Pour Frédérique Rolet, co-secrétaire générale du Snes, « *quand on est majoritaire, et que l'on essaie de tenir les équilibres, c'est compliqué* » et « *Nous avons eu une expression nuancée sur la loi de refondation, sur le statut des enseignants* ». Pour cette dirigeante, « tenir les équilibres » et avoir « une expression nuancée », c'est sa manière euphémique d'indiquer le soutien apporté aux attaques du gouvernement contre les personnels.

Mais au vu des résultats qui marquent la sanction nette de cette politique de trahison des enseignants, quelle va être la réaction des dirigeants désavoués de la FSU ?

Ch. Chevallier (SE-Unsa) et F. Sève (Sgen-CFDT), dont la soumission à tous les gouvernements est particulièrement ostensible, interrogent les dirigeants de la FSU. Pour le premier, « *dans quel camp va-t-elle [la FSU] se situer ?* ». Pour le second, « *que va faire la FSU et elle seule a la réponse* ».

Pour F. Rolet, la réponse est claire : « *Nous n'allons pas changer notre stratégie*. » Mais comme elle sait bien que le soutien aux contre-réformes du gouvernement ne sera pas une promenade de santé, elle ajoute : « *Mais le terme de réforme est galvaudé car trop souvent synonyme de dégradation.* »

AEF (Agence éducation formation) indique que « Le Snuipp n'entend pas changer de ligne » en citant S. Sihr, secrétaire général du Snuipp : « *Nous allons continuer à être le syndicat de la transformation de l'école.* » Ça tombe bien, la bourgeoisie et les gouvernements à son service veulent procéder à une « transformation » radicale de l'école….

Enfin dans une interview donnée à AEF début janvier, Bernadette Groison, la secrétaire générale de la FSU a tenu à fermer le ban. À la question : « *Votre résultat aux élections professionnelles vous pousse-t-il à hausser le ton ?* »

Réponse catégorique de Bernadette Groison : « *Nous n'avons pas à hausser le ton. La FSU s'est engagée depuis deux ans sur la question des rythmes, du décret de 1950, du socle commun et des programmes. Nous n'avons rien à prouver à personne et la refondation ne serait pas ce qu'elle est sans cet engagement. L'orientation de la FSU ne changera pas et nous continuerons à être force de propositions.* »

Cette interview donnée à une agence spécialisée dont l'abonnement annuel dépasse les 5 000 euros ne la destine pas aux enseignants. Elle est en fait réservée aux responsables du ministère et surtout à ceux des syndicats. Peut-être pour couper court à toute velléité de débat interne, elle indique nettement aux cadres syndicaux : « pas question d'affronter le gouvernement, nous continuerons à le soutenir jusqu'au bout. »

Des contre-réformes (« rythmes scolaires », décrets de 1950) à leur application concrète

Si pour la seule année 2014, trois gouvernements se sont succédé avec trois ministres de l'Éducation nationale, c'est bien la même politique contre l'enseignement public et contre ses personnels qui a été menée.

Pour la réforme « rythmes scolaires », Peillon avait fait le plus gros du travail. S'il était parvenu à maintenir le cap, c'était grâce au soutien indéfectible que lui avait apporté la direction nationale du Snuipp. Celle-ci avait réussi à empêcher tout combat centralisé des enseignants des écoles contre le décret gouvernemental. Hamon, quant à lui, a fait adopter un décret complémentaire qui a encore aggravé celui de Peillon. Et c'est Vallaud-Belkacem qui a été chargée de mettre en place dans toutes les écoles cette contre-réforme qui a profondément dégradé les conditions de travail des enseignants et d'étude de leurs élèves.

Nos lecteurs se souviennent que des préoccupations pédagogiques avaient été invoquées pour justifier la « réforme » : les élèves avaient des journées trop longues (6 heures) et trop peu de demi-journées de classe chaque semaine. Or avec les décrets Peillon et Hamon, de nombreux écoliers comme ceux de Lyon, ont des journées toujours aussi longues (6 heures) réparties sur le même nombre de demi-journées (8) en n'ayant plus la coupure du mercredi matin. Ils sont désormais en week-end dès le

vendredi midi. Bref, tout ce que les « chronobiologistes » enrôlés par le gouvernement avaient dénoncé pour justifier la réforme. Quant aux activités dites périscolaires, sans compter leur organisation aléatoire et leur qualité très inégale, dans plus d'une commune sur trois, les parents doivent contribuer à leur financement.

La direction du Snuipp était pleinement consciente des conséquences de la « réforme » des rythmes. Tous les sondages qu'elle avait commandités, toutes les remontées des enseignants et des équipes départementales annonçaient la catastrophe. C'est donc en pleine connaissance de cause qu'elle a porté un concours indispensable au gouvernement pour lui permettre de parvenir à ses fins.

Comme pour retourner le couteau dans la plaie des enseignants qui subissent dans leurs écoles depuis la rentrée cette désorganisation délibérément organisée, la direction du Snuipp a procédé récemment à une enquête sur ses conséquences. En voici quelques résultats.

Sur plus de 16 000 enseignants ayant répondu, « *74% estiment que les difficultés liées au temps périscolaire impactent négativement le temps scolaire en terme de fonctionnement de l'école mais aussi d'attention et de fatigue des élèves.* » Pour les seuls enseignants de maternelle, ce taux atteint 82%. « *En second lieu, le jugement est aussi sévère sur les conditions de vie professionnelle et personnelle. 68% notent une dégradation de leurs conditions de travail (manque de temps pour travailler en équipe...). 81% estiment que leur vie personnelle est affectée négativement notamment en matière de pouvoir d'achat (coût supplémentaire en trajet et garde d'enfants) et aussi de temps (animations pédagogiques placées le mercredi après-midi ou en fin de journée).* » Malgré ces résultats sans appel, la direction du Snuipp, bien loin d'exiger l'arrêt de la contre-réforme et l'abrogation des décrets qui l'organisent, se contente de demander pour la forme quelques aménagements.

Pour la liquidation des décrets de 1950, les dirigeants du Snes ont apporté le même concours au gouvernement. Les uns et l'autre ont mis à profit l'incapacité des enseignants des écoles à imposer le front uni des syndicats enseignants contre le décret « rythmes scolaires ». Nous avons exposé dans les précédents numéros de *Combattre pour le socialisme* comment avaient procédé les différentes directions syndicales lors du comité technique ministériel du 27 mars 2014 qui avait – de manière purement consultative – à se prononcer sur le projet de décret qui officialisait la liquidation des décrets de 1950. On rappellera seulement que dans une répartition des rôles bien rôdée, les représentants de **toutes** les organisations syndicales avaient accepté de participer à ce CTM. Or cette participation, indépendamment du vote émis, permettait au gouvernement de réaliser ses objectifs. C'est donc Hamon qui, quelques jours avant son départ du gouvernement, a signé le 20 août le décret qui abroge les décrets de 1950.

Ce nouveau décret organisant les obligations de service des enseignants du second degré entrera en application à la rentrée scolaire 2015, sauf dans l'éducation prioritaire où il a été en partie appliqué dès la rentrée 2014.

La direction du Snes, pour justifier le soutien qu'elle a apporté au gouvernement dans son entreprise de liquidation des décrets de 1950, a essayé d'abuser les enseignants en leur faisant croire que le nouveau décret serait bien plus protecteur que les décrets de 1950. Or, les mensonges et les manipulations rencontrent leurs limites aujourd'hui.

Cette année l'attribution des DHG (dotations horaires globalisées) dans les collèges et la révélation du contenu d'un projet de décret indemnitaire a mis à jour la supercherie. Jusqu'alors, les décrets de 1950 et les évolutions qu'ils avaient intégrées dans une période où les rapports de forces étaient davantage en faveur des enseignants définissaient précisément les obligations de service des enseignants du second degré et les contreparties liées à leurs conditions d'exercice. Pour chaque enseignant, il existait des droits qui s'imposaient. Or désormais, une partie des droits liés aux conditions d'exercice ne donne plus droit à décharge de service mais à indemnité. Et ces indemnités sont désormais affectées aux établissements sous forme d'une « enveloppe » indemnitaire servant aussi bien à indemniser des tâches statutaires que d'autres facultatives. Et c'est le chef d'établissement qui aura à répartir le contenu de cette « enveloppe » à sa convenance. Aujourd'hui, la direction du Snes continue de qualifier les décrets de 1950 de « faussement protecteurs » (sic). Et elle dénonce dans un discours où l'hypocrisie le dispute au cynisme les effets de leur liquidation. Désormais, c'est au niveau de l'établissement, que les enseignants devront tenter de faire valoir leurs droits. C'est donc en fonction du chef d'établissement, des rapports entre enseignants, que éventuellement, les enseignants concernés pourront, ou pas, obtenir leur dû. *La Lettre de liaison* n° 241 du courant *Front unique* de la FSU développe cette question (Site *: frontunique.com*).

Tant pour les « rythmes scolaires », que pour les obligations de service des enseignants du second degré, ce ne sont pas des aménagements qui sont à obtenir, mais le rétablissement de la situation antérieure avec l'abrogation des décrets Peillon et Hamon et celle du décret du 20 août 2014. Voilà l'exigence que doivent avoir les dirigeants du Snuipp et du Snes.

Créations de postes d'enseignants : les chiffres truqués du gouvernement

Les représentants du gouvernement, relayés par des dirigeants syndicaux, ne manquent jamais une occasion de proclamer que l'éducation est une priorité gouvernementale et mettent en avant l'engagement présidentiel de créer en 5 ans, 60 000 postes. En fait, l'essentiel des postes créés sont des postes de stagiaires, et moins de 4 500 de titulaires, dont les 2/3 dans le 1er degré.

Les stagiaires sont de futurs enseignants censés être formés dans les nouvelles ESPE (Écoles supérieures du professorat et de l'éducation). Ces jeunes étudiants sont placés dans des conditions très difficiles, puisqu'ils doivent assurer un service à mi-temps dans un établissement scolaire en lieu et place d'un enseignant titulaire, tout en suivant une formation à mi-temps dans

une ESPE, tout en préparant la validation de leur master s'ils n'en sont pas titulaires. Mais sans conteste, ce sont les nouveaux contractuels engagés à la rentrée dernière, en particulier en Seine-St-Denis, qui ont été – et sont – placés dans les pires conditions d'exercice et d'existence. Engagés début septembre 2014, remplaçant sans formation et à plein temps des enseignants titulaires, ils n'ont pas été payés pendant deux mois et ont dû se rendre à l'inspection académique départementale pour obtenir des bons alimentaires leur permettant de survivre. Quant à leur formation, elle consiste en demi-journées venant s'ajouter les mercredis après-midi e à leurs heures de cours, de préparation et de correction. On ne sera pas étonné de constater de nombreuses démissions chez ces jeunes placés dans de telles conditions inhumaines.

Dans la réalité, le nombre d'enseignants titulaires est moins grand qu'en septembre 2011, dernière rentrée scolaire du gouvernement Sarkozy-Fillon. Cela a pu être vérifié lors des élections professionnelles en comparant le nombre des inscrits : de 2011 à 2014 le nombre de professeurs des écoles a diminué de 6 190, celui des certifiés de 6 155, celui des agrégés de 23, celui des professeurs de lycées d'enseignement professionnel de 1 907 et celui des professeurs d'éducation physique de 299.

Si on s'intéresse au premier degré qualifié de « priorité des priorités », quelques chiffres sont édifiants. Le gouvernement Sarkozy-Fillon avait supprimé 5 000 postes d'enseignants spécialisés qui intervenaient auprès des élèves confrontés à d'importantes difficultés scolaires (Rased). Les gouvernements constitués par Hollande en ont rétabli 200. À ce rythme, il faudrait un demi-siècle pour retrouver le nombre de Rased de 2008.

La scolarisation des enfants de moins de trois ans a été proclamée prioritaire ; pourtant, un service ministériel (la DEPP) nous apprend qu'elle a reculé à la rentrée 2014. Et plus généralement, le nombre moyen d'élèves par classe est en progression et le sera encore à la rentrée 2015.

Toujours plus loin dans les réformes structurelles

Fermer des établissements scolaires

Parmi les priorités fixées, aux recteurs et aux Dasen par le gouvernement, la suppression d'établissements scolaires, principalement par leur regroupement, figure en bonne place. Laissons la parole à J.-M. Milville (Dasen du Jura) : « *Mon travail, depuis plus de 6 ans dans le Jura, c'est de convaincre les collectivités locales de la nécessité de développer les regroupements pédagogiques. Organiser la cantine, développer des activités périscolaires, investir dans l'informatique coûte très cher. Aujourd'hui les fermetures d'écoles se font au rythme de 7,5 par an. De 316 écoles en 2008, nous sommes passés à 271 aujourd'hui.* »

On le voit la mise en place des activités périscolaires est un moyen de pression auprès d'élus et de population pour les faire renoncer à leur école communale qui devient un fardeau, d'autant plus avec les réductions programmées des subventions de l'État aux collectivités territoriales. On comprend mieux que le gouvernement ait récompensé le zèle des recteurs dans la mise en œuvre des contre-réformes gouvernementales en augmentant massivement leurs primes. Ces suppressions programmées ont même fait l'objet de contrat entre les rectorats et les collectivités territoriales dans des départements ruraux en particulier dans le Cantal. Ainsi dans ce département, il est demandé aux représentants des syndicats de participer à des groupes de travail pour être associés à la détermination des fermetures d'écoles. Bien évidemment, il faut exiger que ces responsables refusent cette collaboration scandaleuse.

En finir avec le redoublement

Le décret de novembre 2014 limite drastiquement le recours au redoublement. Celui-ci est désormais proscrit en maternelle, limité sévèrement au primaire et au collège. Il ne peut intervenir que pour pallier « *une période importante de rupture des apprentissages scolaires* ». Certes le redoublement n'est pas une panacée mais il peut se révéler utile et qui mieux que des enseignants expérimentés peuvent y avoir recours quand ils le jugent nécessaire ? Comme précédemment pour les « rythmes scolaires », les déclarations mettant en avant l'intérêt des élèves ne visent qu'à masquer une sordide motivation. Supprimer le redoublement, c'est pour le gouvernement le moyen de supprimer des dizaines de milliers de postes d'enseignants en réalisant à terme une économie estimée à entre 1,5 et 2 milliards d'euros. C'est avec les mêmes motivations que le gouvernement Sarkozy-Fillon avait supprimé une année d'enseignement aux lycéens des LEP préparant un bac professionnel. Ou quand en supprimant deux heures hebdomadaires d'enseignement aux élèves des écoles et en créant l'aide personnalisée, il avait pu supprimer 5 000 postes de Rased.

Le gouvernement a créé le Conseil national d'évaluation du système scolaire et lui a confié la mission de justifier « pédagogiquement » la nécessité de la suppression du redoublement, bien sûr en choisissant les « bons » experts. C'est Nathalie Mons qui a été placée à la tête de ce Cnesco. Elle a bien mérité cette place, elle qui avait coprésidé avec C. Forestier le comité de pilotage de la Concertation pour la refondation de l'école. Le Cnesco a donc convoqué une « conférence de consensus » en janvier chargée de convaincre les enseignants de renoncer au redoublement, au-delà même des stipulations du décret de novembre 2014. La notion de « conférence de consensus », qui rappelle beaucoup celle de « diagnostic partagé », est la énième mouture de ces réunions de concertation qui permettent avec la complicité des dirigeants syndicaux de valider les contre-réformes du gouvernement. Peu importe ce qui aura été dit dans ce genre de réunion car un « jury » tout à la dévotion du gouvernement fera des recommandations conformes à ce qui est attendu.

Nous faisons quand même état d'une intervention dans cette « conférence » surtout parce qu'elle n'a aucune chance d'être intégrée aux recommandations du jury. Il s'agit d'un chef d'établissement qui a fait part de son expérience lorsqu'il dirigeait un collège de ZUS (zone urbaine sensible) de Lyon. Afin de lutter contre l'excès de recours au redoublement, il a passé un contrat avec le rectorat, prévoyant diverses mesures pédagogiques. Il

explique : « *Nous sommes parvenus à faire passer notre taux de redoublement de 13% à moins de 3% en trois ans. Ce qui implique que nous avons perdu des élèves puisqu'ils ne redoublaient plus.* »

À cause de cette perte d'effectifs, « *le rectorat nous a retiré deux divisions et les moyens qui vont avec… Nous avons également perdu notre étiquette ZUS, et [subi] une nouvelle perte de moyens qui a contraint certains enseignants à faire leurs valises. Même l'équipe de direction a payé un lourd tribut sur sa fiche de paie… La contractualisation, on ne nous y reprendra plus !* »

Cette campagne contre le redoublement tout comme celle sur l'évaluation poursuit un autre objectif. Il s'agit d'une entreprise de dénigrement des enseignants qui n'auraient pas comme préoccupation principale la réussite de leurs élèves, qui ne seraient pas « bienveillants » avec eux. Et en définitive, ils seraient les responsables de « l'échec scolaire ». Il faut exiger des dirigeants syndicaux qu'ils combattent ces campagnes de dénigrement, de culpabilisation et de division et qu'ils organisent le combat contre le gouvernement en défense des personnels, en défense de l'enseignement public.

Contre les qualifications et les diplômes nationaux, l'apprentissage pour en finir avec l'enseignement professionnel public

Il faudrait de longs développements pour détailler les attaques contre l'enseignement professionnel public et leur portée. Cela dépasse le cadre de cet article et devra être réalisé ultérieurement. On se penchera dans les lignes qui suivent essentiellement sur le développement à marche forcée de l'apprentissage.

F. Hollande en a fait une de ses priorités, indiquant vouloir réaliser un objectif de 500 000 apprentis. L'apprentissage est présenté par le gouvernement comme un moyen plus adapté à certains jeunes afin d'obtenir des diplômes professionnels. Mais derrière cet affichage, la volonté de la bourgeoisie est de mettre la main sur l'intégralité de la formation professionnelle en définissant le contenu des enseignements et des diplômes. C'est ce qu'explique sans fard, le Conseil d'analyse économique (CAE), organisme rattaché au Premier ministre. Parmi les freins au développement de l'apprentissage dénoncés par le CAE : le fait que l'Éducation nationale conserve la main sur la validation des formations ; le « poids » des enseignements académiques généraux (en particulier, français et mathématiques). Il préconise donc de réduire la part des matières générales dans les diplômes de CAP et de promouvoir le tutorat. Et il indique ce qu'il souhaite : « *Dans les pays où l'apprentissage joue un rôle important, ce sont les entreprises, organisées au niveau du secteur ou de l'industrie, qui structurent l'essentiel du contenu des formations.* » Tout un programme !

Justement parmi ces pays vantés par la bourgeoisie pour l'importance de l'apprentissage, l'Allemagne figure souvent en modèle. Or le site *Localtis* évoque « les premiers signes d'essoufflement » du « modèle allemand » en matière d'apprentissage en indiquant une baisse de 4% des contrats signés en 2013 par rapport à 2003. Parmi les explications proposées : « de plus en plus de jeunes souhaitent suivre des études universitaires » et d'autre part certaines entreprises préfèrent recourir à l'intérim plutôt que de former ses futurs employés avec un coût de 15 000 euros par an et par apprenti.

Paradoxalement alors que le développement de l'apprentissage prôné par les gouvernements devrait concerner en priorité les jeunes peu formés, on constate pourtant que le nombre de ces jeunes en apprentissage a diminué et que c'est au contraire au niveau des formations supérieures qu'il a connu un réel développement. Sans doute un moyen pour des universités exsangues financièrement de supprimer des enseignements universitaires pour une part croissante de leurs étudiants.

Interrogé par AEF sur l'accueil des apprentis en entreprise, J.-J. Dijoux, responsable d'un organisme patronal de formation, répond : « *les entreprises peuvent mieux faire mais tant que les normes pour l'accueil des moins de 18 ans ne seront pas changées, ce sera difficile.* »

Ces « normes pour l'accueil des moins de 18 ans » concernent les dispositions du code du travail qui jusqu'alors assuraient une certaine protection aux jeunes travailleurs ou apprentis, concernant l'utilisation des machines ou des produits chimiques dangereux, ainsi que l'interdiction d'accès à des postes de travail en hauteur. En écho aux revendications patronales, le Conseil supérieur de l'Éducation (CSE) du 5 février a examiné deux projets limitant la protection pour les jeunes de moins de 18 ans. Le 1er prévoit que désormais, l'employeur n'aurait plus à demander une autorisation à l'inspection du travail pour exposer des jeunes à des travaux dangereux. Il ne procéderait désormais qu'à une simple déclaration valable 3 ans. Le 2e permettrait aux jeunes de moins de 18 ans de monter sur des échelles et des escabeaux. Le ministre du travail Rebsamen a annoncé que le décret serait promulgué au plus vite pour une application à partir du 1er mai (sic).

Dijoux, déjà présenté, pointe comme frein au développement de l'apprentissage, « *le statut des enseignants [qu'il] faut réviser* ». Et la ministre de l'Éducation nationale elle-même estime que la question du statut des enseignants « *est une vraie question* » et elle évoque la « *redéfinition des missions de ces personnels* ».

La bataille contre l'apprentissage, pour la sauvegarde de l'enseignement public professionnel, pour la défense inconditionnelle du statut des professeurs de lycée professionnel, pour la défense des diplômes nationaux, et en particulier des CAP, dépasse de loin le seul domaine de l'Éducation. La qualification des travailleurs attestée par les diplômes nationaux est reconnue dans les conventions collectives. Cela confère au travailleur de ne pas apparaître dans les rapports de classes face à un patron comme un individu mais comme le représentant d'une classe sociale qui par ses combats est parvenue à formaliser des acquis. Ces acquis ne sont pas figés, ils sont le produit de la lutte des classes et nous sommes dans une période où la bourgeoisie est à l'offensive pour les réduire à la portion congrue. Cela justifie de combattre pour que la direction de la FSU combatte contre le développement de l'apprentissage, pour la préservation des établissements publics d'enseignement professionnels, pour la défense

inconditionnelle des statuts des professeurs de lycée professionnel. Une déclaration d'une intersyndicale regroupant les principaux syndicats de l'enseignement professionnel (FO, CGT, FSU) a été publiée allant dans ce sens mais sans dégager de perspective.

Autonomie des établissements et réforme des collèges

L'autonomie des établissements est le passage obligé pour la destruction de l'enseignement public. Le caractère national de l'Éducation nationale s'est toujours révélé un puissant obstacle aux objectifs de la bourgeoisie dans ses attaques contre l'enseignement public. L'existence de statuts nationaux, de normes nationales, voilà ce qui donc doit être remis en cause.

C'est à l'université que le processus d'autonomie est allé le plus loin. On en voit ses effets depuis des années : des facultés se retrouvent étranglées financièrement et ont recours à des dispositions scandaleuses. Ce sont les rémunérations des personnels, l'emploi des précaires, les conditions d'étude qui sont gravement affectés.

Il y a quelques jours, la ministre de l'Éducation nationale a avancé quelques objectifs de la réforme du collège voulue par le gouvernement. La charge est si brutale que même la direction nationale du Snes s'est départie de son habituelle complaisance. Elle a révélé, dans un communiqué du 29 janvier, que le « *projet conduirait à une diminution des horaires de toutes les disciplines et à une globalisation des horaires de certaines d'entre elles (langues vivantes ; SVT ; sciences physiques-technologies ; enseignements artistiques).* » Ce communiqué indique aussi que les heures dégagées seraient réparties au sein de chaque établissement. Détachée de toute référence disciplinaire et de toute définition nationale, leur répartition créerait des divisions parmi les enseignants et renforcerait le pouvoir des chefs d'établissement. Très vite, ces heures ne seraient plus qu'en sursis et deviendraient des cibles désignées des restrictions budgétaires. C'est ce qui vient de se produire pour les heures dites « d'accompagnement éducatif », dont la suppression a été demandée par le ministère sauf dans l'éducation prioritaire.

Prendre à tous, tout en laissant croire que l'on donne à certains, c'est toute la « philosophie » de la « nouvelle allocation des moyens » décidée il y a peu par le gouvernement. Dès le 17 novembre, dans un entretien accordé à *AlterEcoPLus*, N. Vallaud-Belkacem indiquait qu'une « *telle réforme n'est pas simple à mener : donner plus à certains suppose de donner moins à d'autres. Mais il faut avoir le courage politique de le faire.* » Chargé d'appliquer cette « réforme » dans son académie, le recteur de Lille déclarait : « *Ce sont les collèges «ordinaires» et indirectement les lycées qui vont contribuer au redéploiement des moyens vers l'éducation prioritaire* » en reconnaissant que « *l'équation n'est pas facile à expliquer.* »

Pour en revenir au projet de « réforme » du collège, la direction du Snes semblait hausser le ton en titrant son communiqué « *Une réforme du collège inacceptable !* » et en indiquant : « *Ce projet ministériel impose une riposte forte.* » Mais loin d'en exiger le retrait, elle se fait conseillère du gouvernement : « *Ministère et CSP doivent travailler de concert à un projet qui donne du sens aux programmes sans rompre les équilibres disciplinaires ni remettre en cause notre métier d'enseignant-concepteur.* » Et elle conclut : « *C'est ce que portera le SNES-FSU dans les futures discussions.* » Indiquer qu'elle a l'intention de participer aux discussions avec le gouvernement sur la contre-réforme du collège, c'est prendre la responsabilité d'aider le gouvernement à la faire passer. **Au contraire, les enseignants devront imposer aux dirigeants du Snes qu'ils refusent de s'associer à la préparation de cette contre-réforme du collège et qu'ils en exigent le retrait pur et simple**.

Tout combat sérieux pose la question des syndicats

Les trahisons des dirigeants syndicaux affaiblissent considérablement les syndicats et conduisent nombre de syndiqués à s'en détourner. Pour autant, ce n'est pas parce que, à de nombreuses reprises, des directions syndicales ont pu utiliser le syndicat contre sa destination, celle d'outil de défense des travailleurs, qu'elles pourront le faire toujours. Tout mouvement massif d'une corporation est susceptible de submerger les directions syndicales et de leur imposer le front uni contre un patron, contre le gouvernement. C'est exact de constater que cette possibilité ne s'est pas vérifiée depuis assez longtemps. Même s'il faut rappeler le combat des profs de prépas en décembre 2013. Mais parfois les « ficelles » des dirigeants ont trop été utilisées et les bobards sur le « dialogue social » ont du mal à passer. Récemment une crise s'est développée au sein de la CGT qui semble maintenant relativement contenue. Mais lors de la phase aiguë, de nombreux syndiqués et aussi des instances syndicales ont fait le lien entre les frasques financières de Le Paon et l'orientation de la direction confédérale toute faite de soumission au gouvernement et au Medef.

Dans l'enseignement public, comme on l'a largement indiqué dans ces colonnes, les directions de la FSU et de ses deux principaux syndicats ont collaboré à des défaites historiques pour les enseignants des 1er degré et second degré. Cela a évidemment des effets considérables sur l'état d'esprit des enseignants et sur leur capacité à engager des combats. Pour autant, même dans des conditions plus difficiles, assaillis par de nouveaux coups, ils devront nécessairement trouver les moyens de faire face**. Les militants du groupe, pour la construction du parti ouvrier révolutionnaire et de l'internationale ouvrière révolutionnaire, continueront à avancer l'exigence que les syndicats soient au service des travailleurs. Que leurs dirigeants rompent avec le gouvernement et organisent le front uni des organisations syndicales pour l'empêcher de nuire.**

Nous invitons nos lecteurs à s'associer à ce combat.

Nous reproduisons ci-dessous un article à propos de la laïcité et du combat du prolétariat, publié dans le numéro 31 (ancienne série) de notre bulletin *« Combattre pour le socialisme »*, en date du 27 janvier 1990 :

ROSA LUXEMBOURG, MARX, BOUKHARINE ET PRÉOBRAJENSKI, ENGELS, LÉNINE SUR : LA LAICITÉ ET LE PROLÉTARIAT

LA LAICITÉ DE L'ÉCOLE EN FRANCE : UNE RÉFORME DÉMOCRATIQUE DE LA RÉPUBLIQUE BOURGEOISE.

L'affaire des foulards, l'avis du Conseil d'Etat, la circulaire de Jospin sur le port des signes religieux à l'école publique, marquent l'actualité de la lutte contre la pénétration des religions dans cette école. Cette lutte nécessite d'exiger des directions de la FEN et de ses syndicats qu'elles combattent contre le port du tchador, contre le port de tout signe religieux dans l'école publique. Ce mot d'ordre s'appuie sur toute la tradition de combat du mouvement ouvrier contre le cléricalisme et les religions. L'institution de l'Enseignement public laïque, en France, est sans doute la dernière expression du rôle progressif que la bourgeoisie a joué. Avec le développement du capitalisme industriel, au XIXème siècle, et son corollaire, le développement du prolétariat, la classe bourgeoise voit croître ses besoins en main-d'oeuvre pourvue d'une qualification, et donc d'une instruction minimale. L'extension de l'enseignement primaire à des couches de plus en plus larges d'enfants du peuple, jusqu'à l'institution, par la Troisième République, de l'obligation scolaire, produit d'un impératif de classe, s'est effectuée dans des conditions politiques déterminées, concernant en particulier la lutte entre les diverses fractions de la bourgeoisie.

Dans sa lutte contre l'ordre féodal la bourgeoisie dut s'attaquer (elle le fit en France plus vigoureusement qu'ailleurs) à l'Eglise en tant que puissance économique, propriétaire de terres immenses et de revenus considérables qui lui conféraient une puissance politique redoutable. La séparation de l'Eglise et de l'Etat (qui signifiait d'abord la transmission à la bourgeoisie des sommes et richesses accordées par l'Etat à l'Eglise) a donc été une revendication de la bourgeoisie libérale et démocratique. A la fin du XIXème siècle encore, pour fonder et affermir la république bourgeoise après l'effondrement du second empire, elle a dû affronter les forces cléricales, réaliser la séparation de l'Eglise et de l'Ecole.

En 1903, Rosa Luxembourg écrivait sur cette question :

> *"Toute révolution bourgeoise voulant rester fidèle à ses devoirs devrait procéder à la confiscation des biens de l'Eglise. Les socialistes, en préconisant aujourd'hui cette mesure en France, en revendiquant en même temps la laïcisation générale de l'instruction et de l'assistance publique, ne font que contraindre la République bourgeoise à aller jusqu'au bout de ses principes et à moderniser bourgeoisement l'Etat. Si les camarades français voulaient transporter dans leur pays la tactique allemande qui correspond à des circonstances toutes autres et s'abstenir de prendre part à la lutte politique menée depuis trente ans entre la République et l'Eglise, s'ils déclaraient que toute cette querelle ne les intéresse pas, ils se condamneraient à la nullité et à la stérilité dans la politique pratique."* (Anticléricalisme et Socialisme, 1er Janvier 1903)

LA CLASSE OUVRIERE ET LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT

La séparation de l'Eglise et de l'Etat était et reste également une revendication du mouvement ouvrier. Elle a été réalisée quelques mois par la Commune de Paris. Marx notait :

> *"Une fois abolies l'armée permanente et la police, instrument du pouvoir de l'ancien gouvernement, la Commune se donna pour tâche de briser l'autel spirituel de l'oppression, le pouvoir des prêtres ; elle décréta la dissolution et l'expropriation de toutes les Eglises dans la mesure où elles constituaient des corps possédants. Les prêtres furent renvoyés à la calme retraite de la vie privée pour y vivre des aumônes des fidèles à l'instar de leurs prédécesseurs les apôtres. La totalité des établissements d'instruction furent ouverts au peuple gratuitement, et en même temps débarrassés de toute ingérence de l'Eglise et de l'Etat. Ainsi non seulement l'instruction était accessible à tous mais la science était libérée des fers dont les préjugés de classe et le pouvoir gouvernemental l'avaient chargée."* (La guerre civile en France. Adresse du Conseil Général de l'A.I.T 30 mai 1871).

La séparation de l'Eglise et de l'Etat, la laïcité de l'enseignement public n'en restent pas moins une réforme bourgeoise démocratique, là où elle a été réalisée, réforme qu'il revient désormais à la classe ouvrière d'accomplir là où la bourgeoisie en a été incapable, de défendre et satisfaire partout où elle est attaquée et remise en cause, car en fait nulle part, même en France, cette réforme n'a été menée jusqu'à son terme, expliquent N. Boukharine et E. Préobrajenski, dans leur *"ABC du Communisme"* :

> *"Cette lutte non plus ne fut poursuivie nulle part jusqu'au bout. C'est ainsi qu'en France tous les ministères bourgeois, durant une vingtaine d'années, promirent solennellement de dissoudre toutes les congrégations, de confisquer leurs biens, de leur interdire l'enseignement scolaire, etc... mais ils n'en finissent pas moins par une réconciliation et des compromissions avec le clergé catholique. Un exemple saisissant d'un compromis de ce genre entre l'Etat et l'Eglise fut donné récemment par M. Clémenceau qui fut en son temps un adversaire acharné de l'Eglise et qui finit par adresser un*

appel à la conciliation, à l'oubli de l'ancienne inimitié, décora solennellement les représentants du clergé catholique pour leur patriotisme. L'Etat et l'Eglise ont déjà conclu une entente et s'entraident mutuellement dans la lutte étrangère pour l'exploitation d'autres pays (dans la guerre avec l'Allemagne) comme dans la lutte à l'intérieur contre la classe ouvrière.

Cette réconciliation de la bourgeoisie avec l'Eglise se manifeste non seulement par le fait que la bourgeoisie fait table rase de ses anciennes devises de combat contre la religion et qu'elle cesse de lutter contre elle. Il y a mieux. Elle devient elle-même toujours davantage "une classe croyante". Les arrière-grands-pères des bourgeois contemporains de l'Europe étaient athées, libres penseurs, ennemis acharnés du clergé. Tout en restant athée, sans croire aux fictions religieuses et s'en moquant en cachette, la bourgeoisie contemporaine considère néanmoins comme nécessaire d'entretenir ces mensonges en guise de frein pour le peuple."

Maints faits illustrent cette analyse. Dans aucun autre pays capitaliste l'enseignement public n'a été développé indépendamment de "l'éducation" religieuse. En France même cette indépendance n'a cessé d'être battue en brèche, de façon brutale ou sournoise, par les gouvernements bourgeois. Ainsi, sous le gouvernement de Front Populaire cela fut fait sous l'égide de la "main tendue" aux catholiques que pratiquèrent le PCF de Thorez et la SFIO de Léon Blum.

Il faut ajouter que dès Jules Ferry la bourgeoisie française s'est efforcée de maintenir au sein de l'école, en la "laïcisant", la morale et l'idéologie de soumission et de dévouement à l'ordre établi, garanties jusqu'alors par l'éducation religieuse : patriotisme, colonialisme, valeur morale du travail, légitimité de la propriété, connaissances historiques faussées, etc... Quelle qu'ait été depuis la recherche des enseignants, et en premier des instituteurs, pour se libérer ou atténuer ce contenu de classe, l'enseignement public en est imprégné. C'est particulièrement évident aujourd'hui : développement de l'idéologie de "l'esprit d'entreprise" ; campagnes de charité pour le "Tiers-monde" ; utilisation du bi-centenaire de la révolution française pour dénoncer sa période héroïque de 1792-94 et marteler l'idéologie de la grande "fraternité" que la fête de la fédération du 14 juillet 1790 a représentée.

La laïcité de l'école publique ne change pas sa nature de classe, comme pourvoyeuse de la main d'oeuvre dont le capitalisme a besoin, et aussi docile et passive que possible. Cela ne signifie pas pour autant que le mouvement ouvrier doive s'en montrer indifférent. Comme l'écrivait encore Rosa Luxembourg en 1898 :

"C'est au prolétariat français que revient (...) comme dans presque tous les pays capitalistes aujourd'hui, la mission de protéger les conquêtes historiques bourgeoises contre la bourgeoisie".

Mais le prolétariat et son avant-garde ne peuvent défendre ces conquêtes en partant des principes politiques et en reprenant à leur compte les idéologies de la bourgeoisie. En l'occurrence la défense de l'enseignement public, aujourd'hui, contre les atteintes et les prétentions du cléricalisme à son égard ne peut être séparée de la lutte des classes : "on ne peut aller de l'avant si l'on craint d'aller au socialisme".

MARXISME ET "LAICITÉ"

S'en prenant aux socialistes français prêts à s'associer aux politiciens anticléricaux de la IIIème République, Rosa Luxembourg écrivait :

"Si les socialistes devaient prendre part sérieusement, sans prononcer un mot de critique, aux pitoyables simulacres de combat des parlementaires radicaux, s'ils ne proclamaient en toute occasion que les bourgeois mangeurs de prêtres sont avant tout des ennemis du prolétariat, le but propre de l'anticléricalisme républicain serait atteint, la lutte de classe serait frappée de corruption. Non seulement le combat contre la réaction cléricale resterait sans espoir, mais le danger qui, pour la République et le socialisme, résulte de l'accouplement de l'action prolétarienne et de l'action bourgeoise serait incontestablement plus grand que les inconvénients que l'on peut redouter des menées réactionnaires de l'Eglise." (Anticléricalisme et socialisme).

Ces lignes sont tout à fait actuelles. Tous les dirigeants du PS, quel que soit leur courant, du PCF, de la FEN, de la FCPE, de la Ligue de l'enseignement, de SOS-Racisme, etc... se disent hautement des "laïques" indéfectibles. Mais si parfois, au détour d'un discours, il leur arrive d'invoquer avec quelque nostalgie la séparation de l'Eglise et de l'Etat, il y a longtemps qu'ils se sont chargés de réduire la laïcité de l'enseignement à une idéologie de la "neutralité", fondée sur les principes républicains bourgeois : droits de l'homme, liberté de pensée, tolérance, respect de l'autre, démocratie, etc... pris, en soi, détachés de toute réalité historique et préservés de toute idée de lutte de classe. A partir de là il est facile de défendre, au nom des mêmes "principes" des positions pratiques contradictoires. La République, la tolérance, le respect de l'individu, la liberté, servent d'argument aussi bien à Lionel Jospin, Mitterrand ou SOS-Racisme qu'à Chevènement, à Barbarant et aux cinq signataires du pamphlet : "Profs, ne capitulons pas".

Cela n'a rien de véritablement étonnant. Par contre il est remarquable que c'est sur une ligne identique que se situe la Fédération des Cercles de Défense Laïque (organisation qui n'a d'ailleurs elle-même qu'une existence "de principe" et purement journalistique) et l'hebdomadaire Informations Ouvrières , sous la plume de Michel Sérac. Il écrit, pour exiger "aucune religion dans l'école publique" :

"En démocratie, la religion est affaire privée. (...)La République(doit) protéger la conscience et les droits de tous les citoyens. (...) Pour ceux des citoyens qui souhaitent séparer leurs enfants de ceux de l'Ecole Publique, il leur appartient de financer des écoles séparées où sont mêlés à la transmission des connaissances l'enseignement religieux (et) telle ou telle pratique. (...) Ces principes sont ceux de la démocratie depuis Condorcet."

Un peu plus loin : *"Qui viole la neutralité (sic) laïque ?"* (Informations Ouvrières n°1443 - 8 au 15 novembre 1989).

Une telle position, complètement identifiée à celle de la laïcité bourgeoise traditionnelle et réduite depuis plus d'un demi siècle

à des phrases creuses, n'a rien à voir avec celle du marxisme, dont se réclame pourtant son auteur. Elle se réduit à solliciter de la bourgeoisie, (et du gouvernement Mitterrand-Rocard-Durafour-Soisson à son service) une application de ses propres principes. Elle va à l'encontre de la revendication élémentaire : une seule école, l'école publique.

Elle passe sous silence que **ce sont aujourd'hui les enseignants** qui constituent la force capable de s'opposer à l'offensive contre l'acquis, qui subsiste malgré toutes les atteintes antérieures, de la séparation de l'Eglise et de l'école. Elle néglige délibérément le fait que cet acquis ne peut être défendu et restauré que par une mobilisation de classe, contre le gouvernement. Elle néglige tout aussi volontairement le fait que pour une organisation se réclamant du marxisme, la lutte spécifique contre le cléricalisme ne se justifie pas seulement par le fait que l'Eglise constitue une force politique réactionnaire, mais d'abord, que cette force réactionnaire est fondée sur **l'obscurantisme religieux...**

"LA RELIGION EST L'OPIUM DU PEUPLE"

Frédéric Engels écrivait en 1875, à propos du programme du parti ouvrier allemand :

> *"Le Parti ouvrier avait là l'occasion d'exprimer sa conviction que la bourgeoise "liberté de conscience" n'est rien de plus que la tolérance de toutes les sortes possibles de liberté de conscience religieuse, tandis que lui s'efforce de libérer les consciences de la fantasmagorie religieuse. Seulement on se complait à ne pas dépasser le niveau "bourgeois"."*

Lénine en 1909 développait la même idée, définissant clairement ce que doit être le combat de l'avant-garde révolutionnaire :

> *"Rappelons que tout l'Anti-Dürhing d'Engels, lu en manuscrit par Marx, accuse Dürhing, matérialiste et athée, d'être inconséquent dans son matérialisme et de laisser des brèches ouvertes à la religion et à la philosophie religieuse. Rappelons encore que, dans son ouvrage sur Ludwig Feuerbach, Engels reproche à ce philosophe d'avoir combattu la religion non pour la détruire, mais pour la rénover, pour en imaginer une nouvelle, plus "élevée", etc..."La religion est l'opium du peuple." Cette sentence de Marx est la pierre angulaire de toute la philosophie marxiste dans la question religieuse. Le marxisme considère toutes les religions et toutes les Eglises contemporaines, les organisations religieuses de toutes sortes, comme des instruments de la réaction bourgeoise, destinés à abrutir la classe ouvrière et à perpétuer son exploitation."*

Il stigmatisait plus loin :

> *"L'opportunisme du petit bourgeois ou de l'intellectuel libéral, qui craint de combattre la religion, oublie ce devoir, s'accommode de la foi en dieu, se guide non sur l'intérêt de la lutte de classes, mais sur de misérables petits calculs : ne pas froisser, ne pas repousser, ne pas effaroucher, selon le sage précepte : "Vivre et laisser vivre les autres", etc...,etc."*

Ces "misérables petits calculs", on les voit à l'oeuvre aujourd'hui dans l'affaire du tchador, exprimés par les Harlem Désir, Julien Dray, et tous ceux qui sont prêts à "assouplir" la laïcité de l'école devant les ultimatums du cléricalisme islamiste.

Pour l'avant-garde révolutionnaire, pour le combat de la classe ouvrière la lutte contre l'emprise de l'Eglise, de toutes les Eglises, sur l'école, **se justifie comme moment de la lutte contre l'emprise idéologique, obscurantiste de la religion,** de toutes les religions, sur la jeunesse, et à travers elle sur la classe ouvrière, et c'est en cela qu'elle s'insère dans le combat politique général du prolétariat pour son émancipation et vers le socialisme.

Il ne peut être question, sans renier tout l'héritage du marxisme, de faire silence là-dessus, de défendre la laïcité "en soi", ou parce que "républicaine", "démocratique", etc...Il ne peut en être question, en tout cas, pour des militants trotskystes.

Allons plus loin : après la révolution d'octobre, "L'ABC du communisme, déjà cité, exprimait clairement, parmi les principes concernant l'organisation de l'enseignement en URSS :

> *"Il faut que le décret de séparation de l'école et de l'Eglise reste dans toute sa vigueur et l'Etat prolétarien ne doit faire aucune concession à l'esprit du Moyen Age. Ce qui a été fait dans ce domaine est encore insuffisant et les parents ignorants ont encore la possibilité d'estropier la mentalité de leurs enfants par les fables religieuses. Le pouvoir soviétique tolère la liberté de conscience pour les adultes. Mais cette tolérance se transforme chez les parents en liberté d'empoisonner leurs enfants avec le même opium dont l'Eglise les a empoisonnés autrefois. Les parents imposent à leurs enfants leur propre stupidité et leur propre ignorance, ils leur enseignent toutes sortes d'inepties et rendent ainsi extrêmement difficile le travail de l'école du travail unique.*
>
> *C'est un devoir important de l'Etat prolétarien que de soustraire les enfants à l'influence rétrograde de leurs parents. Le seul moyen radical, c'est l'éducation complète des enfants par la société. Mais il faut agir immédiatement et arriver rapidement non seulement à chasser la propagande religieuse de l'école, mais aussi à faire en sorte que l'école elle-même puisse passer à l'offensive contre la propagande religieuse dans la famille et qu'elle rende l'esprit de l'enfant insensible à toutes les fables religieuses auxquelles bien de grandes personnes croient encore et qu'elles présentent comme la vérité."*

*

* *

Les militants interviennent et informent C.P.S.

Intervention à l'Assemblée générale de la CGT DGFIP des Bouches-du-Rhône

Le 16 décembre se tenait la première partie de l'AG des Bouches-du-Rhône de la CGT DGFIP 13 regroupant la partie aixoise. 93 participants. Cette Assemblée générale a donné lieu à un débat important sur le RIFSEEP, le nouveau régime indemnitaire que le gouvernement cherche à faire passer contre les acquis de la Fonction publique de carrière. Des interventions saignantes de militants ont pris à partie le secrétaire général du syndicat national présent dans cette AG, en soulevant la responsabilité de la direction nationale du syndicat qui a pris en charge, en 2014, une réforme des indemnités perçues jusqu'alors par certaines catégories d'agents et qui va permettre l'application du RIFSEEP à l'ensemble des agents de la DGFIP. D'où la virulence de quelques interventions pour dénoncer cette trahison.

À la suite de quoi, une motion a été présentée :

« *Le syndicat national doit s'adresser à l'ugff-CGT en exigeant qu'elle se prononce pour le retrait du projet de circulaire d'application du RIFSEEP, pour l'abrogation du décret, qu'elle impulse une campagne publique sur ces mots d'ordre et quitte sans délai la concertation organisée sur le projet de circulaire* ».

La motion a été adoptée à l'unanimité moins trois abstentions

★

Intervention à l'Assemblée générale des syndicats CGT du Puy-de-Dôme

Camarades,
Au moment même où nous nous réunissons, l'Assemblée nationale est en train de débattre d'une des lois les plus scélérates de la législature, la LOI MACRON. Plus violente encore que les différents accords nationaux interprofessionnels signés ces dernières années dans le cadre du dialogue social avec, la complicité des dirigeants syndicaux (ANI de janvier 2013, formation professionnelle, etc.), cette loi s'en prend cette fois-ci à la totalité du code du travail. Liberté totale de licencier, liquidation de ce qui reste de l'inspection et de la médecine du travail, liquidation des prud'hommes, liquidation du contrat de travail. C'est le retour pur et simple à ce qu'était la loi Le Chapelier au XIXe siècle et qui livrait pieds et poings liés le prolétariat à la voracité des capitalistes.
En effet, la simple modification de l'article 2064 du Code civil se traduira de fait par la suppression du contrat de travail et des droits qui lui sont rattachés ;
Cette loi scélérate, c'est la remise en cause de deux siècles de combats de classe pour arracher des garanties et des droits collectifs pour la classe ouvrière ;
Et ils s'apprêtent à la voter sans que ne bouge la moindre oreille, sans que la moindre mobilisation ne permette de mettre un frein au rouleau compresseur ; pourtant le gouvernement Hollande-Valls-Macron est vomi par la classe ouvrière.
Comment comprendre dans ces conditions, alors que nous débattons et nous nous lamentons sur les turpitudes et les forfaitures des dirigeants de la CGT, comment comprendre que ce gouvernement ait à ce point les coudées franches pour concasser de façon aussi méthodique toutes les garanties et acquis collectifs des travailleurs ?
La réponse, il faut évidemment la chercher dans la politique des dirigeants syndicaux, et singulièrement de ceux de notre confédération. Car si cette avalanche de coups portés parvient à passer, c'est précisément parce qu'elle s'accompagne, qu'elle est portée par un impressionnant dispositif ininterrompu de séances de dialogue social visant à co-élaborer et à légitimer toutes ses contre-réformes.
Le dernier *round*, c'est la discussion sur les seuil sociaux. Comment ne pas se sentir ulcéré de voir que la CGT a participé de bout en bout à toutes les séances de discussion des revendications du MEDEF. Au point même que les négociateurs de la CGT se disaient prêts à renoncer au seuil des 11 salariés, c'est-à-dire d'interdire à tous les salariés des petites entreprises d'avoir leurs délégués syndicaux et leurs délégués du personnel. La CGT a participé à des discussions visant à détruire les instances représentatives du personnel à travers la mise en place d'un conseil d'entreprise fusionnant toutes les instances.
Et camarades, ce dialogue social a eu lieu au moment précis où l'on apprenait les méfaits de Le Paon et de sa coterie. Camarades, il est impossible de ne pas faire le lien entre ces éléments de gangrène qui rongent nos instances dirigeantes et la politique ininterrompue de collaboration avec le gouvernement et le MEDEF. Parce qu'à travers le dialogue social, dans lequel nos responsables se vautrent au sommet de la CGT, ils plongent sans vergogne les bras dans la confiture et ils s'empiffrent.
On ne peut être dans les salons feutrés de la république et dans le même temps prétendre défendre les travailleurs.
Camarades, j'aimerais revenir sur les seuils sociaux.
Manifestement, il y a eu provisoirement une interruption de l'offensive puisque la discussion avec le MEDEF est interrompue. Pour autant, le gouvernement ne cède pas. Tout en déplorant l'absence d'accord, Rebsamen se félicite qu'un gros travail de défrichage a été effectué dans le cadre des discussions, et il annonce la préparation d'un nouveau projet de loi en la matière.
Camarade, la CGT vit un moment grave de son histoire, soit nous laissons les dirigeants de notre organisation procéder à un simple ravalement de façade, c'est-à-dire de faire en sorte que tout change pour que rien ne change, soit nous imposons à la direction de la confédération un changement de cap radical se traduisant par la rupture du dialogue social et le combat résolu contre la politique de ce gouvernement. Cela veut dire de se prononcer pour le retrait pur et simple de la LOI MACRON, s'il en est encore temps, le retrait pur et simple du projet de loi santé de Marisol Touraine qui menace l'existence même de la protection sociale et du droit à la santé.

Pour ce qui est des seuils sociaux, c'est la rupture définitive de toute discussion et le combat pour exiger le retrait pur et simple de tout projet de loi dans ce domaine.
Camarades, le syndicat c'est un programme, et c'est le programme qui fonde le syndicat.
Il ne suffira pas de changer de direction, c'est l'orientation qui doit être revue de fond en combles pour que la CGT vive.
Concernant les seuils sociaux, je propose la motion suivante.
« L'assemblée des syndicats de l'UD CGT 63 s'adresse à la direction de la confédération :
" Cessez tout dialogue, avec le gouvernement ou le MEDEF, refusez toute remise en cause des droits syndicaux dans toutes les entreprises et par conséquent, rejetez le futur projet de loi Rebsamen qui s'apprête à les liquider.
Cela constituera le premier acte mettant fin à l'orientation et aux mœurs qui prévalent encore, et cela permettra d'ordonner dès à présent le combat pour la rupture avec le gouvernement Hollande-Valls-Macron, dans l'attente d'un congrès confédéral définissant souverainement, une orientation de combat ; c'est ce qu'on exige de la direction »

Cette motion a reçu 14 voix sur 60 syndicats représentés

★

Motion du lycée Georges de La Tour, Nancy

Les enseignants réunis en HMI le 29 janvier 2015, demandent à leurs directions syndicales :
- qu'elles se prononcent pour le retrait pur et simple du projet de décret indemnitaire ;
- qu'elles exigent le rétablissement des heures de décharge statutaire et de toutes les indemnités antérieures ;
- qu'elles refusent de discuter de l'application concrète de ce projet de décret indemnitaire.

Adopté à l'unanimité des 15 présents avec les responsables SNES, FO, CGT

★

Déclaration des enseignants du collège Jules Michelet de Vénissieux sur le projet de décret instituant les « indemnités pour l'exercice de missions particulières »

Les enseignants du collège Jules Michelet de Vénissieux réunis en Heure d'Information Syndicale le 22 janvier 2015 ont pris connaissance du projet de décret instituant les IMP et le jugent inacceptable.
Nous déclarons avoir bien compris ce que ce projet signifie :
- La liquidation du salaire différé associé aux HSA et HSE remplacées par cette IMP, donc une perte de salaire pour les enseignants et la volonté politique de faire des économies sur le dos de la Sécurité sociale et du système de retraites par répartition.
- Le passage du paiement à l'heure de travail au paiement à la mission porte en lui-même le risque que les enseignants ne soient plus rémunérés pour les heures préparées et effectuées, mais seulement si l'évaluateur estime cette mission remplie, avec toutes les incertitudes que cela représente.
- Une incertitude quant à la régularité des montants de notre rémunération, car une indemnité se supprime plus facilement que du salaire, comme ont pu le constater les collègues dont les établissements sortiront de la carte de l'enseignement prioritaire l'an prochain.

A cela, il faut ajouter l'imprécision immense qui accompagne ce projet de décret.
Aucun cadrage national, aucun taux de rémunération de référence pour les différentes missions existantes aujourd'hui, et donc incapacité à savoir si les missions effectuées actuellement seront payées de la même manière demain.
Cette imprécision nous fait craindre le pire en cette période de restriction budgétaire caractérisée par la huitième année consécutive du gel du point d'indice.
Nous nous adressons à la direction du SNES pour qu'elle se prononce contre la logique indemnitaire et qu'elle exige le retrait de ce projet de décret.

★

Intervention du représentant du courant Front unique au CDFN de la FSU, le 20 janvier 2015

D'horribles massacres ont été perpétrés du 7 au 9 janvier au siège de Charlie Hebdo et dans un commerce casher suscitant une condamnation générale et provoquant des rassemblements spontanés en solidarité avec les victimes, pour la défense des libertés démocratiques et en particulier de la liberté d'expression.

Très vite, Hollande et son gouvernement ont décidé d'exploiter cette indignation légitime en la transformant en une union nationale qui a rassemblé du Front de gauche à l'UMP, associant les syndicats et le Medef. C'est ainsi qu'ont été organisées les manifestations du 11 janvier.

A Paris, à l'union nationale, Hollande a ajouté la coalition des impérialismes. Presque tous les chefs d'État ou de gouvernements impérialistes étaient placés à la tête du cortège en compagnie des tyrans ou de leurs représentants. La palme revenant à Israël représenté par Netanyahou et d'autres criminels de guerre qui, il y a 6 mois, ont dévasté Gaza, tuant plus de 2 000 Palestiniens. Valls a regretté l'absence du Président des États-Unis et a déclaré que *« si Obama avait été là, il aurait été le leader du monde libre »*. Pour Valls, le « monde libre » c'est Guantánamo, la torture, les écoutes généralisées et les assassinats décidés à la Maison-Blanche et exécutés à distance par des drones.

Les massacres commis à Paris ont été perpétrés par des mercenaires passés de la délinquance au fanatisme sanguinaire. La crise accentuée du capitalisme, la croissance ininterrompue du chômage, la relégation des plus pauvres dans des ghettos, dans des écoles qui leur sont réservées, les contrôles au faciès, le soutien de l'impérialisme français aux massacres d'Israël, tout cela est de nature à fournir un terreau fertile aux frustrations qui peuvent être instrumentalisés chez certains jeunes sans espoir. Mais les commanditaires des attentats ne sont pas issus du néant. Al-Qaïda a été créée par l'Impérialisme américain contre le régime pro-Moscou en Afghanistan. L'État Islamique a été financé par l'Arabie Saoudite et les États du Golfe pour contenir l'expansion de l'Iran dans la région. Et comme souvent, ces organisations, qui parent leurs exactions abjectes sous un vernis religieux, ont échappé à ceux qui les avaient créées ou soutenues.

Ce sont les impérialismes qui sont les véritables responsables du chaos qui règne dans des régions de plus en plus vastes du Moyen-Orient et du Sahel. Les différentes interventions, présentées comme des croisades du bien contre le mal, n'avaient comme seule motivation la défense des intérêts des impérialismes, géopolitiques, militaires, miniers… Et il ne fait pas de doute que ces attentats sont une réplique aux interventions impérialistes.

Pour ne parler que de l'impérialisme français, l'intervention en Libye a marqué l'arrêt de mort de cet État, a plongé sa population dans une situation encore pire que celle qu'elle connaissait auparavant et a permis à tous les groupes voulant se constituer des fiefs par la terreur et les rapines de récupérer un armement pléthorique qui a depuis été largement disséminé dans les États du Maghreb et du Sahel. En Centrafrique, c'est avec la complicité des soldats français qu'une véritable épuration ethnique a été réalisée contre les habitants musulmans dont plus de 500 000 ont dû fuir pour sauver leur vie.

Et depuis six mois, le gouvernement Hollande-Valls-Macron-Pinel a décidé d'engager la France dans une nouvelle guerre en Irak. Depuis le début de son mandat, c'est la 3e fois que Hollande lance une guerre impérialiste et qu'il obtient une union nationale pour ce faire.

Mardi 13 janvier, le gouvernement a obtenu des parlementaires le soutien à la prorogation de l'intervention en Irak, et il est à noter qu'aucun représentant des partis ouvriers n'a voté contre, les 18 députés du Front de gauche s'abstenant, ce qui vaut consentement. Ce mardi-là, Valls dans son discours a rapproché le11 janvier 2015 et un autre 11 janvier, celui de 2013 qui marquait le début de l'intervention de l'impérialisme français au Mali.

Ce que présente Valls comme la fidélité à l'esprit du 11 janvier, c'est la poursuite de la soumission des organisations du mouvement ouvrier aux impérialismes, à l'union nationale avec le Medef et l'UMP.

Le gouvernement table sur cette unité nationale pour s'en prendre encore davantage aux libertés démocratiques. Déjà cet été, il avait interdit des manifestations contre les massacres d'Israël à Gaza, il avait fait voter une nouvelle loi anti-terroriste (la 15e depuis 1986, la 2e depuis l'élection de Hollande). Ce qui est visé aujourd'hui, c'est un *« Patriot Act »* à la française, sur le modèle de l'Espagne, dont le gouvernement de Rajoy vient de faire adopter une loi de remise en cause radicale du droit de manifester, avec peines de prison pour les récalcitrants.

Le gouvernement veut utiliser cette union sacrée pour renforcer l'appareil policier et militaire et pour mieux faire passer l'ensemble de ses attaques anti-ouvrières, et en particulier la loi Macron.

Le gouvernement table aussi sur cette union nationale pour lancer de nouvelles interventions militaires en Afrique comme il vient d'obtenir la prorogation des bombardements en Irak.

Le mouvement ouvrier ne peut que combattre cette union nationale et exiger l'arrêt des interventions militaires de l'impérialisme français.

La responsabilité des dirigeants des organisations du mouvement ouvrier est de rompre l'union nationale avec le gouvernement, avec la bourgeoisie, avec l'UMP et le Medef, à laquelle ils se sont associés le 11 janvier.

Leur responsabilité est d'exiger l'arrêt immédiat et inconditionnel de toutes les interventions impérialistes et le retrait des troupes françaises du Sahel, de la RCA et d'Irak.

Supplément RATP à *CPS* nouvelle série n°54

COMBATTRE POUR LE SOCIALISME

« On ne peut aller de l'avant si l'on craint d'aller au socialisme » (Lénine)

POUR NE PAS AVOIR REPONDU A L'EXIGENCE DES CONDUCTEURS DE COMBATTRE
POUR LE RETRAIT DE L'AVENANT N°3 AU PROTOCOLE CONDUITE ET DE L'ACCORD CADRE
QUI ENGAGE LA POURSUITE DE L'AUTOMATISATION (après la ligne 1, la ligne 4),
POUR NE PAS AVOIR REPONDU A L'EXIGENCE DE ROMPRE LE « DIALOGUE SOCIAL »,
LES DIRIGEANTS SYNDICAUX, SANS EXCEPTION, ONT OFFERT UN SUCCES A LA DIRECTION !

Les conducteurs qui l'ont pu, exprimant la volonté générale de la catégorie, se sont prononcés massivement pour le retrait des projets d'avenant n°3 au protocole conduite et d'accord cadre « Modernisation du Transport du Métro » (automatisation-liquidation des conducteurs), ils se sont tournés vers leurs organisations syndicales dans ce sens.

Les responsables syndicaux ont adressé une fin de non recevoir à l'exigence des conducteurs. Aujourd'hui, ils s'entredéchirent avec le même objectif : le **maintien** de l'avenant n°3 en l'état ou pas en l'état.

La direction peut se frotter les mains !

Rappel des faits :

307 conducteurs, 191 de la Ligne A, 116 de la ligne 2 syndiqués (Cgt, Fo, Sud, Unsa) et non syndiqués, avaient signé l'appel suivant aux bureaux syndicaux :

> **Informés du projet de protocole conduite, nous, signataires, constatons que ce projet annonce :**
> **. une attaque en règle contre les conditions de travail (dérèglementation),**
> **. la poursuite de l'opération de suppression de postes de conducteurs (automatisation de la conduite),**
> **En conséquence, nous nous adressons à vous bureaux syndicaux : rompez toute négociation avec la direction, dénoncez le projet et obtenez son retrait ! Agissez dans l'unité !**

Appel envoyé le 1er mars 2013.

Sans réponse, une délégation de 8 conducteurs signataires s'était rendue aux permanences des syndicats. Voilà ce que la délégation en avait conclu :

« La direction avance. Son projet destructeur repose complètement sur le « dialogue social » réclamé ardemment par les permanents syndicaux [...] 2 volontés s'opposent :

. celle des bureaux syndicaux, qui poursuivent la collaboration avec la direction pour faire aboutir le protocole,

. celle des 307 signataires, qui exprime la volonté générale des conducteurs : que les bureaux syndicaux rompent avec la direction et agissent, dans l'unité, pour le retrait du projet ! »

33 conducteurs de la ligne 10 s'étaient, alors, ajoutés aux 307 premiers signataires.

Le 3 juin 2013, 12 conducteurs de Rueil (ligne A) s'étaient rendus en délégation à Bourdon, ils précisaient : « ***pour clairement interpeller les dirigeants syndicaux, tous réunis autour de la table des négociations avec la direction, et -fidèlement à l'appel aux bureaux syndicaux, aux 307 signataires des lignes 2 et A - exiger : Pas de protocole ! Rompez les négociations !*** ». Le mot d'ordre « *Retrait du projet ! Rompez les négociations !* » avait été repris par une partie des conducteurs présents.

La trahison de cette exigence, le « dialogue social » auquel aucune direction syndicale n'a dérogé, a fait son œuvre : permettre la signature et la mise en œuvre de l'avenant sans opposition sinon de « *pure forme* » comme le confesse Sud-Ratp dans un tract daté du 7 novembre 2014 : « *Bien conscient que l'avenant n°3, annulé pour des questions de pure forme, peut être à nouveau signé à l'identique (...)* », Sud enfonce le clou : « *(...) il nous apparait nécessaire que chacun affiche désormais clairement ses positions en faveur ou contre une renégociation de l'avenant n°3 et plus largement du protocole conduite* ». Pour Sud, il ne s'agit donc pas d'obtenir le retrait pure et simple de l'avenant, d'ailleurs pour le sauver, Sud propose de le renégocier « *et plus largement* » encore.

La Cgt, avait répondu par anticipation ou est-ce Sud qui répond à la Cgt (?). Le 6 novembre un tract Cgt-métro-rer A déclare : « *La Cgt quant à elle exige, comme elle l'a toujours dit, l'ouverture de négociations portant sur un nouveau protocole* ». D'accord pour aller plus loin et plus fort contre la volonté des conducteurs. De plus la Cgt fait porter le chapeau aux conducteurs eux-mêmes : « *seul le rapport de force et la mobilisation des salariés permet de contrer efficacement les projets néfastes de la direction (et rappelons que celle du 3 juin 2013 n'avait pas mobilisé les foules)* ». C'est pourtant le 3 juin 2013 que 12 conducteurs de Rueil rejoints par une partie des présents, comme rappelé plus haut, avaient interpellé, en vain, les dirigeants syndicaux pour qu'ils quittent la table de négociation.

Les directions Mts et Rer dans Info flash du 5 novembre 2014, sous le titre « *Point étape sur l'avenant n°3* » (pour bien indiquer que rien n'était annulé), rappellent que: « *Cet avenant a été construit après plus d'1 an et demi de recherche d'équilibre des mesures négociées entre audiences et multisyndicales, puis passage aux instances représentatives du personnel - Chsct, Cdep, Cre- et notification à la direction du travail* ». Aucun des maillons de la chaine du « dialogue social » qui entrave la résistance des travailleurs n'a manqué. Aucune des directions syndicales n'a manqué.

Mais si la direction Ratp peut se frotter les mains, c'est qu'elle obtient plus qu'elle n'espérait, c'est-à-dire de manière déclarée par les dirigeants Cgt et Sud, l'engagement à participer à l'élaboration d'un futur protocole conduite plutôt que bricoler le protocole de 2004 dépassé du point de vue des objectifs de la direction (automatisation de la conduite, ouverture à la concurrence, Grand Paris etc.). Ni plus ni moins que la possibilité d'engager une offensive d'envergure contre les conducteurs.

N'est-ce pas dans la droite ligne du vote par les représentants syndicaux au Conseil d'Administration du Programme d'Investissement qui consiste à doter la Ratp des moyens matériels pour se transformer en « entreprise comme les autres », c'est-à-dire soumise au droit privé, à la concurrence etc.; puis du vote « de confiance » au Pdg Mongin, pour son activité irréprochable à la direction de la Ratp (depuis 2006 !), après sa mise en examen pour « détournement de fonds publics » ? Rien qu'à partir de ces 2 exemples, il serait légitime d'exiger que les représentants syndicaux démissionnent du Conseil d'Administration.

Les travailleurs de la Ratp n'échappent pas à l'offensive poursuivie par le gouvernement Hollande-Valls-Macron-Pinel aiguillonné par le Medef, contre les acquis du prolétariat (Sécurité Sociale, retraites, statuts etc.), en défense du capitalisme en crise, dont la clé de voûte est le « dialogue social ».

Une condition pour préserver nos conditions d'existence actuelles et à venir (statut, salaires, conditions de travail, droit aux soins, retraites etc.) reste d'intervenir pour contraindre les dirigeants syndicaux à défendre pied à pied chaque poste, chaque emploi, chaque acquis et donc à rompre le « dialogue social » qui a montré sa redoutable efficacité contre nos camarades B2, agents des gares et des stations (projet Mistral) et déjà contre la catégorie conduite métro-rer.

Il y a une alternative aux reculs et aux défaites (retraites) qui s'enchainent, c'est le Pdg Mongin qui l'a dit, les succès de la direction : « *C'est le résultat d'une méthode, celle du dialogue permanent* (...) *Pour réussir à la Ratp, on ne peut pas imposer ses choix* ». Pour le dire autrement: si les dirigeants syndicaux rompaient, la direction serait en difficulté et si la direction était contrainte de reculer face aux conducteurs, ce serait un appel aux autres catégories à réagir. Seule l'intervention dans ce sens, l'organisation des travailleurs eux-mêmes (rompre l'isolement) peuvent contribuer à réunir les conditions du combat des agents unis contre les projets de la direction et donner un coup d'arrêt aux reculs et défaites.

Comment se prémunir des menaces qui pèsent sur nos acquis sans se poser la question d'intervenir, de s'organiser et d'interpeller les dirigeants syndicaux pour :

. qu'ils rompent le « dialogue social »,
. qu'ils dénoncent tous les protocoles, accords dits de modernisation,
. qu'ils s'opposent à toutes les contre-réformes, suppressions d'effectifs,
. qu'ils combattent pour défendre les qualifications, contre les dérèglementations, contre la polyvalence, pour pas d'embauche non statutaires, pas un poste en moins, pas un agent en moins,
. qu'ils agissent dans l'unité contre la politique de la direction !

Le 25/11/2014

Italie :

Tirer les enseignements d'une des plus longues grèves de l'histoire du mouvement ouvrier

Le 6 décembre 2014, une des plus longues grèves de l'histoire du mouvement ouvrier italien a pris fin à l'usine sidérurgique AST du groupe Thyssen-Krupp de Terni (Ombrie, à 100 km au nord-ouest de Rome).

Cette grève, dans une période où s'accumulent l'adoption d'une réforme du droit du travail draconienne, le vote de la loi de Finances, la prochaine publication du texte de la réforme de l'école et le projet de réforme de la Fonction publique, a été un événement dont il nous est apparu utile d'essayer de retirer quelques enseignements.

Examinons d'abord le contexte économique et politique.

Dans l'éditorial de *La Repubblica* du 7 décembre, E. Scalfari le fondateur du journal, militant de la première heure pour la formation du Parti Démocratique - c'est-à-dire l'auto-liquidation du PCI - le résume ainsi :

« Accroître la productivité, améliorer la compétitivité et en même temps augmenter le nombre des postes de travail cela n'appartient que trop au monde des fables ; à l'inverse, avec le temps qui passe, les sacrifices augmentent, l'économie se détériore et la corruption prospère ».

L'insoutenable pesanteur de la dette

C'est encore Scalfari qui parle :

« Nous sommes un pays qui se trouve dans de très mauvaises eaux économiques et nous avons sur le dos la plus forte dette publique d'Europe, une des plus élevées dans le monde ». Seule consolation : *« Ceci est sans aucun doute notre faiblesse mais paradoxalement c'est aussi notre force : un défaut de la dette italienne ferait sauter en l'air tout le système bancaire du monde occidental et on ne peut exclure que de nombreux pays asiatiques seraient atteints ; en somme une débâcle aux proportions gigantesques »* (*La Repubblica*, 7 décembre 2014).

À ce jour, la dette italienne approche les 2200 milliards d'euros. De 2010 à 2013 elle a coûté 300 milliards d'euros d'intérêts, 82 milliards pour la seule année 2013 soit 5,3% du PIB (Istat, avril 2014). Cette somme représente la moitié de l'ensemble des salaires de la Fonction publique. Pour y faire face, depuis 2008, les gouvernements ont opéré des coupes sombres dans le budget de l'État : blocage des salaires et *turn over* réduit. De 2008 à 2012, le nombre des fonctionnaires a diminué de 5,5% et la dépense globale pour les salaires de 4,4%. Cette dépense ramenée à la dépense publique totale est légèrement inférieure à la moyenne européenne ; elle est en baisse de 2 points depuis 2008. Indicatif : pour le personnel de la Fonction publique en Italie on dépense (par tête) 33% de moins qu'en France.

Insatiable, la dette dévore une avance primaire pourtant supérieure (globalement sur les 20 dernières années) à celle de l'Allemagne : 585 milliards contre 80 (- 479 pour la France). Mais dans le même temps (depuis 1993), l'Italie a dû payer 1635 milliards d'euros d'intérêts (*Il Corriere della Sera*, 4 août 2014).

Depuis 4 ans, l'économie transalpine est en récession ; la fuite des investisseurs étrangers s'accentue, la déflation s'installe, le chômage (officiel) est à 13,4% chiffre record depuis 1977, celui des jeunes de moins de 25 ans atteint 43,9%, (Istat, janvier 2015). Les *Neet*, jeunes qui n'étudient pas, ne se forment pas et ne travaillent pas sont 2,435 millions.

Selon les données officielles, de 2001 à 2011 l'industrie manufacturière italienne a perdu un million d'emplois. Un nombre à rapprocher des cent mille entreprises fermées dans la même période, ce qui illustre une faiblesse structurelle de l'industrie italienne au regard des exigences présentes du capitalisme : beaucoup d'entreprises trop petites. De 2011 à 2013, ce mouvement s'est poursuivi avec vingt mille fermetures d'entreprises et cent soixante mille emplois détruits.

Au premier janvier 2014, le ministère du développement économique disait avoir sur sa table 159 plans sociaux. Fin 2014, la perspective n'est pas celle d'un ralentissement de la tendance à la destruction massive de capital obsolète (selon les critères du profit) : dans un article de *La Repubblica* du 31 octobre, on annonce que cent soixante plans sociaux sont en cours d'examen. Aucun secteur n'est épargné : textile, chimie, agroalimentaire, informatique. La sidérurgie est particulièrement menacée avec 21400 emplois directs concernés, ce qui nous ramène à l'AST-TK, voir plus haut. On doit y ajouter deux autres grands centres sidérurgiques eux aussi sous les projecteurs : Lucchini qui, russe depuis 2005, est devenu algérien le 2 décembre 2014, installé à Piombino à côté de Livourne bastion historique du prolétariat, et l'ILVA, à Tarente. Cette dernière est actuellement sous tutelle de l'État, la famille propriétaire étant au centre d'un énorme scandale économico-sanitaire qui implique les institutions à tous les niveaux.

Sur les 122000 emplois créés dans les douze derniers mois, seuls 19000 sont à temps plein. La proportion du *part-time* involontaire est en hausse pour atteindre 63,6% (Censis). Le travail au noir (3 millions de personnes concernées) représenterait 6,5% du PIB selon la CGIA (Confédération générale de l'industrie et de l'artisanat) de Mestre et coûterait 43,7 milliards à l'État. Beaucoup de ceux qui ont du travail ont dû accepter un emploi déqualifié, il en est ainsi pour un ingénieur sur trois et un diplômé en économie sur deux.

À propos de l'emploi, concluons avec cette information : dans sa fureur de réduire les dépenses publiques, le gouvernement a décidé de commencer à liquider les provinces (départements) et donc une partie de leurs fonctionnaires devrait être transférée vers les régions qui

n'ont pas les fonds pour les payer ou les «métropoles» qui n'existent pas encore.

Dans la peur du lendemain, les familles ne dépensent pas et même les entreprises qui se portent bien n'investissent pas. *« Les investissements rapportés au PIB sont au minimum depuis l'après- guerre »* (Censis).

Face à cette situation profondément délabrée, la bourgeoisie italienne s'est largement rassemblée derrière un nouvel homme providentiel l'ex-boy scout Matteo Renzi, dit *«Il rottamatore»* c'est-à-dire celui qui débarrasse des objets usagés, comprendre ici la fraction des dirigeants du PD qui vient du PCI sans se soucier que le PCI soit aussi l'origine (pour l'essentiel) de ce qui reste de militants dans le parti dont il est le secrétaire.

Du Parti démocratique (PD) au «Parti de Renzi»

Renzi, chef du troisième gouvernement après Berlusconi, formé comme ceux de ses prédécesseurs (Monti et Letta) en dehors des règles constitutionnelles - c'est-à-dire sans passage devant les urnes - affiche de plus en plus un projet constitutionnel bonapartiste. Suppression du Sénat et Premier ministre plus indépendant du Parlement sont à l'ordre du jour d'un vaste plan de réformes. La pratique du vote de confiance se généralise, le Chef multiplie les déclarations, twitte à tout va, pourtant : *« La base a disparu du PD. Les électeurs sont nombreux, jusqu'à 40,8% aux Européennes, mais les adhérents ont disparu. L'alarme s'est déclenchée avec les primaires en Emilie Romagne la région rouge historique : seulement 58000 participants. Mais cela n'a pas surpris ceux qui connaissent les chiffres secrets de la direction : on est à moins de 100000 inscrits pour toute l'Italie, cinq fois moins qu'en 2013* » (*La Repubblica* du 3 octobre 2014). Les récentes élections partielles régionales en Emilie Romagne ont confirmé que cette désaffection avait aussi des incidences électorales : certes le candidat du PD a été élu, mais dans un contexte marqué par plus de 60% d'abstentions, dans une région où l'on votait traditionnellement à 90%.

Renzi se dit pour un *«parti de la Nation»*, traduire : Parti De Renzi. Il affiche un discours et une pratique anti-»concertation» et anti-CGIL - Confédération générale italienne du travail, autant dire la CGT italienne - (*« le gouvernement n'écrit pas les lois en négociant avec les syndicats (…) Si les syndicalistes veulent négocier qu'ils se fassent élire »*), auxquels Berlusconi, avec qui Renzi a officiellement noué un pacte - dont le contenu est secret, mais qui vise à assurer sa collaboration politique en échange de la levée des sanctions judiciaires qui limitent son activité politique - n'a rien à ajouter.

C.Salmon (*Médiapart*, 24/12/2014) nous dit : *« Dix mois après son arrivée au pouvoir, Matteo Renzi apparaît pour ce qu'il est : un phénomène d'hallucination collective. Sa nouvelle « narrazione » de l'Italie ne fait que reprendre les vieilles rengaines de Thatcher et Reagan »*. Pas d'hallucination du côté de la bourgeoisie : la politique de Thatcher et de Reagan est celle dont elle a besoin, et si Renzi peut la mettre en oeuvre sans risque (à ce jour), c'est parce que, dans le contexte de désarroi politique du prolétariat et de la jeunesse, la direction confédérale de la CGIL et de ses fédérations n'avance qu'une opposition de façade, se gardant scrupuleusement de tout mot d'ordre et de toute initiative qui conduiraient à une véritable épreuve de force avec le gouvernement. On peut même parler d'une véritable collaboration.

Opposition feinte, vraie collaboration

Ce que vaut l'opposition de la direction de la CGIL au gouvernement Renzi, au-delà de sa place dans le petit jeu des rivalités internes au PD, on peut en juger sur la réforme du travail *(Jobs act)*. L'aspect majeur de cette réforme est la modification des règles concernant le CDI : pour les nouvelles embauches, la période d'essai passe de un à trois ans. Un contrat à la protection très affaiblie puisque l'article 18 (ce qu'il en restait) est presque complètement aboli. Une aubaine pour les patrons qui, selon les calculs de l'UIL, auront tout intérêt à embaucher pour… licencier (un avantage chiffré à plus de 6000€ pour un licenciement avant la fin de la première année, 19000€ pour un licenciement à la veille des trois ans, ce grâce aux primes à l'embauche et aux exonérations diverses).

Réaction de S. Camusso, secrétaire générale de la CGIL (24/09/2014) : *«Si on parle d'allonger la période d'essai, je suis pour discuter des délais (…) je comprends qu'il y ait une période pendant laquelle l'article 18 n'intervient pas mais il est nécessaire que ce soit transitoire»*. Quatre jours plus tard, Landini, le secrétaire de la FIOM (Fédération de la métallurgie de la CGIL) : *« La proposition* (sic) *de la CGIL et de la FIOM est d'introduire une période d'essai plus longue mais à la fin il doit y avoir les protections pour tous»*.

On comprend alors pourquoi la «grève générale» appelée par la CGIL (et l'UIL, Union italienne du travail) a été repoussée au 12 décembre, 9 jours après l'adoption définitive de la loi par le Parlement au moyen de la procédure dite du vote de confiance.

Même méthode à propos du projet de réforme de la Fonction publique. Les «propositions unitaires» qui constituent la base de «l'opposition» des trois confédérations syndicales au projet du gouvernement sont présentées sur le site de la CGIL : *« (…) «Une réforme de la Fonction publique qui veut être le moteur d'un Pays avancé doit définir des horizons stratégiques : quelle santé, quels services sociaux, quelle justice, quelle instruction (...) quelles politiques du travail doit elle être en mesure de réaliser» lit on dans le document. Et c'est sur ces lignes qu'il faut réorganiser le modèle de* welfare.*» **A partir des contrats de travail*** (souligné par le traducteur) *mais aussi de la simplification administrative et normative, de la construction des réseaux territoriaux et des points d'accès unifiés pour les citoyens et les entreprises, de la rationalisation qui supprime les mauvaises dépenses et innove dans les services rendus. Et puis par l'investissement dans les **compétences**, par une autre gestion des directions, **avec les instruments de la flexibilité** qui améliorent la productivité et les services, par **l'évaluation qui récompense les résultats**, par un*

modèle plus avancé de dirigeance responsable, moins de dirigeants, de nouvelles embauches favorisant l'entrée des jeunes dans la FP et la retraite pour ceux qui ont des tâches usantes». »

Dans ces «propositions», il ne manque rien du projet gouvernemental : nouveau contrat (liquidation du statut), compétences, flexibilité, évaluation (mérite)…

Dans le secteur des banques, lors de la négociation sur le renouvellement du contrat national, les employeurs ont annoncé d'importantes réductions des coûts (salaires) non négociables : les dirigeants syndicaux ont quitté la négociation en fanfare, ils ont appelé à la «grève générale» du secteur (en janvier) et, en attendant, ils ont... repris les discussions dans le dos des salariés.

Pour tous les salariés du privé, la deuxième étape du *Jobs Act* (juin 2015) prévoirait d'établir la suprématie du contrat d'entreprise sur le contrat national, un enjeu non moins capital qui, pour les syndicats, équivaudrait à une quasi-liquidation de leurs fédérations toutes adossées au contrat national. Au lendemain de la publication des décrets d'application du *Jobs act* une opportune polémique s'est ouverte pour savoir s'ils ne pourraient pas s'appliquer à la Fonction publique…

Enfin, signalons que la suppression de la moitié des heures de délégation syndicale dans la FP (effective le 1er septembre 2014) n'a entraîné aucune réaction des directions syndicales.

Journées d'action pour le dialogue social

Après la manifestation à Rome du 25 octobre à l'appel de la CGIL, *La Repubblica* a rapporté quelques remarques de Renzi au fur et à mesure qu'il était informé de son déroulement : « *«Combien sont ils? Un million? Je sais bien comment on compte les manifestants. De toute façon ils sont moins nombreux que dans le passé»*, confiait le Premier ministre à ses proches. Puis il a demandé *« La Camusso a-t-elle déjà parlé ? »*. Des paroles de la secrétaire de la CGIL on comprendrait quels seraient les effets politiques du cortège. Rapidement il a été clair qu'on n'était pas arrivé à la rupture. À partir de ce moment-là, Renzi a commencé à calmer les réactions des siens. *« Tout ça ne change rien. Et moi, je ne change ni le* Jobs act *ni la loi de Finances »*.

Mais pour les dirigeants de la CGIL les déclarations sur le thème : «je fonce, je n'ai pas besoin du dialogue social» passent mal. Comment préparer le terrain à l'adoption sans vague des réformes si on n'est pas partie prenante de leur élaboration ?

Sergio Coferrati était secrétaire confédéral de 1994 à 2002, il est aujourd'hui député européen du PD depuis 2009, il avertit Renzi : *« Le* Jobs act *concerne le travail, et le fait qu'il n'y ait pas de confrontation avec les représentants de ceux qui donnent le travail* (sic !) *et de ceux qui travaillent ne renforce pas la fonction exécutive, pas plus que la confrontation, s'il y en avait une, n'affaiblirait la fonction législative. Si l'initiative du gouvernement est* ***accompagnée de la confrontation, le projet se renforce*** » (*La Repubblica* 24/11/2014). Au lendemain de la grève générale du 12 décembre, il en remet une couche ; au journaliste qui lui dit : *« Renzi a dit non à la concertation »*, il précise : « *Il ne s'agit pas de cela mais d'un dialogue «préventif». Avant les décisions importantes, on écoute les parties sociales, on donne un temps à la discussion, on évalue les alternatives et les suggestions. Puis, quand il y a convergence c'est bien, sinon alors le gouvernement a non seulement le droit mais le devoir de procéder.* ***La confrontation conduit objectivement à renforcer le respect*** *auquel le chef de l'État a justement appelé* » (*La Repubblica* 13/12/2014).

Il ne faut donc pas se tromper sur le sens des journées d'action qui ont fleuri depuis la manifestation du 25 octobre jusqu'à leur apothéose : la «grève générale» du 12 décembre.

Les travailleurs de la santé ont été appelés à la grève par le syndicat autonome le 3 novembre, le 4 c'était les juges de paix, le 5 les retraités manifestaient, le 8 la CGIL (avec la CISL et l'UIL) organisait une manifestation nationale de la Fonction publique à Rome derrière la banderole : «Pour débloquer l'avenir», un de ces pseudos mots d'ordre pour signifier qu'on ne dit pas «non aux réformes». Les métallos étaient appelés à la grève (8 heures) par la FIOM le 14 dans le Nord, le 21 dans le Sud ; le 14, c'était aussi l'appel à la «grève générale» public et privé des syndicats dits de base à laquelle se sont associés des collectifs d'étudiants et de lycéens.

La direction de la CGIL concluait la résolution de la direction appelant à la «grève générale» de huit heures du 12 par ce bouquet final : *« (…) en même temps la CGIL garantira le plein engagement dans ses autres initiatives au programme, telles le «voyage pour la légalité», la collecte de signatures pour la loi sur les marchés publics et la campagne «sauvons la santé» »*. Tout un programme en effet, aux antipodes d'une rupture avec le gouvernement.

On doit rappeler que la concertation en tant que pratique de la direction de la CGIL pour participer activement à la liquidation des conquêtes ouvrières s'est manifestée avec éclat dans l'accord signé en 1992 avec la Confindustria (patronat) et le gouvernement pour la liquidation de l'échelle mobile des salaires, suivi, quelques mois plus tard, de la première des contre-réformes des retraites. Cela dans un contexte politique marqué par le début (1989) du processus politique qui allait du ralliement à l'économie de marché ouvertement revendiqué par les dirigeants du PCI jusqu'à la liquidation pure et simple de leur parti.

Deux décennies plus tard, malgré la crise mondiale du système capitaliste dont les conséquences sont particulièrement douloureuses pour le prolétariat et la jeunesse d'Italie, l'effacement de l'alternative du socialisme et le désarroi politique qu'il génère sont toujours une donnée majeure de la situation.

Mais même dans un pays où le plus implanté des partis d'origine ouvrière dans l'Europe d'après-guerre a été liquidé par sa direction, sous l'aiguillon des coups portés aux travailleurs et à la jeunesse, la colère peut l'emporter sur la résignation. C'est ce que vient de rappeler, avec toutes ses limites, la grève de l'AST Thyssen-Krupp.

Le surgissement du mouvement spontané et ses limites

L'affaire a commencé le 17 juillet avec l'annonce, par les représentants des propriétaires, d'un *« plan d'action stratégique global, en mesure de rétablir la «profitabilité» soutenable* (sic!) *de l'entreprise, malgré le cadre difficile du marché caractérisé par une surcapacité de production »*. D'où la fermeture programmée d'un haut-fourneau (sur deux) et 586 suppressions d'emplois, plus la suppression des avantages de salaires liés à un accord d'entreprise. Une entreprise de rentabilisation avant une probable mise en vente de l'entreprise qui emploie 2600 ouvriers, mais qui, avec la sous-traitance, conditionne beaucoup des emplois dans la région. Pour l'industrie italienne, c'est une implantation stratégique qui produit 40% des aciers spéciaux du pays (12% pour l'Europe), l'Italie étant le deuxième producteur et le deuxième consommateur d'acier en Europe.

Comme réaction à cette annonce, les syndicats appellent à une grève de 8 heures : tel qu'il est présenté, disent-ils, le plan est irrecevable, ***«parce qu'il n'est fait que de coupes»***. C'est également le discours du président de la région et des représentants des collectivités locales : *« le plan nécessite de substantielles modifications, à commencer par la question de l'emploi et les perspectives industrielles sur tout le site de Terni »*. «Modifications» n'est pas retrait, tout le monde sait ça.

Immédiatement, les responsables fédéraux des syndicats (CGIL, CISL, UIL) se déplacent sur le site pour «aider» les responsables locaux et mettre tout le poids de leurs «compétences» dans les assemblées du personnel. Résultat : les «initiatives» diverses et variées se multiplient selon un schéma bien rôdé : grève de 4 heures et occupation de l'autoroute la plus proche le 28 juillet, à nouveau occupation de l'autoroute le 31 juillet, grève de trois heures le premier août, grève de la faim d'un ouvrier…

Le quotidien régional *Umbria Domani* (31 juillet) commente : *« les travailleurs demandent l'arrêt immédiat du plan financier de Thyssen Krupp et une initiative du gouvernement aux plus hauts niveaux pour redéfinir un nouveau plan industriel basé sur des éléments partagés, l'engagement concret et déterminé du gouvernement face aux multinationales et à la Commission européenne pour ne pas affaiblir les productions à Terni, pour éviter le redimensionnement productif et les pertes d'emplois qui deviendraient un drame social pour la communauté de Terni ; à la Commission européenne elle demande de la cohérence respectivement aux engagements de ces dernières années pour sauvegarder la place stratégique du site de Terni »*.

Le retrait du plan n'est formulé que pour ouvrir sur un autre ; en clair, c'est la reconnaissance de la nécessité de faire des économies ou, plus précisément, la prise en charge de la logique du «profit soutenable» avec la fiction d'un partage équitable des sacrifices. Ce même jour, le journal se félicite de ce que les manifestations ont eu lieu dans la *« correction et le respect de l'ordre public »*.

Dans la nuit, premier accroc : *« Un groupe important d'ouvriers se met spontanément en grève et une centaine d'entre eux, parmi lesquels quelques syndicalistes, envahissent les locaux dans lesquels se tient un CA du groupe qui a à son ordre du jour la dissolution des sociétés qu'il contrôle. Ils exigent de rencontrer les dirigeants de l'entreprise. Assiégée, la PDG Lucia Morselli* («la dame de fer») *n'a pu s'échapper que vers 5 heures du matin grâce à une diversion de la police »* (d'après un communiqué du 1er août de Sinistra et Liberta).

Quelques heures plus tard la «dame de fer» est dans le bureau de la Ministre. *Umbria Domani* rend compte :

« La Ministre du développement économique Federica Guidi (ex-patronne de Jeunes industriels, fille d'un ex-vice- président de la Confindustria, ndt) *a rencontré la PDG de l'AST TK qui a décidé de suspendre la procédure de mise au chômage technique pour 586 ouvriers (…) La ministre a pris acte de cet engagement (…) et souhaité* «que se reconstitue un climat général de confrontation profitable à toutes les parties concernées et elle invite les organisations syndicales et les institutions territoriales à contribuer effectivement à ce que cela se fasse». »

Le journaliste ajoute : *« Nonobstant l'arrêt de la procédure de chômage technique, les 130 contrats intérimaires expirant fin août ne sont pas renouvelés »*. Tout va très bien, Madame la Marquise !

Au moment où se tenait cette rencontre, à Terni, deux mille travailleurs et habitants de la ville étaient rassemblés dans la cour intérieure de l'usine. Ils décident la grève jusqu'au 4 août, jour de la fermeture annuelle de l'usine.

Le 4 août *« la direction de la TK, les syndicats et les représentants des collectivités territoriales signent un accord sur la proposition du gouvernement : la Thyssen s'engage à suspendre la procédure de chômage technique ainsi que l'annulation de l'accord salarial jusqu'au 4 septembre. À partir de cette date, une discussion s'ouvrira sans préalable qui pourra intégrer des modifications du plan industriel ; elle pourra porter également sur les investissements »* (*Umbria Domani*).

Le 25 août, l'entreprise réouvre ses portes dans un climat alourdi par la proximité de l'échéance du 4 septembre, mais l'Église de Rome fixe le cap !

Une sainte-alliance anti-ouvrière

«Le 31, une délégation d'ouvriers avec le maire de Terni et le président de la province se sont retrouvés place Saint-Pierre, à Rome, pour l'Angelus. La communauté ternane espérait un message du Souverain Pontife, la diplomatie vaticane a répondu par le silence. (…)». *Umbria Domani* poursuit avec une déclaration de l'évêque G. Piemontese : *« Il était important d'être avec les travailleurs place Saint-Pierre et de prier avec le Pape François, de faire connaître nos propositions (…). Avec la proximité du sommet du 4 septembre nous avons voulu donner un signal d'espérance. (…) Mardi prochain 2 septembre, à 21 heures, nous invitons tout le monde à la veillée de prière pour la protection de l'emploi au sanctuaire San-Antonio à Terni, afin de prier ensemble*

pour que la TK modifie ses plans, ne considérant pas seulement le nombre mais aussi le visage des ouvriers (…). Que ce ne soit pas seulement la logique du profit qui détermine les choix, mais la justice et l'équité ».

«Que la TK modifie ses plans», c'est la bannière de la Sainte Alliance patronat-gouvernement-direction des syndicats-Église pour faire passer les sacrifices ouvriers nécessaires pour un profit soutenu.

Le 4 septembre, les syndicats, la direction, les syndicats et les institutions se réunissent à Rome (surtout pas à Terni !). Au terme d'une longue nuit, ils signent un accord dont les termes ont été rédigés par la ministre Federica Guidi, d'où le nom de «Lodo Guidi» pris par ce document. Il faut lire pour mesurer ce qu'a été l'engagement des directions syndicales :

« 1) Les propriétaires, les partenaires sociaux et toutes les institutions nationales et territoriales confirment que l'AST représente un patrimoine industriel pour le pays comme pour le territoire sur lequel elle œuvre. Pour cela, elle doit continuer à être une importante entreprise sidérurgique compétitive sur le marché national et international des aciers spéciaux. L'action cohérente de tous les intéressés, chacun dans son domaine de responsabilité, est la condition fondamentale pour que cette affirmation se concrétise et en même temps garantisse ***le maintien d'un climat social adéquat à la gestion des problèmes complexes*** *qu'il faut affronter sur un territoire déjà touché par une situation de l'emploi critique.*

2) Le plan industriel présenté par «AST-TK» le 17 juillet dernier auprès du ministère du travail contient des indications et des objectifs confirmés par l'entreprise dans le but de surmonter les difficultés économiques, industrielles et financières. Ces indications (en particulier la référence aux objectifs de réduction des coûts évalués à cent millions d'euros par an) ***seront le point de départ d'une confrontation ouverte*** *et sans préalable qui pourra comporter des modifications du plan industriel.*

3) Les signataires reconnaissent que, dans ce cadre, la confrontation entre les partenaires sociaux est fondamentale dans l'objectif de parvenir rapidement (…) à des ***solutions partagées*** *sur les objectifs d'entreprise à moyen-long terme concernant :*

- L'organisation de la production.

- L'amélioration de l'efficacité, de la productivité, de la qualité.

- Les perspectives et les dimensions de l'emploi direct aussi bien qu'induit.

4) L'accord doit se réaliser d'ici au 4 octobre.

5) Dans ce cadre, l'entreprise s'engage à retirer sa procédure de mobilité (licenciements) en date du 1er août et suspendue ensuite, elle retire également la suppression des avantages salariaux et s'engage à ne pas prendre d'initiatives unilatérales (…). Face à ces engagements ***les organisations syndicales s'engagent à leur tour à ne pas prendre d'initiatives unilatérales conflictuelles*** *sur les matières en négociation.*

6) En cas de désaccord le 4 octobre, l'entreprise activera la procédure de licenciements.

7) En cas de désaccord le 4 octobre, les syndicats se réservent la possibilité d'activer des procédures de mobilisation.

8) Un point intermédiaire sera fait au ministère le 29 septembre. »

Le cardinal de Pérouse (capitale de l'Ombrie, dont Terni est une préfecture) au terme d'un déjeuner avec Matteo Renzi - qui n'a jamais reçu une délégation de travailleurs - déclare : « *« le Premier ministre m'a rassuré pour Terni». Sans rien ajouter il a laissé entendre qu'il y avait une solution en vue »* (*Umbria Domani*, 9 septembre).

La «solution» ? Des départs «volontaires» et une combine du gouvernement pour que l'entreprise paye moins cher l'énergie (la sidérurgie est énergivore, en Italie le coût de l'énergie est particulièrement élevé). Dix jours plus tard, le même journal : *« On a la sensation que la partie se joue loin des rencontres officielles avec les syndicats et les institutions locales »*. Loin des rencontres officielles peut-être, mais loin des syndicats et en particulier de la direction nationale de la FIOM (Fédération de la métallurgie de la CGIL), c'est un gros mensonge, comme on peut le lire… un peu plus bas : « *Il y a eu hier un nouveau face à face Guidi-Morselli (…) ; selon des indiscrétions, il paraît que durant cette réunion le secrétaire de la FIOM M. Landini est venu s'installer à la table. Comment est-il venu à connaissance de la réunion qui était strictement réservée, on ne sait pas, il est difficile de dire si c'est par hasard* (sic !) *ou non.* (…) *Quel cours aura suivi la rencontre après son arrivée, il est difficile de le savoir, mais il semble que Landini se soit éloigné avec la sensation que le gouvernement fera mur contre le plan de licenciements de la Thyssen »* (*Umbria Domani*, 19 septembre).

Ce n'est pas un hasard si c'est Landini, le dirigeant syndical qui a encore la confiance d'une partie non négligeable des métallos et qui est perçu comme un leader «ouvrier» bien au- delà de ce secteur, a dû se livrer à cette farce pour - à l'unisson avec le cardinal - distiller le poison de la confiance dans une possible issue positive des négociations secrètes.

Moins de deux semaines plus tard, le 1er octobre, l'AST-TK fait passer par une agence de presse l'annonce d'une nouvelle procédure de mobilité (licenciements) pour un maximum de 290 employés. Les ouvriers qui choisiraient de partir avant fin décembre toucheraient 80000 euros ; passé cette date, le départ est à 50000 euros. De plus, l'entreprise réaffirme sa volonté de supprimer les avantages de rémunération découlant d'un accord local. Même pas une petite promesse sur les investissements et sur le maintien des deux fourneaux.

Le secrétaire national de la fédération des métallos de la CISL réagit avec «fermeté» : *« La nécessaire restructuration de l'entreprise doit être soutenue par une politique de réduction des coûts à commencer par les dépenses générales, nous n'excluons pas également un sacrifice de la part des travailleurs, pourvu qu'ils soient soutenables et réalistes. (…) »*.

A Terni, l'intersyndicale : *« (…) Nous réaffirmons qu'un tel comportement confirme une volonté de l'entreprise de ne pas discuter, de ne pas vouloir faire d'accord et d'appliquer son plan industriel qui prévoit seulement des coupes, des sacrifices et un affaiblissement des productions ternanes.* (…) *Nous croyons que de telles*

provocations pourraient avoir des répercussions sur la bonne marche de la négociation». À la veille de la reprise de la négociation au ministère, les dirigeants syndicaux reprennent : *« Notre volonté ne peut produire de résultats que si l'entreprise entre dans une logique négociée et abandonne la tentation de procéder* ***seulement*** *par des licenciements »*.

Les travailleurs, eux, sont de plus en plus inquiets : *« (…) Se développe une sorte de mobilisation spontanée des ouvriers qui se donnent rendez-vous devant les portes de l'entreprise pour un meeting. Dans le bâtiment administratif, on installe des vitres et des portes blindées »* (*Umbria Domani,* le 3 octobre).

La reprise des négociations est prévue le 7 octobre.

A l'AST, le 6 octobre, commence un mouvement de grève de deux heures par tour dans le cadre d'une journée nationale d'action de la FIOM contre la dénonciation du contrat national par le patronat de la métallurgie. Manifestation régionale le 8, nationale le 16…

Le 8 octobre, la direction de l'AST rompt la négociation et reprend son plan initial. Le même jour, le Sénat vote le *Jobs act* au moyen d'un vote de confiance.

A l'AST, les salaires de septembre ne sont pas payés. Les ouvriers occupent la mairie et la préfecture.

Le 10 octobre, l'intersyndicale de la province de Terni annonce une grève générale de 8 heures et une manifestation à Terni pour le 17 octobre.

Le 14 octobre l'évêque Piemontese : *« La communauté ecclésiale de la région, après avoir nourri de grands espoirs dans les tractations entre les parties intéressées, est grandement déçue par l'absence de solution au conflit qui concerne le poste de travail de centaines de travailleurs. Tant d'espérances se voient perdues (…). Maintenant, on redoute des épreuves de force qui ne participent pas à la solution des problèmes mais qui exaspèrent les âmes et saturent l'atmosphère de toxines dangereuses* (sic !) *sinon proprement mortifères* (resic !). *Nous renouvelons notre appel à réouvrir le dialogue (…) en évitant les raidissements dangereux. Qu'une réflexion sérieuse favorise le rapprochement des positions vers l'attention aux personnes, au bien commun, pas seulement à l'intérêt de la TK. La grève générale qui a été décidée sert à rappeler cette volonté de proposition et de dialogue et à protéger les travailleurs et la cité. (…). Nous souhaitons que la manifestation, bien que sur le ferme objectif des droits des travailleurs et du futur de la cité, se déroule pacifiquement et dans le respect de tous. Très Sainte Marie (…) soutient ceux qui sont engagés pour le bien commun pour qu'ils trouvent des solutions justes et équitables pour tous.(…). (Il Corriere dell'Umbria,* 14 octobre). »

A Terni, le 17 octobre, un véritable raz-de-marée déferle dans les rues, des dizaines de délégations compactes d'usines de la région, de nombreux lycéens et étudiants derrière une banderole : «Nous sommes tous des ouvriers», de quinze à trente mille participants, pour une fois les chiffres ne sont pas gonflés. Au moment des prises de parole des secrétaires confédéraux, d'abord celui de l'UIL puis S. Camusso, les sifflets couvrent le discours, un cordon de gendarmes vient se placer devant la tribune pour protéger les dirigeants syndicaux. Dans leurs communiqués au soir de la manifestation, les dirigeants de la CGIL prennent acte et avertissent ainsi la CGIL locale : *« (…) Il est fâcheux qu'au moment où la communauté fait bloc autour des travailleurs de l'AST un groupe de personnes étrangères au syndicat et au conflit aient délibérément perturbé cette grande manifestation d'unité des travailleurs de Terni »*. Ce sera sans effet sur le processus de radicalisation.

Grève totale

L'AST annonce une réduction de la production «à chaud» confirmant la mise en œuvre immédiate de son plan. Les organisations syndicales appellent à la grève générale avec occupation des entrées de l'usine, de la mairie et de la préfecture. Cette fois c'est la grève.

Le 28 octobre, une délégation de plusieurs centaines d'ouvriers se rend à Rome pour manifester… devant l'ambassade d'Allemagne. Ils décident ensuite de se diriger vers le ministère du Développement économique, et sont alors chargés brutalement par la police malgré les efforts de Landini pour dissuader les ouvriers d'avancer. Cinq ouvriers sont blessés, Landini aurait également reçu quelques coups de matraques. Les images de la charge de police, largement diffusées, provoquent des réactions en chaîne ; Landini demande au gouvernement de présenter des excuses. Renzi : *« Il y a eu une réaction excessive* (de la police)*, on ne peut pas passer pour le gouvernement qui cogne les ouvriers »*. Alfano, ministre de l'intérieur, s'explique devant le Sénat : *« j'éprouve de la solidarité pour les ouvriers et les policiers blessés* », il n'y aura pas de poursuite contre les manifestants, il n'y aura pas non plus de sanctions pour les policiers. Alfano exhorte : *« Tous doivent faire preuve de responsabilité pour éviter une étincelle qui risquerait de déclencher des dérives dangereuses »*. Landini capitule : *« Nous ne demandons pas la démission d'Alfano, mais que cela ne se reproduise pas »*, en complément, il évoque une possible grève générale de la CGIL en décembre et une grève des métallos en novembre. Sur l'AST, il maintient son soutien au «lodo Guidi» : *« Nous sommes prêts à nous asseoir à une table si l'entreprise confirme un nouveau plan industriel, pourvu qu'elle retire son premier plan « .*

Le comité central de la FIOM réuni le 30 octobre appelle à 8 heures de grève générale en novembre en *« (…) préparation de la grève générale de toutes les catégories, que décidera la CGIL dans sa réunion du 12 novembre, pour contester les mesures contenues dans le* Jobs act *et pour revendiquer d'autres choix de politique économique et industrielle. Le CC de la FIOM donne mandat au secrétariat national d'articuler* (sic !) *la grève générale de la catégorie en au moins deux grandes manifestations nationales le 14 novembre à Milan et le 21 à Naples »*. Au final il y en aura quatre !

Après l'agression policière et l'émotion qu'elle a suscitée dans tout le pays, Renzi prend conscience qu'il y a danger pour l'ensemble de sa politique « il assure les syndicats que *«conduire (à bien) l'affaire AST-TK est un impératif moral pour le gouvernement»*, et il invite à **ne pas**

mélanger le conflit de Terni *«avec les conflits politiques»* (*Jobs act*, etc.), tranquillisant les partenaires sociaux sur le fait que *«sur les négociations d'entreprises, nous ne voulons pas faire sans les syndicats. Nous voulons donner des garanties sur le plan industriel pour Terni, nous vous demandons une confrontation sérieuse sur le fond»*. » (*La Repubblica*). Sergio Cofferati (ex-secrétaire confédéral de la CGIL et député européen PD) rappelle : « (…) *Ce que je vois c'est que sans lieux et sujets de médiation, le conflit augmente. Plus les syndicats sont forts plus le conflit diminue. Plus un parti est enraciné, mieux il gère le rapport avec les électeurs*» (*La Repubblica*). »

Le 3 novembre, sous la présidence de deux jeunes ouvriers, se tient à Terni la première réunion de ce qui va constituer le «Comité ouvriers et citoyens pour l'AST». Une cinquantaine de participants, quelques étudiants également. L'un d'entre eux déclare : *« (…) La vérité, c'est qu'il manque une vraie force de gauche à Terni comme dans toute l'Italie »*. Après débat, une nouvelle réunion est convoquée pour le lendemain ; elle adoptera un appel :

« Le mot d'ordre qui unit plus de 30000 personnes le 17 octobre «Pas touche ni à un poste de travail ni à un boulon» ne doit pas être perdu». (…) A ce point du conflit, il est clair pour tous qu'il faut tenir une minute de plus que le patron, maintenir l'unité des travailleurs et une plate-forme claire et non négociable : aucun licenciement et maintien de l'activité productive, aucune coupe pour les sous-traitants. Pour y parvenir il faut que la négociation revendique les contenus exprimés par les travailleurs et que le rôle du syndicat soit celui de représenter les instances et la volonté des travailleurs et de la ville contre les licenciements, sans céder au front patronal ou gouvernemental. Donc, avant tout, un NON ABSOLU ET TOTAL au «lodo Guidi» qui prévoit 290 licenciements. On connaît ce piège désormais commun, cher au patronat et au gouvernement d'annoncer 100 licenciements pour en obtenir «seulement» 50.(…).

Pour cela toute décision doit passer par une assemblée de travailleurs ouverte à tous ceux qui soutiennent les luttes ouvrières.(…). »

Le principal mérite de cet appel est de dénoncer le lodo Guidi qui entérine 290 suppressions d'emplois. Mais il en reste là, et bien que cette position soit partagée par une grande partie des ouvriers, il ne semble pas avoir réussi à regrouper une force qui aurait été capable d'imposer aux directions syndicales la rupture des négociations qui se déroulaient précisément dans ce cadre.

La grève se poursuit, la direction a accepté de payer les salaires à condition que les grévistes laissent entrer les personnels administratifs (grévistes également) dans l'usine. Les dirigeants syndicaux acceptent. Réaction à chaud :

« Les sifflets aux dirigeants syndicaux devant le ministère du développement économique étaient un signal clair : nous n'avons pas confiance, vous êtes en train de nous prendre par les fonds de culotte. Même Landini a été couvert de sifflets à l'annonce de la suspension de la grève des administratifs, pour permettre le paiement des salaires que la direction refusait tant que la grève totale se poursuivait.(…) » (*Contropiano* le 10 11).

A l'Ilserv (entreprise dépendant de l'AST), on annonce que 200 ouvriers (sur 330) seraient mis en mobilité (prélude au licenciement) : la grève totale y est décidée.

Le 12 novembre, alors que la tension est à son maximum aux portes de l'usine, les dirigeants appellent à occuper… l'autoroute !

Le 13, on apprend que, lors de la négociation pour le renouvellement du contrat national des employés de banque, les banquiers ont été impératifs : *« la réduction structurelle de la dynamique du coût du travail et le renforcement de l'accord d'entreprise sur le contrat national ne sont pas discutables. C'est «seulement en acceptant ces principes qu'on pourra discuter sur le fond et dans le détail». (…). »* (*La Repubblica*). Les dirigeants syndicaux disent que c'est inacceptable, parlent d'une grève générale du secteur (en janvier) et... ne remettent pas en cause la poursuite des discussions dans le cadre ainsi fixé !

La bataille s'engage pour une reprise au moins partielle du travail, baptisée «remodulation de la grève». Elle se heurtera à l'hostilité des ouvriers de l'AST. Un article de *Umbria 24* du 23 novembre rend compte de la détermination des ouvriers, à propos de la tentative de rassembler des ouvriers favorables à la reprise du travail :

« L'initiative avait été prise par un groupe d'ouvriers, mais cette réunion - dite spontanée par ces promoteurs - de fait n'a même pas commencée. Ils étaient quelques dizaines et, quand ils se sont rassemblés sur le parking, sont arrivés ceux qui gardaient les portes de l'usine à quelques dizaines de mètres de là. Entre les deux groupes - le second est décidément plus nombreux - il y a un échange. Les voix se font plus vives. Rien de plus. D'un côté il y a ceux qui veulent parler de la possibilité d'une «remodulation», et de l'autre ceux qui au 33e jour de grève ne veulent même pas en entendre parler. Résultat, après une demi-heure de débat pendant laquelle petit à petit les «dissidents» se sont défilés, les travailleurs décidés à poursuivre la grève sont retournés au blocage de la porte. Les autres, pas plus d'une dizaine ont renoncé. »

Une réunion des délégués du personnel de l'entreprise fera le constat que la «remodulation» n'est pas possible avant le 26 et une nouvelle rencontre au ministère.

Mais les grévistes sont à Terni et la négociation est à Rome : siffler les dirigeants nationaux des syndicats est une chose, les empoigner pour les «sortir» du ministère en est une autre. Pour ce faire, il faudrait une organisation des grévistes, former un comité de grève au sein duquel les dirigeants syndicaux seraient retenus. Faute d'organisation, la plus ferme détermination finit par s'avouer impuissante et le 3 décembre les dirigeants syndicaux donnent leur aval à un accord dont le contenu n'est rien de plus que le lodo Guidi. Ils crient victoire, prétextant qu'il n'y a pas de licenciement, alors que 290 ouvriers ont déjà accepté la formule du départ volontaire proposée par la direction, exactement les suppressions d'emplois qu'elle voulait. La part du salaire dépendant de l'accord d'entreprise est réduite. Quant aux promesses sur les deux hauts-fourneaux en activité et les quotas de production, personne de sérieux ne peut être dupe : elles sont l'emballage dont parlait *Umbria 24* le 24 novembre à

propos de l'état d'esprit des travailleurs : *« Qu'ils veuillent nous porter un coup c'est assez clair. Le problème c'est comment ficeler la chose pour que ça ressemble à un paquet-cadeau. »*

Dans les assemblées («chaudes» dit la presse) qui suivent l'accord, les critiques ne manquent pas. Le vote des ouvriers est renvoyé à l'organisation d'un référendum les 15, 16, 17 décembre après que, secteur après secteur, le travail a repris dans toute l'usine.

Une grève qui posait la question du pouvoir

Les ouvriers de l'AST ont occupé les portes de l'usine interdisant les entrées et les sorties, ils n'ont pas occupé l'usine. Ce n'est pas un détail. Un article de bilan de la grève à l'AST, publié sous la signature d'un membre du Comité central de la FIOM par *«Il sindacato e un altra cosa»*, sigle sous lequel se regroupent dans la CGIL les opposants à la politique «concertative» de sa direction, aborde cette question :

« (…) Plutôt que de parler d'occuper l'usine, le 12 novembre, (les dirigeants) ont préféré conduire les travailleurs à occuper l'autoroute. Inutile de dire qu'au moment où se déroulaient les luttes contre le Jobs act, l'occupation de l'usine aurait littéralement changé le rapport des forces au niveau général et Terni serait devenu le point de référence et le modèle pour tous les travailleurs en lutte.

Certes ce développement aurait eu aussi une signification politique bien précise. Occuper l'usine c'est mettre en discussion la propriété privée, c'est-à-dire qui commande dans l'usine, et cela aurait donc conduit sur un plan plus général, à mettre en discussion qui commande dans la société, les patrons ou les ouvriers ? Mais là est le sens vrai de cette bataille. Avec l'actuel niveau de crise, les contradictions sociales, politiques et économiques sont telles que dans chaque conflit le mouvement ouvrier se trouve devant une alternative : ou on met en cause les règles du jeu, et donc le marché et la propriété privée, ou on capitule devant la volonté patronale (…) ».

Un appel de ce même courant syndical publié à la veille de la «grève générale» du 12 décembre se concluait par «Premier acte : chasser Renzi». Certes on ne peut envisager que le *rottamatore* veuille mettre le marché à la casse ! Mais pour que «chasser Renzi» soit une perspective concrète à une échelle de masse, on peut penser qu'il aurait d'abord fallu que la classe ouvrière et la jeunesse soient en situation de défaire le gouvernement sur le *Jobs act* ; or après les votes positifs des deux assemblées, le 12 décembre, Renzi n'avait plus qu'à publier les décrets d'application…

Il est incontestable que depuis un an, en particulier depuis la grève «sauvage» des employés des transports en commun à Gènes, la lutte de classe du prolétariat en Italie a repris une certaine vigueur ; dans la jeunesse scolarisée également il y a des signes de tension. On ne compte plus les manifestations et les assemblées dans lesquelles les dirigeants syndicaux sont contestés. Avec la réforme de la Fonction publique et celle de l'école, Renzi a du pain sur la planche. Une planche que les difficultés pour désigner un successeur à Napolitano pourraient contribuer à savonner un peu, mais de là à faire, comme certaines petites organisations ouvrières le font, de : «chasser Renzi, pour un gouvernement de travailleurs» une perspective immédiate, il y a un pas qu'il est bien dangereux de franchir. Ces mots d'ordre, à des kilomètres de l'état d'esprit des masses, présentent le grave inconvénient de passer sous silence les indispensables transitions en rapport avec la situation réelle de la classe ouvrière.

Face aux réformes réactionnaires du gouvernement, le premier combat est celui pour contraindre la direction de la CGIL à en exiger le retrait : c'est là que serait la première véritable rupture avec le gouvernement. Faute de ce mot d'ordre, les incantations sur «grève générale, grève générale» ne parviennent qu'à donner l'illusion que les journées d'action syndicale pourraient être un point d'appui pour une véritable lutte de classes.

Ensuite, pour avancer la perspective du socialisme et donc celle d'un gouvernement ouvrier, sauf à partager les illusions sur le fait que le mouvement spontané pourrait régler lui- même tous les problèmes, il faut un parti ouvrier et précisons même que s'il s'agit vraiment de «changer les règles», ce parti doit être un parti révolutionnaire. C'est la seule alternative au développement des mouvements populistes à la Grillo ou à la Salvini (le «sauveur» de la Ligue du Nord).

A plus ou moins brève échéance, et personne ne peut prévoir les rythmes, les conséquences de la crise du capitalisme provoqueront de nouveaux affrontements de classes. Compte tenu de sa situation particulière, en Italie, c'est du sein des syndicats, en premier lieu de la CGIL, que surgiront les éléments pour la construction d'un parti ouvrier. L'existence en son sein d'un noyau consciemment révolutionnaire sera de première importance pour l'avenir du combat de la classe ouvrière et de la jeunesse.

Le 10 janvier 2015

À lire :

« Le Nouveau Grain de Sable » :

Le mouvement ouvrier pendant la première guerre mondiale

« Le Nouveau Grain de Sable » est le bulletin d'expression de la section CGT du Conseil général du département du Puy-de-Dôme. Il informe de l'activité syndicale, mais il est en même temps *« un journal d'information qui traite de l'actualité, des problèmes de notre monde et de la vie culturelle »*. Diffusé auprès des personnels du Conseil général, il est apprécié également en dehors de ce secteur pour la diversité et la richesse des points de vue qu'il porte à la connaissance des lecteurs.

A l'occasion du centenaire de la déclaration de la guerre, les rédacteurs ont décidé la sortie d'un numéro spécial consacré au premier grand massacre de l'ère impérialiste sous le titre : « Il était une fois 1914-2014 «le mouvement ouvrier pendant la 1re guerre mondiale» ». 153 pages grand format, 32 contributeurs, et une iconographie large et pertinente.

Les articles abordent les causes de la guerre (les appétits impérialistes) et les responsabilités du mouvement ouvrier (partis de la social-démocratie et syndicats) en Allemagne, Russie, Italie, Irlande, Grande-Bretagne… Une place particulière est faite à l'opposition à l'union sacrée au sein de la CGT, en particulier à la troisième conférence nationale de la Confédération réunie à Clermont-Ferrand en décembre 1917.

La mutinerie des soldats russes - qui voulaient rejoindre la Révolution - au camp de La Courtine en septembre 1917, les fusillés pour l'exemple, «Les écrits et la guerre», «le cinéma et la guerre», «la chanson et la guerre» sont quelques-uns des autres titres de chapitre. En résumé, on est aux antipodes de l'exaltation patriotique à laquelle la sinistre commémoration officielle donne lieu.

Les documents historiques ici rassemblés constituent un armement de premier ordre pour comprendre ce qui s'est réellement passé mais, plus encore peut-être, pour répondre aux questions auxquelles les militants ouvriers ont à répondre aujourd'hui.

Le 16 janvier 2015, cinq jours après les marches d'union nationale, le comité de rédaction organisait une présentation publique de l'ouvrage à Clermont-Ferrand. C'était l'occasion pour l'un des intervenants de faire le rapprochement entre la situation actuelle et l'union sacrée en 1914.

« (…). dans l'article que j'ai écrit je conclus par ; «Lénine considérera en 1921 que la principale erreur des socialistes italiens avait été de ne pas rompre avec les réformistes avant la guerre». cela mérite une explication.

La situation de l'Italie avait des traits particuliers. Elle n'est entrée en guerre que 9 mois après le début du massacre. Une partie de la bourgeoisie italienne y était opposée considérant que son armée n'était pas prête et surtout que l'Italie n'avait rien à y gagner, ce qui a été assez largement confirmé à l'issue du conflit.

Comme les autres partis européens de la social-démocratie, le PSI (Parti socialiste italien) était profondément divisé entre réformistes c'est-à-dire partisans de la participation aux gouvernements bourgeois, et révolutionnaires, qui défendaient l'indépendance de classe du prolétariat. Ces derniers étaient des anti-impérialistes et anti-militaristes conséquents, ils s'étaient résolument opposés aux aventures coloniales.

Aux revendications du prolétariat industriel s'ajoutaient celles du prolétariat des campagnes : les ouvriers agricoles qui louaient leurs bras et revendiquaient la terre.

Jusqu'à la veille de la guerre, la puissance de la classe ouvrière s'était affirmée lors de nombreuses grèves et manifestations, le plus souvent réprimées par l'armée.

En mai 1914, une insurrection s'est développée en Emilie Romagne à partir d'une manifestation anti-militariste à Ancone, au cours de laquelle l'armée a tué deux jeunes travailleurs. La révolte éclate aussi tôt, pendant une semaine («la semaine rouge»), on aura la constitution de comités de forme soviétique, l'occupation des bâtiments publiques, les magasins d'armes sont vidés… En solidarité, des grèves éclatent dans toute l'Italie, mais la grève générale sera brisée conjointement par la direction de la CGL (la CGT italienne) et les tergiversations de la direction du PSI.

De même, à la veille de la guerre, la direction de la CGL se prononce contre l'intervention mais précise qu'elle n'appellera pas à la grève générale. Peu après, une conférence commune CGL-PSI se termine par l'appel à la neutralité avec la formule d'un dirigeant du PSI restée célèbre : « Ni adhérer, ni saboter». En renonçant à appeler à la grève générale on s'en remettait à la bonne volonté du gouvernement bourgeois. L'engagement à ne pas «saboter», c'est refuser de se servir de la force du prolétariat et de la jeunesse pour arrêter le bras des assassins, c'est laisser faire.

Cette semaine, après la «manifestation» conduite par Hollande-Valls et des chefs de gouvernement dont le massacreur des Palestiniens Netanyahou, à l'initiative d'un député UMP, la Marseillaise a été chantée à l'Assemblée nationale pour la première fois depuis 1918. Quel symbole ! Rien n'est plus urgent que de tirer les leçons de l'union sacrée. Aujourd'hui comme hier, combattre l'union nationale sous tous ces aspects est le plus impérieux des devoirs. Pour cela, ce dont les travailleurs et les jeunes ont besoin, c'est d'un parti de saboteurs, au premier chef saboteurs des guerres impérialistes et donc, aujourd'hui, du vote des crédits pour l'intervention impérialiste de la France. C'est un tel parti qui a manqué en Italie avant et pendant guerre puis dans la crise révolutionnaire tout au long des deux années rouges (1919-1920). L'absence de ce parti a couté cher : 1922 c'est l'avènement de Mussolini. ».

N.B. : Le « NGS » spécial 14-18 peut être commandé à Bruno.NEULLAS@cgt63.fr